

PRÉCIS DE TERMINOLOGIE



Bureau de la traduction



Pages liminaires



Précis de terminologie



Annexe



Bibliographie



Autres publications du Bureau de la traduction



TERMIUM®



Commentaires

Bureau de la traduction

Le Bureau de la traduction offre un large éventail de services à des clients du gouvernement qui doivent communiquer dans plusieurs langues ou organiser des événements à l'intention de participants de langues différentes. Le Bureau est renommé pour la grande qualité de ses services, qu'il s'agisse de traduction, d'interprétation, de services linguistiques ou de terminologie.

Bureau de la traduction
Services à la clientèle
Immeuble Richelieu, 5^e étage
975, boul. Saint-Joseph
Gatineau (Québec) K1A 0S5
CANADA



(819) 997-3300
1-800-TERMIUM (837-6486) (Canada et É.-U.)



(819) 997-1993

Internet

Courrier électronique : bureau@tpsgc.gc.ca

Site : <http://www.bureaudelatraduction.gc.ca>

Compuserve : 103456,601

PRÉCIS DE TERMINOLOGIE

Silvia Pavel et Diane Nolet

**TERMINOLOGIE ET NORMALISATION
BUREAU DE LA TRADUCTION**

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2001

N° de catalogue S53-28/2001
ISBN 0-660-61616-5

**Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque
nationale du Canada**

Pavel, Silvia

Précis de terminologie

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.
Titre de la p. de t. addit. : Handbook of terminology.
Comprend une bibliographie, un index et un glossaire.

ISBN 0-660-61616-5

No de cat. S53-28/2001

1. Terminologie – Méthodologie – Guides, manuels, etc.
 2. Terminologie – Sources d'information – Guides, manuels, etc.
 3. Anglais (Langue) – Terminologie – Guides, manuels, etc.
 4. Français (Langue) – Terminologie – Guides, manuels, etc.
- I. Nolet, Diane
 - II. Leonhardt, Christine
 - III. Canada. Bureau de la traduction.
Direction de la terminologie et de la normalisation.
 - IV. Titre : Handbook of terminology.

P305.P38 2001 401'.4
C2001-980114-9F

TABLE DES MATIÈRES

<u>AVANT-PROPOS</u>	ix
<u>PRÉFACE</u>	xi
<u>REMERCIEMENTS</u>	xiii
<u>NOTE DE LA RÉDACTION</u>	xv
<u>INTRODUCTION</u>	xvii
Qu'est-ce que la terminologie?	xvii
La terminologie — moyen de communication en langue spécialisée	xvii
Les principales activités terminologiques	xviii
Les principaux outils de travail en terminologie	xx

Chapitre I : PRINCIPES DE LA RECHERCHE TERMINOLOGIQUE

Classement des domaines d'emploi	1
Connaissance de l'état du savoir dans le domaine étudié	6
Connaissance de la documentation véhiculant ce savoir	8
Connaissance des règles de consignation des données terminologiques	8
Connaissances linguistiques	14
Systématisation des connaissances en allant du concept au terme	15
Repérage des unités terminologiques	17
Principe d'uninotionnalité	20
Définition des concepts spécialisés et le crochet terminologique	22
Évaluation des termes et de leurs rapports	26
Aménagement linguistique et uniformisation terminologique	27

Chapitre II : MÉTHODOLOGIE DE LA TERMINOLOGIE

Qu'est-ce que la méthodologie?	31
Repérer et évaluer la documentation spécialisée	31
Délimiter le domaine de l'analyse terminologique à l'aide d'un système de classement	35
Établir l'arbre des concepts à définir	37
Dépouiller les sources unilingues et marquer les justifications textuelles pertinentes	39
Établir la nomenclature terminologique unilingue à partir de l'arbre des concepts	43
Compiler les données des dépouillements pour constituer des dossiers terminologiques uninotionnels	45
Consigner les termes des nomenclatures et les justifications afférentes sur fiches	48
Réviser les fiches pour en assurer la conformité aux règles de recherche, de rédaction, de citation et de diffusion en vigueur	53
Saisir les fiches dans une base de données et en vérifier la conformité par une relecture post-saisie	56
Gérer le contenu terminologique en fonction de l'évolution du savoir spécialisé, de l'usage linguistique et des besoins des utilisateurs	57
Extraire les données selon les types de produits demandés par les clients	58

Chapitre III : OUTILS DE TRAVAIL EN TERMINOLOGIE

Informatisation des contenus spécialisés	61
Outils de recherche documentaire	62
Outils de dépouillement	69
Outils de recherche terminologique	74
Outils de consignation sur fiche	76
Outils de publication électronique	80
Outils de gestion de bases de données	80
Terminologie et industrie de la langue	83

ANNEXES

I - Liste des principaux organismes de normalisation	85
II - Petit répertoire de sites langagiers	93
III - L'infrastructure d'aménagement linguistique dans la fonction publique du Canada, 2000	95

<u>GLOSSAIRE</u>	103
-------------------------	-----

<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	119
-----------------------------	-----

<u>INDEX</u>	125
---------------------	-----

AVANT-PROPOS

Au cours des trente dernières années, la Direction de la terminologie et de la normalisation a développé des méthodes de travail devenues un point de référence dans le monde de la terminologie. Fière de son expérience et consciente des besoins que peuvent ressentir les collaborateurs du Bureau de la traduction, les entreprises privées et les organisations désireuses de mieux structurer leur démarche terminologique, elle leur propose un ouvrage condensé qui leur simplifiera la tâche.

Nous souhaitons donc que le Précis soit pour eux un outil utile et efficace facilitant de façon encore plus soutenue la collaboration interorganisation et visant l'excellence dans la gestion harmonisée des fonds terminologiques de provenances diverses, mais néanmoins complémentaires.

Louis Claude Tremblay
Terminologie et Normalisation
Bureau de la traduction — Canada

PRÉFACE

Cet ouvrage met à la disposition du terminologue débutant les renseignements indispensables à la pratique de la profession, quel que soit le domaine de spécialité dans lequel il est appelé à travailler. Il est conçu et structuré de manière à permettre d'accéder facilement aux éléments clés de la démarche terminologique et de fournir un parcours guidé des étapes menant à la réalisation d'un produit livrable aux utilisateurs de terminologies spécialisées.

Les auteurs du Précis ont opté pour une présentation simple et concise. Leur expérience de la formation en milieu de travail, de la gestion du contenu terminologique de *TERMIUM*[®], et de l'enseignement universitaire de la terminologie les a amenés à sélectionner judicieusement la matière permettant de bien cerner les problèmes communément rencontrés dans la pratique du métier ainsi que les moyens, étayés par de nombreux exemples, pour faciliter la résolution de ces problèmes.

De cette façon, le langagier embauché dans un service de communications, de rédaction ou de traduction pour faire des recherches terminologiques saura quelle démarche adopter, quels outils se procurer, et quel type de produit il pourra créer et livrer. S'il est intéressé à en savoir plus, il trouvera à la fin du volume une bibliographie de base sur la pratique et la théorie de la terminologie, et des références supplémentaires en annexe.

Toute rétroaction de la part des lecteurs quant au contenu et à la présentation de cet ouvrage sera très appréciée. Prière de l'envoyer à l'adresse suivante :

**Direction de la terminologie et de la normalisation
(Précis de terminologie) — Bureau de la traduction
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
165, rue de l'Hôtel-de-Ville, Hull (Québec) K1A 0S5**

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier ceux et celles qui nous ont prêté leur concours, et en particulier les personnes suivantes, pour leurs suggestions et précieux commentaires :

- Christine Leonhardt, Claude Lainé, Helen Hutcheson et Christine Hug, Direction de la terminologie et de la normalisation du Bureau de la traduction
- Linda Guay, Ressources naturelles Canada
- Jean Delisle, École de traduction et d'interprétation, Université d'Ottawa

Nos remerciements s'adressent aussi à nos collègues Diane Lafrance et François Mouzard, pour leur aide dans l'établissement des annexes, de même qu'à Louise Roy, Maurice Leblanc et Mark Bélanger, pour la relecture et la mise en page du manuscrit.

NOTE DE LA RÉDACTION

Les termes en caractères italiques gras de couleur désignent des concepts fondamentaux de la pratique terminologique, définis dans la partie **Glossaire** de l'ouvrage. L'**Index** permet de trouver, dans le corps du texte, d'autres définitions utiles de concepts plus spécifiques.

Les exemples dans le texte ou le glossaire sont en caractères italiques de couleur; les marques déposées sont imprimées en italiques noirs.

Toutes les marques déposées sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Les figures illustrent toujours le propos du paragraphe qui les précède.

INTRODUCTION

Qu'est-ce que la terminologie?

Dans sa première acception, le mot *terminologie* signifie un « ensemble de mots techniques appartenant à une science, un art, un auteur ou un groupe social », par exemple, *la terminologie de la médecine* ou *la terminologie des informaticiens*.

Pris dans un sens plus restreint ou plus spécialisé, le même *terme* désigne une « discipline linguistique consacrée à l'étude scientifique des *concepts* et des *termes* en *usage* dans les langues de spécialité ». Si la *langue commune* est celle dont on se sert dans le quotidien, la *langue spécialisée* est celle de la communication sans ambiguïté dans un domaine particulier du savoir ou de la pratique, basée sur un vocabulaire et des *usages* linguistiques qui lui sont propres.

Le *terminologue* est un *spécialiste* de cette discipline, au même titre que le lexicographe l'est pour la *lexicographie*, c'est-à-dire la « discipline consacrée au recensement et à l'étude des mots d'une langue donnée considérés dans leurs formes et leurs significations ». Le rapprochement de ces disciplines linguistiques est d'ailleurs renforcé par l'emploi récent du terme *lexicographie spécialisée* comme *synonyme* de *terminologie*.

La terminologie – moyen de communication en langue spécialisée

La pratique terminologique relève de la *linguistique appliquée* qui comprend les travaux en *lexicographie spécialisée*, en traduction, en rédaction et en enseignement des langues. En fait, ces quatre applications professionnelles de la linguistique sont étroitement liées : la traduction spécialisée exige la maîtrise de *terminologies* spécialisées bilingues ou multilingues, la rédaction technique consiste en leur « mise en discours unilingue », et l'enseignement des langues spécialisées vise leur acquisition par l'apprenant, tandis que la pratique institutionnelle de la *terminologie comparée* et de sa

composante phraséologique s'épanouit en milieu traductionnel, tel qu'illustré au Bureau de la traduction du Canada ces trente dernières années. C'est ce qui explique d'ailleurs la valorisation des *terminologues* ayant fait des études linguistiques, ayant acquis une bonne expérience en traduction et en rédaction technique ou s'étant spécialisés dans un domaine particulier. Leur connaissance des *concepts* véhiculés dans une spécialité donnée et de la terminologie en usage est un précieux atout professionnel.

Les principales activités terminologiques

L'activité terminologique repose sur la capacité de repérer les *termes* désignant les *concepts* propres à un domaine, d'en attester l'emploi à l'aide de références précises, de les décrire brièvement en discernant le bon *usage* de l'*usage* erroné, et de recommander ou de déconseiller certains usages afin de faciliter une communication sans ambiguïté. En *terminologie comparée*, les décalages qu'entraînent inévitablement les transferts inter-langues de savoirs spécialisés sont mis en évidence lors du repérage de *termes*, par l'absence de *désignations* propres dans une des langues en contact. Dans ce cas, le rôle du *terminologue* est de décrire les lacunes constatées et de proposer des désignations qui les comblent. Pour que la proposition d'un terme soit acceptable et viable, elle doit se fonder sur une bonne connaissance des règles de *formation lexicale* dans la langue d'accueil, s'insérer harmonieusement dans l'ensemble terminologique en place, et être clairement présentée comme « proposition » du terminologue.

En *terminologie* unilingue, l'apparition d'un *concept* nouveau – qu'il soit emprunté à une autre spécialité ou qu'il soit créé de toutes pièces – peut entraîner le phénomène contraire à l'absence de désignation, soit la pléthore de *désignations synonymes*. Dans ce cas, le rôle du terminologue est de les repérer et de constituer des dossiers terminologiques uninotionnels (c'est-à-dire traitant d'un seul *concept*) en vue d'en uniformiser l'usage. Les *usages* parallèles ou conflictuels sont souvent étudiés en commissions de *normalisation* ou d'*uniformisation terminologique* qui publient des avis officiels signalant les termes retenus à l'ensemble des utilisateurs. Ces commissions fonctionnent habituellement à

l'intérieur d'une entreprise ou d'une association professionnelle, au plan national ou bien international, et sont presque toujours composées de *terminologues* et de *spécialistes* du domaine.

Dans un tel dossier, les renseignements indispensables à la compréhension d'un *concept* et à l'emploi judicieux de la *terminologie* afférente (*termes* privilégiés, *synonymes*, *variantes orthographiques*, *variantes syntaxiques*, *abréviations*) tombent dans plusieurs types de *justifications* textuelles. La *définition* énumère les traits sémantiques qui distinguent un *concept* de tous les autres; le *contexte* est une *citation* illustrant la *définition*; les exemples d'emploi et les phraséologismes montrent le fonctionnement des *termes* dans le discours spécialisé; les notes ou *observations* en précisent l'*usage*; les références indiquent les sources des attestations.

Ces données sont analysées, filtrées, structurées et consignées en format réduit sur la *fiche terminologique*. Ses principaux éléments concernent le *domaine d'emploi* du *concept*, les langues, les *termes*, leurs marques d'*usage* et leurs *justifications* textuelles. Le développement des banques de données et de l'Internet a facilité le regroupement des fiches dans des fichiers électroniques accessibles en ligne ou en différé aux fins de la *consultation* par des utilisateurs ou de la gestion du *contenu* par des *terminologues* autorisés.

La *gestion de contenus* terminologiques par domaine d'activité reflète l'évolution des concepts spécialisés et des usages linguistiques propres à un domaine, compte tenu des besoins des utilisateurs. Elle vise le maintien de la cohérence et de l'actualité des informations stockées au moyen d'ajouts, d'*annulations* et de modifications des données. Elle permet la sélection de certains types de données pour la préparation et la livraison de produits terminologiques tels que lexiques bilingues, vocabulaires, dictionnaires phraséologiques unilingues ou multilingues, et *normes terminologiques*.

Les principaux outils de travail en terminologie

Toute activité terminologique, en commençant par le repérage de *termes* et en finissant par la livraison d'un produit, peut se faire manuellement. L'informatique assure toutefois des gains de productivité, de qualité et d'accessibilité sans précédent. Ceci est particulièrement vrai pour les *terminologues* travaillant dans une entreprise, un organisme gouvernemental ou un service de traduction où ils doivent créer, tenir à jour et exploiter d'importants fichiers terminologiques informatisés conçus à l'intention de nombreux utilisateurs, et tenant compte de besoins de communication clairement définis.

Les principaux outils de travail du terminologue sont la documentation imprimée ou numérisée, les CD-ROM, l'Internet ou tout autre *support d'information* permettant le repérage des données; les lecteurs optiques, les *logiciels* de dépouillement terminologique, de consignation sur fiche et de gestion de grands ensembles terminologiques; les *concordanciers* phraséologiques et les *aligneurs* de textes; ainsi que les logiciels d'édition et de *publication électronique*. L'idéal serait que toute la gamme d'outils terminologiques soit intégrée sur une plate-forme unique permettant l'informatisation globale de la chaîne de travail et la livraison des produits aux utilisateurs. C'est l'objectif visé à la Direction de la terminologie et de la normalisation du Bureau de la traduction.

Chapitre I : PRINCIPES DE LA RECHERCHE TERMINOLOGIQUE

Classement des domaines d'emploi

Le principe fondamental de toute démarche terminologique est l'appartenance des *termes* à des domaines d'activité structurés en systèmes de classement des savoirs spécialisés. Chaque spécialité possède un tel système, aussi appelé *arbre de domaine* et tout ensemble terminologique cohérent doit le refléter.

Les systèmes de classement documentaire, les encyclopédies, les manuels, les bases de données axées sur la transmission des savoirs fournissent au terminologue débutant le cadre nécessaire à l'établissement ou à l'adoption d'un tel *système de classement* pour le domaine dans lequel il est appelé à effectuer ses recherches terminologiques.

Ces systèmes peuvent comprendre un seul niveau de classification par domaine, ou présenter une structure multi-niveaux. Dans certains cas, ils permettent le maintien d'un seul niveau pour les domaines moins utilisés, et plusieurs niveaux hiérarchiques pour les domaines prioritaires.

Ainsi, la banque *TERMIUM*[®] structure ses ensembles terminologiques en 24 grands domaines, chacun divisé en 10-12 domaines en moyenne, qui sont à leur tour subdivisés en sous-domaines, pour un total approximatif de 1 600 nœuds de classement. Les noms de domaines sont encodés aux fins de la *saisie des données* et décodés automatiquement dans la langue de l'utilisateur lors de la lecture en mode *consultation*. Ce système continue d'être adopté et adapté par de nombreux professionnels du langage appelés à construire des bases de données terminologiques.

CLASSE		CLASS
K Électronique et informatique		K Electronics and Informatics
	<u>DIVISIONS</u>	
Systèmes cybernétiques	KA	Cybernetic Systems
Informatique	KB	Informatics
Ensembles électroniques	KC	Electronic Systems
Matériel informatique	KD	Computer Hardware
Logiciels	KE	Software
Automatique	KF	Automatic Control Engineering
Électronique	KG	Electronics
Provisoire	K-	Provisional Classification

Fig. 1a Répertoire des domaines *TERMIUM*[®], Classe K —
Électronique et informatique (grand domaine)
et Divisions (domaines)

<u>KA Systèmes cybernétiques</u>	SECTIONS	<u>KA Cybernetics Systems</u>
Systèmes cybernétiques de réaction	KAA	Response Systems
Systèmes cybernétiques de contrôle et de commande	KAB	Control Systems
Systèmes cybernétiques de régulation	KAC	Regulatory Systems
Intelligence artificielle	KAD	Artificial Intelligence
Simulation	KAE	Simulation
Généralités	KAF	General
Termes inclassables	KAZ	Non-classifiable Terms
Provisoire	KA-	Provisional Classification

Fig. 1b Répertoire des domaines *TERMIUM*[®], Division KA — Systèmes cybernétiques, et Sections (sous-domaines)

Les disciplines connexes et les technologies convergentes peuvent se partager certains *concepts* et les *termes* qui les désignent. Parfois, le même concept peut recevoir des *désignations* différentes selon le *domaine d'emploi* ou le même terme peut désigner des concepts différents dans d'autres spécialités. L'indication du domaine lève l'ambiguïté.

DOMAINES

VGI Réseaux routiers
VGK Signalisation routière
VGO Trafic routier

EN smartway*c*
Intelligent highway*g*
smart highway*h*
electronic highway*a*VOIR FICHE
automated highway*d,i*
automatic motorway*ff*

DEF* An electronically equipped highway for monitoring traffic flow and user security.*a

OBS* electronic highway: Not to be confused with the "information highway".*a

TERMES CLÉS :

AHS*
Automated Highway System*
self-steering car*
intelligent motorway*

FR **autoroute automatique*b,d***FÉM
autoroute électronique*a*PROPOSITION,FÉM
autoroute intelligente*e*FÉM

CONT* Certains futuristes envisagent des trains de voitures sur des autoroutes automatiques. En attendant, on peaufine un système anticollision qui détecte les obstacles, régule vitesse et distance minimales. Et un système d'alerte qui réveille le conducteur assoupi et redresse la trajectoire du véhicule en cas de problème.*b

OBS* Promoteur de ce projet, PATH (Partners for Advanced Transit and Highways) [...] a placé dans le béton, au centre de la voie, 92 778 aimants. Les véhicules sont équipés d'un senseur magnétique, baptisé magnétomètre, situé sous le pare-chocs avant, qui « lit » les aimants grâce à un système de codage numérique. Les aimants contrôlent les déplacements latéraux du véhicule et les corrigent.*e

SOURCES CODÉES

a*3XEA*1994; b*EXPRES*1997**2374*53; c*TIME*1996*148*21*46;
d*POINT*1997**1282*38; e*SCIVI*1997**958*160;
g*TIME*1996*148*21*47; h*EMIST*1999*352*8129*75;
i*BARDI*1998*10*2*93;

SOURCES NON CODÉES

f*Internet. [<http://www.sprog.auc.dk/edb/l/2help/exchange/uk/1997-1/ukopgare.htm>]. (20000217)

Fig. 2 Plusieurs domaines par fiche. Le **terme** « *electronic highway* » a un autre sens dans le domaine des télécommunications. Il faut donc rédiger une autre fiche pour le **concept** dans ce domaine.

Ces classements évoluent au gré des progrès enregistrés dans chaque domaine d'activité. L'évolution peut entraîner l'apparition de nouvelles disciplines, la migration interdisciplinaire des concepts ou l'abandon, la fusion ou la différenciation de certains *concepts* et/ou *désignations*. Ces changements justifient la mention de plusieurs domaines sur le support contenant les données relatives à un seul concept.

Un autre principe primordial dans le *classement des domaines* est la distinction entre domaine propre et domaine d'application. Les concepts d'une spécialité peuvent s'appliquer à plusieurs disciplines sans pour autant perdre leur appartenance au domaine propre, qui est toujours consigné en premier.

DOMAINES

CAC Composés chimiques

JAP Additifs alimentaires

EN ethyl formate*a,c,g

DEF* A colorless liquid with an aroma of rum, occurring naturally in apples. It may be prepared synthetically. Used by the food industry as a fungicide and a flavoring agent.*a

FR formiate d'éthyle*a,h*MASC

DEF* Liquide incolore à odeur de rhum, reproductible par synthèse, naturellement présent dans les pommes. L'industrie alimentaire l'emploie comme fongicide et comme aromatisant.*a

SOURCES CODÉES

a*BT-195*1990***96; c*MECHE*1968***436;

g*CAN.GAZ.-II*1988*122*2*499;

h*CAN.GAZ.-II*1988*122*2*529;

Fig. 3 *Domaine propre (Composés chimiques) et domaine d'application (Additifs alimentaires)*

Connaissance de l'état du savoir dans le domaine étudié

Suivre l'évolution du savoir dans un domaine d'activité, être à l'affût des découvertes et de leurs conséquences sur le discours spécialisé sont les conditions sine qua non de toute *recherche terminologique* tenue de refléter l'actualité.

Le terminologue débutant peut acquérir la connaissance d'un domaine en se familiarisant avec la documentation de spécialité par le biais de lectures approfondies, en se constituant un réseau de *spécialistes* consultants, et en se renseignant sur la thématique des colloques, des conférences et des expositions organisés dans ce domaine.

Cette connaissance lui servira lors du repérage de la *terminologie* fondamentale et lui sera indispensable pour dépister la terminologie nouvelle, riche en *néologismes*, mais dont les *concepts* sont plus difficiles à cerner, notamment, parfois, à cause d'usages qui s'affrontent, voire qui se contredisent.

DOMAINES	
KBJ	Télématique
UCD	Télécommunications
UDJ	Transmission de données
EN	electronic mail*a,d,e,h,i*NORMALISÉ email*c* E-mail*a,d,e,i*NORMALISÉ Email*a,e,i*NORMALISÉ strudel-post*c*JARGON
DEF*	Correspondence in the form of messages transmitted between user terminals over a computer network.*a
CONT*	Nerd speak. Strudel-post: electronic mail. (Strudel refers to the "at" sign in E-mail addresses).*c
OBS*	electronic mail; E-mail; Email: terms standardized by ISO and CSA.*b

Fig. 4a Terminologie récente, néologismes (début)

FR courrier électronique*a,d,e,h,i* MASC, NORMALISÉ
 CÉ*a,e*MASC, NORMALISÉ
 courriel*a,i*VOIR FICHE, MASC, NORMALISÉ
 C. ÉLEC*b,e*MASC
 messagerie électronique*b*VOIR FICHE, FEM
 Mél*b,i*VOIR FICHE, MASC
 mel*g*MASC
 imelle*f*VOIR FICHE, MASC
 adresse électronique*b*VOIR FICHE, FEM
 C. élec*i*, MASC

DEF* Correspondance sous forme de messages, transmise entre terminaux d'utilisateur sur un réseau d'ordinateurs.*a

CONT* Le HP320LX est la future star du marché des assistants personnels, ces petits ordinateurs qui se glissent dans la poche intérieure d'une veste. Il a reçu Microsoft Explorer et permet donc de surfer et d'échanger des « mel » (la nouvelle orthographe officielle pour « e-mail »).*g

EX* Un imelle sur le oueb, c'est banal aujourd'hui.*f

OBS* courrier électronique; courriel; CÉ : termes normalisés par l'ISO et la CSA; courriel : terme proposé par l'Office de la langue française (Québec).*b

OBS* messagerie électronique; Mél : terme et abréviation proposés par la Commission générale de terminologie et de néologie (France), approuvés par l'Académie française, et qui seront publiés prochainement au Journal Officiel de la République française (Arrêtés de terminologie). L'abréviation mél (ou mel) a été rejetée par l'AFNOR et l'ISO.*b

SOURCES CODÉES
 a*ISO-CEI-CD-2382-32*1995***---; b*3XEA*1999;
 c*GAZET*1996**7-05*B6; d*CSA-Z243.58-92*1992***134;
 e*BT-233*1996***; f*EXPRE*1999**2521*86;
 g*POINT*1997**1291*119; h*SP-76*1992***508; i*MOING-WWW

Fig. 4b Terminologie récente, néologismes (fin)

Connaissance de la documentation véhiculant ce savoir

La *recherche terminologique* vise en premier lieu le repérage des *termes* véhiculant le savoir spécialisé. Sa principale fonction est la transmission du savoir spécialisé et l'authenticité de l'*usage* terminologique afférent.

Le *terminologue* doit connaître les meilleurs documents dans son domaine et les évaluer par catégorie de référence : encyclopédies, monographies, manuels universitaires et techniques, actes de congrès et colloques, périodiques spécialisés et de vulgarisation, brochures, feuillets publicitaires, dictionnaires, vocabulaires, bases de données documentaires, terminologiques et linguistiques, adresses Internet et pages Web des meilleurs fournisseurs de contenu dans sa spécialité. L'acquisition de ce type de connaissance est grandement facilitée en faisant appel à un documentaliste, à des *spécialistes*, et à leurs forums ou groupes de discussion sur Internet.

Certains types de documentation sont traditionnellement privilégiés à cet égard. Les ouvrages non traduits sont préférés aux traductions, les encyclopédies et autres ouvrages pédagogiques reconnus ou recommandés par les *spécialistes* l'emportent sur les brochures et les feuillets publicitaires. L'intérêt des monographies est évalué en fonction de la date de parution, la réputation de l'auteur, le degré de systématisation du contenu, la présence d'une bibliographie à jour, d'un index des *concepts* traités, d'un glossaire qui les définit, et d'une table des matières. Les périodiques spécialisés sont mieux cotés que les revues de vulgarisation. L'Internet, quant à lui, fournit un large éventail de sources documentaires mais plutôt éphémères et de valeur très inégale.

Connaissance des règles de consignation des données terminologiques

En tant que *fournisseur de contenu* dans une *langue spécialisée*, le terminologue responsable d'un domaine est tenu d'assurer la cohérence, l'actualité et la qualité des données qu'il met à la disposition des utilisateurs de *terminologie*. Qu'il travaille seul ou en équipe sous la supervision d'un *réviseur*, le terminologue doit bien maîtriser les règles régissant la mise en forme des données

terminologiques en vue de leur diffusion et implantation dans son ministère ou son entreprise.

Le principal format de *consignation des données* est la *fiche terminologique*. Au minimum, le choix et la disposition de ces données doivent renseigner l'utilisateur sur les domaines d'emploi du *concept*, les langues dans lesquelles il est circonscrit, les *termes* qui le désignent dans chacune de ces langues, la *définition* du concept ou toute autre *justification* textuelle et les sources qui en font état.

Une fiche est un assemblage de champs. Chaque champ accueille un type particulier de données. Ainsi, un champ contiendra tantôt une vedette, tantôt une marque grammaticale, tantôt un code d'auteur, etc. En terminologie comparée, une fiche est composée d'au moins deux modules linguistiques et ces modules comprennent des champs répétitifs :

Champ 1 : domaine premier, domaines d'application

Champ 2 : indicatif de langue

Champ 3 : vedette principale + lettre d'appel de source + paramètres divers (voir liste qui suit)

On entend par vedette principale, le terme, l'expression ou l'appellation à privilégier et qui figure en première position dans le bloc des vedettes d'un module linguistique.

Champ 4 : abréviation de la vedette principale + lettre d'appel de source

On entend par abréviation la forme réduite d'une unité terminologique ou d'une appellation résultant du retranchement d'une partie des lettres d'un mot en faisant partie (p. ex. : CCSN pour Commission canadienne de sûreté nucléaire).

Champ 5 : vedette secondaire + lettre d'appel de source

On entend par vedette secondaire le terme, l'expression ou l'appellation qui diffère de la vedette principale mais qui désigne la même notion. Elle peut comporter certaines différences au niveau de l'usage (fréquence, niveau de langue, etc.) qui se traduisent sur la fiche par des paramètres différents. Elle peut aussi comporter des différences au niveau de l'orthographe (variante orthographique et syntaxique).

Champ 6 : abréviation de la vedette secondaire + lettre d'appel de source

Champ 7 : indicatif de type de justification + justification(s) + lettre d'appel de source

Les principaux types de **justifications** et leurs indicatifs sont la définition (DEF), le contexte explicatif (CONT), l'exemple d'utilisation (EX), le renseignement supplémentaire d'ordre terminologique, administratif ou technique (OBS) et le phraséologisme (PHR).

Champ 8 : source

Champ 9 : auteur

Champ 10 : date de rédaction

Champ 11 : réviseur

Fig. 5a *Éléments de données essentiels d'une fiche (début)*

1
RBN Lexicologie, lexicographie et terminologie
2 et 3
EN terminology record*a*UNIFORMISÉ
7
DEF* A medium for recording terminological data.*a
2 et 3
FR fiche de terminologie*b*FÉM, UNIFORMISÉ
5
fiche terminologique*c*FÉM
7
DEF* Support sur lequel sont consignées selon un protocole
établi les données terminologiques relatives à une notion.*b
8
a*CBT-78*1983***62
b*CBT-78*1983***11
c*ROBER-CD*1994
9
3XXX
10
20001212
11
3XTZ

Fig. 5b *Éléments de données essentiels d'une fiche (fin)*

Marques chronologiques		Marques géographiques	
ANOM	Ancienne dénomination	AB	Alberta
Pondération		AFR	Afrique
AE	À éviter	AMC	Amérique centrale
COR	Correct	AML	Amérique latine
NOFF	Non officiel (Fonds APN)	AMN	Amérique du Nord
Provenance		AMS	Amérique du Sud
LA	Latin	ANTA	Antarctique
MC	M. de commerce	ANTI	Antilles
PR	Proposition	ARG	Argentine
Nature		ASIE	Asie
ANG	Anglicisme	AUS	Australie
BARB	Barbarisme	AUT	Autriche
CQL	Calque	BEL	Belgique
FAUX	Faux-ami	BLZ	Belize
PLEO	Pléonasme	BOL	Bolivie
Renvoi		BRA	Brésil
VF	Voir fiche	CAN	Canada
Marques grammaticales		CB	Colombie-Britannique
ADJ	Adjectif	CHE	Suisse (Confédération helvétique)
ADV	Adverbe	CHL	Chili
ELP	Préfixe	COL	Colombie
ELS	Suffixe	CRI	Costa Rica
LADJ	Locution adjectivale	CUB	Cuba
LADV	Locution adverbiale	DDR	Allemagne de l'Est
LN	Locution nominale	DEU	Allemagne de l'Ouest
LV	Locution verbale	DEUT	Allemagne
N	Nom	DOM	République dominicaine
V	Verbe	ECU	Équateur
Genre		ESP	Espagne
F	Féminin	EUR	Europe
GC	Genre commun	FR	France
M	Masculin	GB	Grande-Bretagne
EPI	Masculin/Féminin	GTM	Guatemala
NEUT	Neutre	HND	Honduras
Nombre		IG	Intergouvernemental
INVAR	Invariable	IN	International
PL	Pluriel	IPE	Île-du-Prince-Édouard
		IRL	Irlande
		JAM	Jamaïque
		MN	Manitoba
		MEX	Mexique
		NB	Nouveau-Brunswick
		NE	Nouvelle-Écosse

Fig. 5c Liste en colonnes des *paramètres* de *TERMIUM*[®], dans l'ordre de consignation (début)

NOR	Norvège
NT	Nunavut
NZL	Nouvelle-Zélande
ON	Ontario
OTAN	OTAN
PAN	Panama
PER	Pérou
PHL	Philippines
PRI	Puerto-Rico
PRT	Portugal
PRY	Paraguay
QC	Québec
REG	Régional
ROM	Roumanie
SK	Saskatchewan
SLV	El Salvador
SWE	Suède
TN	Terre-Neuve
TNO	Territoires du Nord-Ouest
URY	Uruguay
USA	États-Unis
VEN	Venezuela
YK	Yukon

Fréquence

MF	Moins fréquent
RA	Rare

Marques chronologiques

ARCH	Archaïque
VI	Vielli

Marques sociolinguistiques

FAM	Familier
J	Jargon

Marques sémantiques

GEN	Générique
PEJ	Péjoratif
SPEC	Spécifique

Marques de normalisation

NORM	Normalisé
UNIF	Uniformisé

Fig. 5d Liste en colonnes des *paramètres* de *TERMIUM*[®], dans l'ordre de consignation (*fin*)

La constitution de tout *fichier terminologique* exige au préalable l'établissement d'une méthode de consignation et d'un guide de rédaction tel que le Guide *TERMIUM*[®]. L'absence d'un *guide de rédaction* des fiches rend impossible la gestion d'un fichier, qu'il soit manuscrit ou informatisé. Les fichiers manuscrits cédant la voie aux fichiers informatisés, il convient de bien connaître des *logiciels* de traitement de texte tels *WordPerfect* ou *Word*, ainsi que des outils de consignation.

La *gestion de contenus* terminologiques se fait de façon continue. La complexité des éléments d'une fiche et la richesse des données consignées dépendent de l'information disponible et de l'évolution du savoir dans le domaine traité, mais cette gestion doit toujours tenir compte du profil de l'utilisateur ciblé : son niveau de connaissances (antécédents), ses besoins de *consultation* (lacunes à combler) et le but de ses consultations, soit la satisfaction de ses propres clients.

Connaissances linguistiques

Le travail terminologique exige une très bonne connaissance de la structure et du système linguistique des langues dont on étudie la *terminologie* et les *usages* spécialisés privilégiés : les règles de *formation lexicale*, les règles grammaticales, les particularités stylistiques des différents *niveaux de langue* sont autant d'outils permettant au terminologue d'évaluer la qualité linguistique des documents spécialisés et de rédiger des fiches conformément aux critères d'*assurance de la qualité*.

Le *contenu* d'une *fiche terminologique* est évalué en fonction de critères tels que : *définition* des *concepts* véhiculés, emploi uniforme des *termes* qui les désignent, faible recours aux *variantes* stylistiques, *orthographiques et syntaxiques*, prise en considération des termes normalisés dans le domaine, et justification de l'emploi ou de la création de nouveaux *termes*.

La qualité d'une *fiche terminologique* repose aussi sur l'authenticité et la représentativité des usages consignés par le terminologue. Parmi la multitude d'usages attestés, l'auteur de la fiche doit connaître et signaler ceux que les *spécialistes* préfèrent ou évitent, recommandent ou déconseillent.

Systématisation des connaissances en allant du concept au terme

La systématisation des connaissances découle de l'*analyse terminologique*, c'est-à-dire l'analyse de textes en langue de spécialité visant la compréhension et la description des *concepts* désignés par des *unités terminologiques*.

Le savoir acquis dans un domaine donné est structuré en terminologie au moyen de relations hiérarchiques et associatives entre les concepts dégagés. Les plus fréquemment utilisées, sont les relations hiérarchiques entre *concepts génériques* et *spécifiques* ainsi que les *relations partitives* entre un ensemble et ses parties. Leur représentation graphique est appelée système conceptuel ou arbre notionnel. Quant aux *relations associatives*, elles relient les concepts en raison d'une proximité spatiale ou temporelle et sont du type producteur-produit, action-résultat, activité-outil, contenant-contenu et cause-effet.

		Concepts	Relation associative
sac	↔	pommes	contenant - contenu
ponçage	↔	ponceuse	activité - outil
pépiniériste	↔	arbres	producteur - produit
maçon	↔	truelle	profession - outil
marteau	↔	clou	outil - objet
heure	↔	montre	durée - instrument
roi	↔	château	personne - bâtiment
pluie	↔	inondation	cause - effet

Fig. 6a Relations associatives

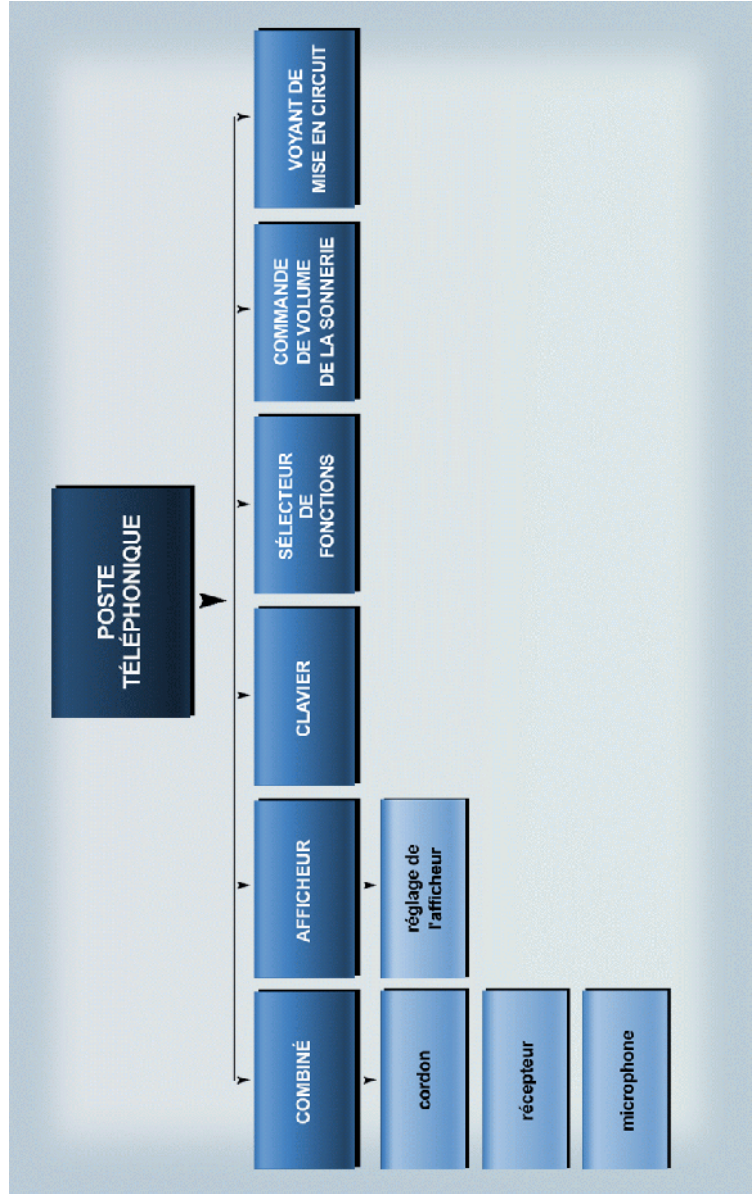


Fig. 6b Relations partitives

Cette représentation permet au terminologue d'identifier les *traits sémantiques* essentiels et accessoires des *concepts* afin de les définir à partir des premiers et de les illustrer à l'aide des seconds. Elle l'aide également à regrouper sur une seule fiche les *termes* désignant un même concept au moyen du *crochet terminologique*, c'est-à-dire l'identité des traits sémantiques trouvés dans un fragment de texte et expliquant le sens d'un ou de plusieurs termes spécialisés dans une ou plusieurs langues.

DOMAINES	
KBL	Infographie
SAJ	Mathématiques
EN attractor*a,c	
DEF*	A geometrical object toward which the trajectory of a dynamical system represented by a curve in the phase space , converges in the course of time.*c
FR attracteur*b,d*MASC	
DEF*	Ensemble invariant vers lequel est attirée asymptotiquement la trajectoire d'un système dynamique représenté par une courbe dans l'espace des phases .*d
SOURCES CODÉES	
a*VFRAC*1989***28; b*FRACD*1987***97; c*LASTE*1989***145; d*S-53-31*1994***12	

Fig. 7 *Crochet terminologique*

Repérage des unités terminologiques

L'*unité terminologique* est l'étiquette d'un concept dans un *arbre conceptuel*. Ce peut être un mot ou un *syntagme*, un symbole, une formule chimique ou mathématique, une appellation scientifique en latin, un *acronyme*, un *sigle* ou l'*appellation officielle* d'un emploi, d'un organisme ou d'une entité administrative.

Ce qui distingue un *terme* ou une *unité terminologique* d'un mot en langue courante c'est d'abord sa relation univoque avec le concept spécialisé qu'il désigne (appelée *monosémie*), et la stabilité de cette relation entre la forme et le contenu à travers les textes traitant de ce concept (appelée *lexicalisation*). C'est ensuite sa fréquence

d'emploi et son entourage contextuel (ses *cooccurrents*) relativement figé, ainsi que les indicateurs typographiques qui en signalent le statut (italiques, gras, guillemets, etc.).

DOMAINES	
HEG	Banque
FHE	Effets de commerce (Droit)
EN	cheque*a,b,e CHQ*a* check*e*NOM, ÉTATS-UNIS
DEF*	A bill of exchange drawn on a bank, payable on demand.*b
PHR*	Issue, deliver, return a cheque*d
FR	chèque*a,e*MASC CHQ*a*, MASC
DEF*	Effet de commerce par lequel le titulaire d'un compte bancaire (le tireur) donne l'ordre à sa banque ou à un établissement financier (le tiré) de payer à vue à son profit ou à celui d'un tiers (le bénéficiaire) une somme à prélever sur le crédit de son compte.*e
PHR*	Distribuer, émettre, retourner un chèque*d
SOURCES CODÉES	
a*CBT-30*1981***18; b*CANAC*1992***45; d*GBT-52-8-2*1994*1*c.2-13*1; e*MCGEF*1994***133	

Fig. 8 Phraséologismes avec le *terme* « chèque »

Finalement, c'est le répertoire plutôt restreint de ses structures morphologiques et lexicales : substantif (simple, dérivé ou composé), verbe, *syntagme* nominal, adjectival ou verbal.

Termes simples :	greffe, courriel, protection, budget
Termes composés :	porte-greffe; porte-étendard; porte-fenêtre; porte-bébé
Termes dérivés :	courriel ➔ courriéler; radar ➔ radariste; planche ➔ plancher ➔ planchéiage
Syntagmes :	balai à laver; ajuster un budget; capsule de protection, dosimètre thermoluminescent au fluorure de lithium
Acronymes :	sida (syndrome d'immuno-déficience acquise); radar (radio detecting and ranging)

Fig. 9 Termes simples, composés, dérivés, syntagmes, acronymes

Une bonne connaissance de ces structures aide non seulement à repérer les *unités terminologiques* lors du *dépouillement*, mais aussi à créer ou à proposer des termes nouveaux ou *néologismes* pour combler les lacunes dans la *désignation* de *concepts* nouveaux ainsi que pour corriger et uniformiser les termes attestés.

On distinguera dans ce qui suit les néologismes de sens et les néologismes de forme, tout en indiquant les principes d'acceptabilité ou de réussite des *termes* proposés :

- Les néologismes de sens n'entraînent aucun changement de forme, mais proviennent d'une extension du sens connu vers un nouveau sens tel le passage du concret vers l'abstrait, l'analogie (p. ex. *dorsale d'une autoroute, d'un réseau*), le changement de catégorie grammaticale (p. ex. *informatique*, adj. et nom) ou d'un *emprunt* à un autre domaine (p. ex. *virus, vaccin*, et autres termes de virologie adoptés en sécurité informatique).
- Les néologismes de forme sont construits par *dérivation* (p. ex. *numérique-numériser*), composition (p. ex. *cybermarchand, cybergalerie marchande*), *téléscopage* (p. ex. *courriel*, de *courrier électronique*), acronymie et *emprunt* externe (p. ex. *CD-ROM*, de l'anglais Compact Disc-Read Only Memory), etc.
- L'acceptabilité des néologismes dépend de leur brièveté (p. ex. *métro* pour *métropolitain*), de leur maniabilité (p. ex. *anti-feu* pour *à l'épreuve du feu*) et facilité de

mémorisation, ainsi que de leur capacité de proliférer sous formes dérivées ou productivité (p. ex. *ONU – onusien, onusienne*), mais elle dépend surtout de leur motivation ou raison d’être. Cette raison peut être d’ordre stylistique (p. ex. *malvoyant* remplace *aveugle*), technologique (p. ex. *assistant intelligent*, pour le nouvel ordinateur de poche connecté à l’Internet), social (p. ex. féminisation des titres), ou fonctionnel, ainsi appelée parce qu’elle reflète le besoin de dire différemment en fonction de la situation de communication.

Principe d’uninotionnalité

Les *concepts* ou les *notions* propres à une spécialité sont des représentations mentales servant à structurer les objets du monde réel. Ces objets peuvent être des entités physiques ou abstraites (p. ex. *ordinateur, liberté*); des propriétés (p. ex. *édiatique, vocal*); des relations (p. ex. *équivalence, identité, un partenaire, une parallèle, la violence familiale*); des fonctions ou activités (p. ex. *soustraction automatique, friction, résistance des matériaux*). Tous les *termes* désignant un concept sont en relation de *monosémie* avec ce concept dans une langue de spécialité : chacun désigne seulement ce concept (ISO/FDIS 704 : 2000F).

La monosémie concept-terme entraîne le principe d’*uninotionnalité* qui exige du *terminologue* de traiter un seul *concept* à la fois – soit sur une *fiche terminologique* unilingue ou multilingue, soit comme *entrée de vocabulaire* spécialisé. C’est exactement le contraire du principe de *polysémie* appliqué dans le *dictionnaire de langue* courante où l’entrée lexicale est constituée d’une série d’acceptions, chacune renvoyant à un *concept* différent.

DOMAINES	
IEC	Centrales nucléaires
SHC	Réacteurs nucléaires de fission
YAA	Commission canadienne de sûreté nucléaire
EN	pellet*b,f fuel pellet*a,c,e,*NORMALISÉ
DEF*	Uranium dioxide, or other nuclear fuel in a powdered form, which has been pressed, sintered and ground to a cylindrical shape for insertion into the sheathing tubes of the fuel bundle.*a
OBS*	fuel pellet: term standardized by ISO.*d
FR	pastille*a,g*FÉM pastille de combustible*c*FÉM, NORMALISÉ
DEF*	Forme sous laquelle se présente le combustible de nombreux réacteurs nucléaires. (Les pastilles, souvent cylindriques, sont constituées, par exemple, d'oxyde d'uranium fritté.).*g
OBS*	pastille de combustible : terme normalisé par l'ISO.*d
SOURCES CODÉES	
a*PORAC*1978***217; b*AECB-1*1994***4E; c*ISO-921*1997***104;	
d*3YMY*1992; e*MHPHY*1984***224; f*AECB-8*1989***4E; g*LAROG*1982*8**7879	

Fig 10a Monosémie : acception unique des *termes* sur une fiche univocionnelle

pastille :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pâte odorante que l'on brûle pour parfumer l'air. 2. Petit morceau d'une pâte pharmaceutique ou d'une préparation de confiserie, généralement en forme de disque. 3. Dessin en forme de petit disque.
-------------------	--

Fig. 10b Polysémie : série d'acceptions extraites du *Nouveau Petit Robert*, juin 2000, page 1803

Définition des concepts spécialisés et le crochet terminologique

La *définition* terminologique est une brève formule lexicographique qui indique les *traits sémantiques* distinctifs d'un *concept*. Elle est censée décrire un concept, non pas renseigner sur l'emploi d'un *terme* (Sager 2000 : 12). C'est ce qui la distingue de l'*observation* linguistique du type « Terme employé en X pour désigner Y ». La définition terminologique est l'application la plus importante du principe d'*uninotionnalité* et le principal moyen d'établissement du *crochet terminologique*.

Dans la pratique des domaines techniques et scientifiques, les *terminologies* fondamentales sont validées à l'aide de définitions citées d'ouvrages faisant autorité, tandis que les terminologies récentes exigent souvent la construction de définitions à partir d'éléments textuels disparates. Dans ces domaines, la rédaction doit suivre de très près les modèles existants et les variations stylistiques sont plutôt limitées. C'est une des raisons de la quasi-identité des définitions d'un même concept dans les meilleurs dictionnaires techno-scientifiques. D'autre part, les domaines socio-économiques et juridiques se distinguent par la grande variété des définitions traitant d'un concept en fonction des particularités historiques, culturelles, juridiques, etc., de l'institution ou du pays où il est véhiculé (Rey 2000 : 131).

Dans les deux cas toutefois, l'importance du respect des droits d'auteur, le danger des *citations* abusives, l'exigence de concision, de qualité et d'originalité du *contenu*, et l'impératif d'uniformité rédactionnelle régissant les banques de terminologie obligent le terminologue à reformuler la plupart de ses définitions à l'aide de références à la documentation analysée, et de recourir aux *citations* de définitions ou de *contextes* avec parcimonie. Cette obligation professionnelle est renforcée par la loi de la propriété intellectuelle lorsqu'on crée des produits terminologiques commercialisables.

La *définition* est une formule brève qui rend reconnaissable un concept spécialisé. Elle commence toujours par un *mot d'ancrage* qui renvoie au concept *incluant* le plus proche et s'appuie sur les traits essentiels ou distinctifs de l'objet à définir :

- traits intrinsèques : sa nature, sa matière, le sujet sur lequel il porte
- traits extrinsèques : sa fonction et modalités, son origine, sa destination et son agent référent.

Intrapreneur : *Gestionnaire salarié* (nature) **qui applique à son travail** (sujet) **la motivation et l'initiative** (modalités) **d'un propriétaire d'entreprise** (référent).

Fig. 11 Traits intrinsèques et extrinsèques

Les traits accessoires ou secondaires d'un concept renseignent sur la forme d'un objet, sur l'inventeur de cet objet, sur le moment, le lieu ou la manière de son utilisation.

La définition d'un concept peut suivre plusieurs modèles rédactionnels :

- par *genre prochain* et *différence spécifique* :

Meuble : *Objet destiné au service d'une maison.*
Siège : *Meuble servant à s'asseoir.*
Fauteuil : *Siège à deux bras et dossier.*

Fig. 12 Définition par genre prochain

- par fonction :

Métier : *Machine qui fabrique un tissu en entrelaçant les fils de trame et les fils de chaîne.*

Fig. 13 Définition par fonction

- par énumération des composants ou des étapes :

Siège : Meuble fait d'une surface pour s'asseoir et de quatre pieds.
Tissage : Entrecroisement des fils de chaîne et de trame, par le passage d'un fil de trame dans l'espace formé par la séparation des fils de chaîne en deux nappes, l'une levée et l'autre baissée.

Fig. 14 Définition par énumération

- par paraphrase synonymique :

Opalin : Papier blanchâtre, laiteux.

Fig. 15 Définition par paraphrase

Plusieurs principes régissent la rédaction des *définitions* terminologiques :

- la prévisibilité : la définition insère le concept dans un *arbre conceptuel*
- la simplicité : la définition tient dans une seule phrase concise et claire
- l'énoncé affirmatif : la phrase dit ce que le concept est, et non ce qu'il n'est pas
- la non-circularité : la définition ne renvoie pas à une autre qui renvoie à la première
- l'absence de tautologie : la définition n'est pas une paraphrase du terme, mais une description des *traits sémantiques* du concept

DOMAINE	
SCH	Physique atomique
EN	circular particle accelerator*a* circular accelerator*a,b,e* NORMALISÉ
DEF*	Accelerator in which the energy of charged particles is increased by successive increments due to the repeated passage of particles in the same accelerating device.*e
OBS*	circular accelerator: term standardized by ISO.*f
FR	accélérateur circulaire*c,d,e*MASC, NORMALISÉ
DEF*	Accélérateur dans lequel l'énergie de particules chargées augmente par des accroissements successifs provoqués par le passage répété des particules dans le même dispositif d'accélération.*c
OBS*	accélérateur circulaire : terme normalisé par l'ISO.*f
SOURCES CODÉES	
a*LASTE*1989***356; b*ENSCI*1982*9**840; c*INDUS*1986***4; d*UNIVE*1984*13**1129; e*ISO-921-2*1997***38; f*3TGR*1992	

Fig. 16 Définitions terminologiques

Compte tenu de ces principes, le rédacteur d'une *définition* doit choisir :

- les traits distinctifs permettant d'identifier le concept. Par exemple, le *genre prochain* et la *différence spécifique*
- le type de définition le mieux adapté au profil de l'utilisateur visé (ses besoins de communication, son niveau présumé de connaissances). Par exemple, une définition analytique, par traits intrinsèques, peut être préférable à une définition descriptive, par traits extrinsèques; une définition par énumération des composants peut être préférable à une définition par paraphrase synonymique
- les règles de rédaction des définitions s'appliquant à l'ensemble des fiches appartenant à une *base de données* terminologiques. Par exemple, décider de la présence ou de l'absence d'un article défini ou indéfini au début de la définition
- le *mot d'ancrage* par lequel commencer sa phrase. Par

- exemple, le terme désignant le concept superordonné
- la formule privilégiée pour la catégorie de *concepts* en question. Par exemple, la définition des concepts d'état commence par la formule « Le fait de... », « L'état de... »; celle des concepts d'action est « Action de... », « Technique de... », « Ensemble des techniques de... »; tandis que la formule des concepts adjectivaux peut être « Relatif à... », « Se dit de... » ou « Qui... ».

Évaluation des termes et de leurs rapports

En dépit de son idéal déclaré de *monosémie*, la langue de spécialité n'en est pas moins un ensemble de conventions sociales, donc évolutives, et présente par conséquent autant de variations linguistiques que la langue courante. En rédigeant une fiche ou en tenant à jour le *contenu* d'un fichier, le *terminologue* doit distinguer les *synonymes* désignant un *concept* en fonction de leur emploi réel : la *désignation* savante ou scientifique, le jargon technique, l'appellation propre, impropre, universelle, courante, officielle ou d'emploi géographiquement limité, le *néologisme* en vogue ou critiqué, le *terme* rare, désuet, proscrit, normalisé ou uniformisé. C'est en indiquant ces *marques d'usage* (cf. Fig. 5c et 5d), en les expliquant à l'aide d'*observations* ou d'*exemples d'emploi* et en les étayant de références exactes, que le terminologue aidera l'utilisateur à se servir de la *terminologie* à bon escient.

Les principales *marques d'usage* que l'on retrouve dans les grandes banques de terminologie sont regroupées en six catégories : marques sociolinguistiques (terme courant, scientifique ou de jargon, normalisé ou uniformisé); marques géographiques (pays, région); marques temporelles (néologisme, archaïsme, vieilli); marques professionnelles ou de concurrence (*synonymes* préférés dans certains domaines ou chez certains fabricants par souci d'originalité) et marques de fréquence (terme fréquent, moins fréquent, rare).

DOMAINE	
TCE	Articles ménagers divers
EN	mop*a*NOM floor mop*b
DEF*	A household implement consisting of a mass of absorbant material fastened to a long handle and used typically for washing floors.*a
FR	balai à laver*c,d*MASC balai laveur*f*MASC moppe*c* À ÉVITER, BARBARISME, FÉM, CANADA mop*d* À ÉVITER, ANGLICISME, CANADA
DEF*	Article ménager composé d'un long manche au bout duquel est attaché un tampon de cordages ou de lanières et utilisé pour laver les planchers.*e
OBS*	Le mot « moppe » est un barbarisme qui provient du mot anglais « mop » prononcé et écrit à la française.*e
SOURCES CODÉES	a*WEBIN*1993***1468; b*CATIR*1983***179; c DADIF*1967***624; d*COLAN*1971***110; e*3XXX*1997; f*ACTER*1968*1*9*4

Fig. 17 Marques géographiques, nature, marque grammaticale

Aménagement linguistique et uniformisation terminologique

À la différence du langage littéraire ou médiatique dont la fonction poétique valorise la nouveauté du contenu et l'unicité de l'expression, la langue de spécialité répond aux besoins du partage universel de savoirs spécialisés et se distingue par une fonction cognitive ou référentielle qui privilégie l'uniformité du contenu et de l'expression. En terminologie, le principe d'uniformité l'emporte sur l'originalité.

Le concept d'*aménagement linguistique* s'est développé surtout après la Seconde Guerre mondiale en tant qu'intervention gouvernementale visant la reconnaissance du statut privilégié d'un

niveau de langue donné tel le français conventionnel, le russe standard, le chinois simplifié ou l'anglais de la BBC, et le repérage – dans l'usage de celui-ci – de lacunes ou d'écarts grammaticaux et lexicographiques à combler ou à corriger par des *avis linguistiques* officiels. C'est le cas de la Délégation générale à la langue française en France, de l'Office de la langue française au Québec, et des agences africaines d'aménagement linguistique (Antia : 2000).

Dans la plupart des cas, cette intervention est de nature ponctuelle. Elle s'exerce au cas par cas et concerne la langue courante, tandis que la *normalisation* terminologique pratiquée par l'International Organization for Standardization (ISO) ou par les associations nationales de normalisation (voir liste I en annexe) se limite aux concepts et au vocabulaire des langues de spécialité, se distingue par sa nature thématique prescriptive, et est effectuée par les *spécialistes* du domaine selon des procédures quasi-universelles (voir Procédure ISO pour la gestion de projets de normalisation terminologique).

À mi-chemin entre ces deux types d'intervention, l'*uniformisation terminologique* combine le souci de précision conceptuelle et de correction linguistique, l'adéquation du terme à la situation de communication et l'efficacité de la communication. Elle peut être ponctuelle ou thématique selon les besoins des utilisateurs, et s'effectue en groupe de travail ou comité d'utilisateurs avec ou sans la participation des *spécialistes* du domaine. L'application des décisions d'uniformisation peut être consensuelle, fortement recommandée ou bien obligatoire. Par exemple, le terminologue responsable de répertoire et d'uniformiser la terminologie d'*usage* dans un ministère ou une entreprise veille à éliminer de son fichier les fiches en double ou erronées, à attester – et au besoin proposer – des *termes* nouveaux, à déconseiller les *pseudo-synonymes* et les variantes prêtant à confusion en les contrastant avec les termes recommandés, à trancher en cas d'*usages* contradictoires, et à diffuser un ensemble terminologique actuel, complet et cohérent. Il veille également à valider ces termes par les membres d'un comité d'uniformisation reconnu et à indiquer leur statut uniformisé. La Direction de la terminologie et de la normalisation (Bureau de la traduction) propose la démarche suivante :

- accueil à la Direction de la terminologie et de la normalisation (DTN) de la demande de normalisation ministérielle
- consultation d'autres intéressés par la même demande
- évaluation des besoins (rencontres, diagnostic, planification préliminaire)
- adoption d'un processus de normalisation par tous les intéressés (secrétariat)
- établissement de dossiers terminologiques pour les cas problèmes
- formation d'un comité de terminologie qui décide de l'uniformisation
- transmission des dossiers terminologiques aux membres du comité
- rétroaction des membres au secrétariat du comité (par courriel)
- organisation d'une rencontre en vue d'établir un consensus
- détermination de la stratégie de diffusion de la terminologie uniformisée
- préparation d'avis linguistiques à diffuser sur les sites Extranet/Internet du Bureau de la traduction
- mise à jour de *TERMIUM*[®] reflétant la terminologie uniformisée

Fig. 18 *Étapes de l'uniformisation DTN proposées aux ministères*

Enfin, les activités d'uniformisation et de normalisation terminologiques peuvent être intégrées dans une politique gouvernementale d'aménagement linguistique, tel qu'illustré récemment au Bureau de la traduction du Canada (voir Annexe III : L'infrastructure de l'aménagement linguistique dans la fonction publique du Canada).

Chapitre II : MÉTHODOLOGIE DU TRAVAIL TERMINOLOGIQUE

Qu'est-ce que la méthodologie?

En *terminologie*, la méthodologie du travail est l'ensemble des techniques et des procédures adoptées pour arriver à un but déterminé; par exemple, le type de produit ou de service à livrer compte tenu des ressources disponibles, des attentes du client et du délai négocié. La méthodologie peut être adaptée en cours de route, mais il est essentiel de la définir avant de commencer le travail. Le but de ce chapitre est de fournir au lecteur un cadre méthodologique général des grandes étapes de la démarche terminologique.

Repérer et évaluer la documentation spécialisée

Le *terminologue* travaillant dans un ministère ou une entreprise peut hériter d'une *base de données* terminologiques ou bien être appelé à en constituer une.

- Si la base de données existe déjà, la première chose à faire c'est de se familiariser avec le répertoire des documents ayant servi à sa constitution afin d'en évaluer l'actualité et la qualité et d'en combler les lacunes : lois, règlements, publications ministérielles ou glossaires, manuels et publications d'entreprise. L'évaluation peut s'effectuer après lecture des documents et *consultation* des personnes-ressources telles les documentalistes, les rédacteurs des documents, les *spécialistes* du domaine, les créateurs, les gestionnaires et les utilisateurs de la base de données en question.
- S'il faut constituer une base de données, la première démarche de type documentaire serait de créer un répertoire des sources à dépouiller en commençant par les documents officiels et les publications en circulation, les bases de données et les fichiers existants, les dictionnaires, les ouvrages terminologiques et les bibliographies traitant du même domaine. Ce répertoire sera de préférence informatisé, et les titres seront codés de manière à les

rendre utilisables à la *saisie des données* et reconnaissables ou décodables par l'utilisateur. Dans les grandes banques de terminologie, un tel répertoire peut constituer à lui seul une base de données documentaires.

- Dans les deux cas, l'Internet peut être très utile avec ses moteurs de recherches ponctuelles tels *FindSame*, ou thématiques tels *Vivísimo*. Les documentalistes fournissent des bibliographies informatisées, des consultations en télé référence et des documents obtenus par prêt entre bibliothèques ou par téléchargement. Les spécialistes du domaine et les utilisateurs partagent leur propre connaissance de la documentation, et peuvent émettre un avis éclairé quant au contenu de la base documentaire. À ce titre, ils sont eux-mêmes des sources. Les journaux et autres périodiques spécialisés renseignent le plus souvent sur l'évolution récente du savoir dans un domaine d'activité particulier.

L'examen de la documentation répertoriée et des avis reçus vise la sélection des textes les plus représentatifs pour l'adoption d'un *système de classement* du domaine, pour l'établissement d'un *arbre conceptuel*, et pour les *dépouillements* à consigner sur fiches.

Cette sélection s'effectue selon les critères suivants :

- Pertinence de la terminologie (précision, homogénéité, cohérence) et richesse des éléments définitoires dans les *justifications* textuelles, du point de vue des utilisateurs présumés ou ciblés
- Nature du texte (spécialisé ou pédagogique, officiel ou informel, monographique ou périodique, encyclopédique ou publicitaire, etc.)
- Degré de systématisation du savoir compte tenu de l'évaluation par les pairs, de la réputation de l'auteur, de la collection ou de l'éditeur dans le milieu visé, ainsi que de la présence de glossaires intégrés, index des concepts et des noms propres cités dans l'ouvrage
- Actualité et complétude du contenu par rapport à l'évolution du savoir spécialisé dans le domaine traité (date de parution, objectifs déclarés de l'ouvrage, bibliographie à jour, recommandation par un organisme reconnu)

- Qualité linguistique de la documentation (grammaire, vocabulaire, style d'un ouvrage original ou d'une traduction)

Les titres sélectionnés comme sources pour travaux ultérieurs sont traités de manière à satisfaire aux exigences de la gestion des données terminologiques :

- Être codés selon un système de codage valable pour toute la base de données ou être inscrits en clair d'une manière reconnaissable par la machine
- Être inscrits dans le *champ* source de la *fiche terminologique* conformément aux règles de rédaction en vigueur
- Être utilisés pour attester des *citations* ou référer aux ouvrages consultés en conformité avec les prévisions des lois sur les droits d'auteur
- Être disponibles pour traitement électronique ou consultation sur support papier

TITRE EN CLAIR	SOURCE CODÉE	ANNÉE	VOL.	NUMÉRO	PAGE
<i>Le Devoir</i> , édition du 18 décembre 2000, cahier A, page 1	DEVOI	2000		12-18	A 1
<i>Vocabulaire de l'ingénierie nucléaire</i> , Société Française d'Énergie Nucléaire, Paris, 2000, page 9	SFEN-1	2000			9
<i>Industrial Gamma Radiography</i> , Atomic Energy Control Board, 1989, page 41	CC-172-5E	1989			41
<i>Scientific American</i> , édition du mois d'octobre 2000, page 20	SCIAM-E	2000	283	4	20

Fig. 19 Codage de sources

Dans le cas des produits terminologiques commercialisables, tels les CD-ROM, les publications vendues et les banques disponibles en ligne par abonnement, la citation d'un ouvrage est sujette à l'obtention d'une autorisation préalable de l'éditeur de cet ouvrage. Les termes d'une telle autorisation sont confirmés par écrit. La citation des documents internes d'une entreprise n'est toutefois pas nécessairement soumise à ces contraintes lorsque l'entreprise est en même temps l'auteur du *produit terminologique* et de la documentation citée.

Délimiter le domaine de l'analyse terminologique à l'aide d'un système de classement

La délimitation des domaines à traiter dans une *base de données* ou lors d'une recherche thématique peut s'inspirer des points suivants :

- identifier les activités internes de l'entreprise, ses outils et produits, dans la documentation spécialisée sélectionnée
- identifier les groupes cibles de ces activités et produits (consommateurs, clients, etc.), leurs caractéristiques et leurs besoins
- établir une représentation graphique des rapports entre ces activités et groupes
- comparer le résultat avec les systèmes de classement existants dans les domaines d'activité concernés et l'améliorer en conséquence
- s'assurer de la validité de ce classement en consultant des *spécialistes* du domaine
- respecter ce classement dans toutes les *transactions* de la base de données ou dans toute recherche thématique ou recherche ponctuelle

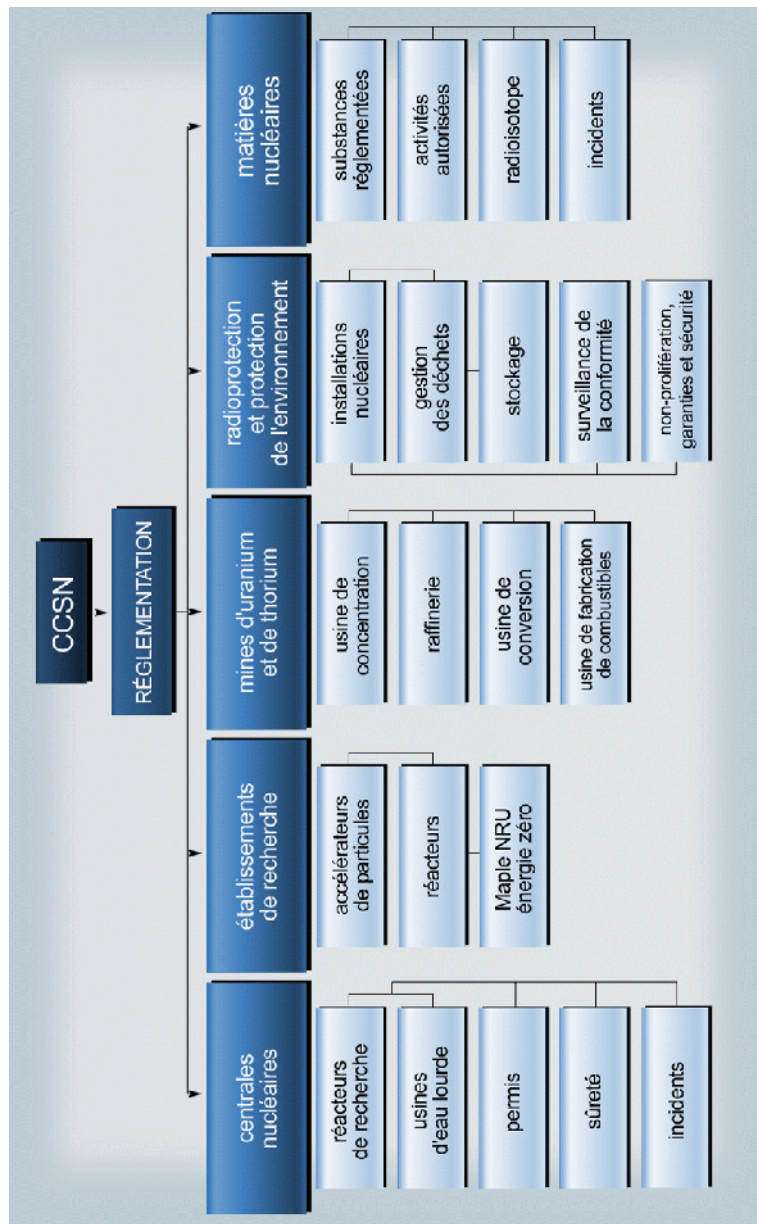


Fig. 20 Classement des domaines — Commission canadienne de sûreté nucléaire
(Reproduction autorisée par la CCSN)

Établir l'arbre des concepts à définir

En étudiant les domaines d'activité d'une entreprise ainsi que ses produits, on décèle sa structure, la logique de l'enchaînement des opérations, la dépendance causale ou bien l'inclusion de certaines opérations dans d'autres. L'ensemble structuré de ces relations logiques constitue l'arbre des *concepts* à définir. Les *unités terminologiques* qui les désignent, aussi appelées *désignations*, constituent la *nomenclature* terminologique à étudier.

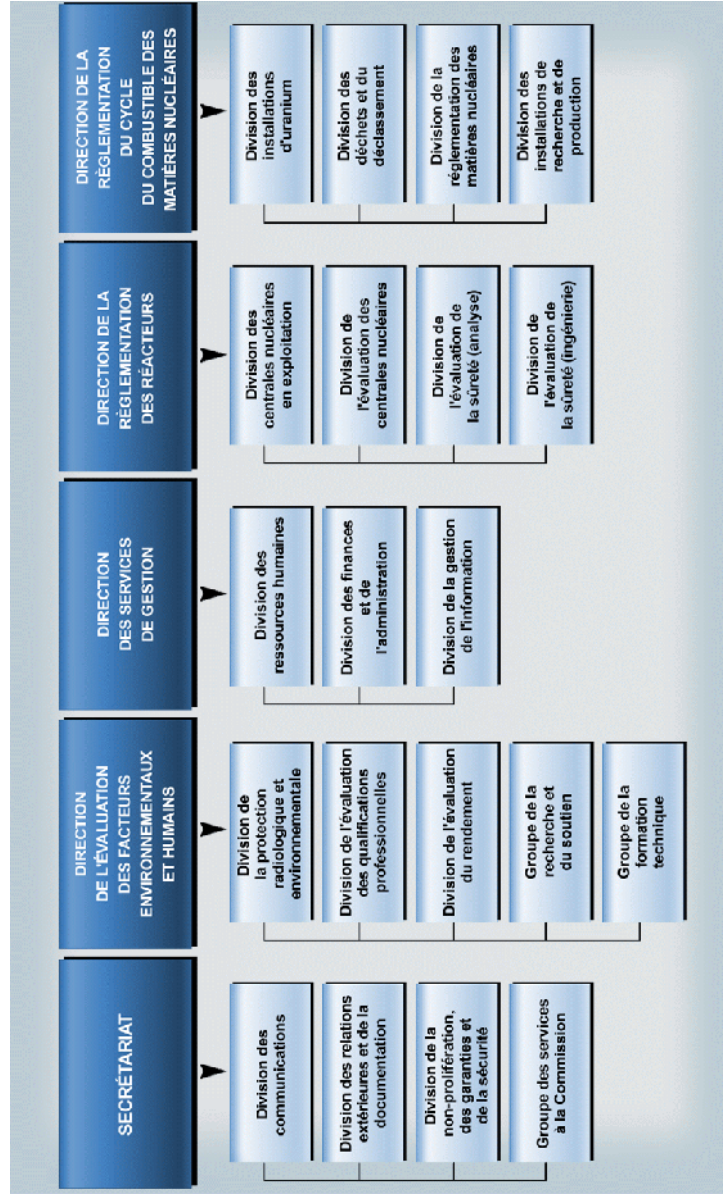


Fig. 21 Structure et opérations. Source : Commission canadienne de sûreté nucléaire — février 2001

Dépouiller les sources unilingues et marquer les justifications textuelles pertinentes

Tous les textes renseignant sur un ou plusieurs des *concepts* représentés sous forme arborescente sont dépouillés, c'est-à-dire lus en soulignant les *unités terminologiques* et en notant leurs *contextes* (phrases, paragraphes).

Si ce *corpus textuel* est disponible sur support papier, le terminologue peut le dépouiller manuellement en soulignant les *termes* et en marquant le début et la fin de son *contexte* en vue d'une consignation ultérieure sur fiche. Le terminologue peut aussi passer le texte au *lecteur optique* pour en obtenir la version électronique, ce qui lui permettra de se servir d'un *logiciel* de dépouillement semi-automatique tel *YVANTHOÉ*[®], ou d'un logiciel de dépouillement automatique tel *Nomino* (voir description au chapitre III).

Le résultat du *dépouillement* est une liste alphabétique des *termes* relevés avec *citation du contexte*, mention du document en code ou en clair et renvoi à la page de chaque occurrence de chacun de ces termes. Lorsqu'on dépouille plus d'une source pour le même thème, les listes tirées de plusieurs sources dépouillées peuvent être fusionnées en vue de sélectionner les meilleures *justifications* textuelles pour un *concept* donné. Afin d'enregistrer l'*usage* authentique dans une spécialité, il est recommandé de dépouiller les textes originaux en premier (langue de départ), puis les textes traduits (langue d'arrivée).

L'exception à cette règle se présente lorsqu'on doit relever la terminologie employée dans la documentation bilingue d'une entreprise ou d'un ministère. Dans ce cas, le dépouillement bilingue permet de repérer simultanément les *termes* et leurs *contextes* en langue de départ et en langue d'arrivée. Dans certains services de terminologie, les équivalents traduits font par la suite l'objet d'une vérification de l'authenticité en les comparant avec ceux relevés lors d'un dépouillement de textes conçus en langue originale. Cette vérification n'est toutefois pas toujours possible dans les services de traduction dont les fichiers enregistrent le plus souvent les termes en langue de départ et leurs équivalents en langue d'arrivée, sans aucune justification textuelle ni attestation documentaire.

Thermoluminescent Dosimeters (TLD). Thermoluminescent dosimeters are supplied by the Bureau of Radiation and Medical Devices as a part of the Thermoluminescent Dosimetry Service which has existed nationwide since 1976. [The TLD monitors both the whole body and skin dose to which you have been exposed during the course of your work. The TLD consists of an inner plaque and plaque holder. Two lithium fluoride thermoluminescent chips (one for whole body and one for skin dose) are mounted on the inner plaque. When gamma rays strike the thermoluminescent chip, some of the electrons are displaced. These electrons are stored in the chip to be read at a later date] by a TLD reader at the Bureau of Radiation and Medical Devices. This reading provides a measure of the dose you have absorbed during the period the TLD was worn.

(CC-172-5E*1989***7-8)

Fig. 22a *Texte anglais dépouillé*

Dosimètres thermoluminescents (DTL)
Les dosimètres thermoluminescents sont fournis aux opérateurs par le Bureau de la radioprotection et des instruments médicaux dans le cadre du service de dosimétrie thermoluminescente qui existe partout au pays depuis 1976. [Le dosimètre DTL contrôle en permanence la dose que le corps entier et la peau reçoivent durant le travail. Le dosimètre est formé d'une plaque intérieure et d'un porte-plaque. Deux cristaux thermoluminescents au fluorure de lithium (un pour le corps entier et l'autre pour la peau) sont montés sur la plaque intérieure. Lorsque le rayonnement gamma frappe le cristal thermoluminescent, il déplace certains des électrons. Ces électrons demeurent dans le cristal, lequel sera ensuite interprété par le lecteur de DTL] du Bureau de la radioprotection et des instruments médicaux. Cette lecture indique la dose absorbée pendant que le DTL a été porté.

(CC-172-5F*1989***7-8)

Fig. 22b *Texte français dépouillé*

thermoluminescent dosimeter; TLD	dosimètre thermoluminescent; DTL; dosimètre DTL
Bureau of Radiation and Medical Devices	Bureau de la radioprotection et des instruments médicaux
radiation	radioprotection
Thermoluminescent Dosimetry Service	service de dosimétrie thermoluminescente
thermoluminescent dosimetry	dosimétrie thermoluminescente
dosimetry	dosimétrie
whole body dose	
skin dose	
inner plaque	plaque intérieure
plaque holder	porte-plaque
lithium fluoride thermoluminescent chip	cristal thermoluminescent au fluorure de lithium
lithium fluoride	fluorure de lithium
chip	cristal
thermoluminescent chip	cristal thermoluminescent
electron	électron
TLD reader	lecteur de DTL
	dose absorbée

Fig. 22c Appariement bilingue des *termes* relevés dans les textes dépouillés

DOMAINE
SIA Instruments scientifiques
SIE Mesures et analyse
SHH Radioprotection

EN thermoluminescent dosimeter *a*
ABR TLD*a

CONT* The TLD monitors both the whole body and skin dose to which you have been exposed during the course of your work. The TLD consists of an inner plaque and plaque holder. Two lithium fluoride thermoluminescent chips (one for whole body and one for skin dose) are mounted on the inner plaque. When gamma rays strike the thermoluminescent chip, some of the electrons are displaced. These electrons are stored in the chip to be read at a later date ...*a

PHR* The TDL monitors.*a

FR dosimètre thermoluminescent*b*MASC
ABR DTL*b*MASC
dosimètre DTL*b*MASC

CONT* Le dosimètre DTL contrôle en permanence la dose que le corps entier et la peau reçoivent durant le travail. Le dosimètre est formé d'une plaque intérieure et d'un porte-plaque. Deux cristaux thermoluminescents au fluorure de lithium (un pour le corps entier et l'autre pour la peau) sont montés sur la plaque intérieure. Lorsque le rayonnement gamma frappe le cristal thermoluminescent, il déplace certains des électrons. Ces électrons demeurent dans le cristal, lequel sera ensuite interprété par le lecteur de DTL [...]b

PHR* Le dosimètre contrôle.*b

SOURCES CODÉES
a*CC-172-5E*1989***7-8; b*CC-172-5F*1989***7-8

auteur : 3TGR
date de rédaction : 20001212

Fig. 22d Fiche rédigée à partir des données des textes dépouillés

Les dépouillements permettent de relever non seulement les unités terminologiques, mais aussi leurs *cooccurrents*, parfois appelés phraséologismes ou vocabulaire de soutien (Lerat 1995), qui illustrent la mise en discours d'une langue de spécialité. Ces renseignements sont normalement regroupés dans le *champ* phraséologique d'une fiche.

Les termes relevés lors d'un dépouillement peuvent servir aussi au diagnostic d'une base de données interrogée pour déterminer le taux de réponse des termes se retrouvant dans la base de données ou le fichier à évaluer.

Établir la nomenclature terminologique unilingue à partir de l'arbre des concepts

Les listes dressées lors d'un *dépouillement* comprennent souvent des *termes* appartenant à d'autres domaines ou qui désignent des *concepts* absents de l'arbre initial. Les dépouillements automatiques livrent, en plus d'*unités terminologiques*, beaucoup de « bruit », c'est-à-dire, des découpages pseudo-terminologiques ou des éléments fortuitement regroupés dans le discours, qui ne désignent pas des concepts particuliers. Un bref examen des *contextes* permettra dans ce cas d'éliminer le bruit, d'écarter les termes appartenant à d'autres domaines et d'intégrer les concepts absents à une représentation conceptuelle plus complète.

La *nomenclature* terminologique est la liste de termes obtenue après cette opération. Elle fournit l'ensemble de termes assignés aux « *nœuds* » de l'*arbre conceptuel* en vue du regroupement uninotionnel des justifications textuelles. En *terminologie comparée*, le même arbre conceptuel sert à établir une nomenclature terminologique pour chacune des langues en contact et reste le repère principal dans l'appariement de nomenclatures.

Texte : *Rapport annuel 1998-1999 de la CCSN*

NOTA Le chiffre qui suit l'entrée indique le nombre d'occurrences du terme dans le texte dépouillé.

("accélérateur_de_particule" 1)	("construction_du_système_de_couche_de_drainage_pour_la_gestion_des_résidu_au_puits_JEB" 1)
("accélérateur_de_recherche" 1)	("conversion_de_Cameco" 1)
("accélérateur_en_construction" 1)	("conversion_du_combustible_du_coeur_du_réacteur" 1)
("accélérateur_médical" 4)	("couche_de_drainage" 1)
("accélérateur_médical_de_recherche" 1)	("couche_de_drainage_pour_la_gestion_des_résidu_au_puits_JEB" 1)
("accélérateur_portatif" 1)	"installation_de_gestion_des_résidu_au_puits_JEB" 1)
("acide_phosphorique" 2)	("installation_de_Key" 1)
("agent_de_la_CCEA" 1)	("installation_de_Key_Lake_de_Cameco" 1)
("aide_de_champ" 1)	("installation_de_la_ESEC" 1)
("aide_de_champ_électrique" 1)	("installation_de_McArthur" 2)
("amélioration_du_réacteur_NRU" 1)	("installation_de_McArthur_River" 1)
("analyse_de_sûreté" 1)	("installation_de_McArthur_River_de_Cameco" 1)
("annexe_du_centre_de_recherche" 1)	
("approbation_connexe" 1)	
("approbation_des_permis" 1)	
("arrêt_des_travail" 1)	
("assemblage_combustible" 1)	
("augmentation_du_nombre" 1)	
("Blind_River" 1)	
("Cameco_Corporation" 2)	
("cancer_au_Canada" 1)	
("centrale_canadien" 1)	
("centre_de_recherche" 1)	
("Chalk_River" 3)	
("champ_électrique" 1)	
("Cigar_Lake" 2)	
("Cluff_Lake" 1)	
("Cluff_Lake_de_COGEMA_Resources" 1)	
("coeur_du_réacteur" 1)	
("COGEMA_Resources" 2)	
("combustible_des_réacteur_CANDU" 1)	
("combustible_des_réacteur_nucléaire_canadien" 1)	
("combustible_du_coeur_du_réacteur" 1)	
("combustible_nucléaire" 1)	
("concentration_du_minerai" 1)	
("concentré_de_minerai" 1)	
("condition_du_permis" 1)	
("construction_des_installation_de_surface" 1)	

Fig. 23a Extrait des résultats d'un *dépouillement* effectué par Nomino, un *logiciel* de *dépouillement* automatique

accélérateur de particules	couche de drainage
accélérateur de recherche	gestion des résidus
accélérateur médical	installation de gestion des résidus
accélérateur médical de	installation de production
recherche	installation de production de radio-
accélérateur portatif	isotopes
agent	installation de surface
réacteur NRU	installation de traitement des
champ électrique	radio-isotopes
coeur du réacteur	installation de traitement du
réacteur CANDU	cancer
réacteur nucléaire	installation ISAC
combustible nucléaire	installation sous permis
concentration du minerai	installation souterraine
concentré de minerai	matière radioactive
installation de surface	
système de couche de drainage	
conversion du combustible	

Fig. 23b *Nomenclature* retenue après vérification du texte dépouillé automatiquement

Compiler les données des dépouillements pour constituer des dossiers terminologiques uninotionnels

Le *dossier terminologique* est un outil d'analyse qui regroupe les données uninotionnelles des dépouillements par catégorie de *justification* textuelle (termes, définitions, contextes, exemples d'emploi, phraséologie, observations du terminologue ou avis de spécialistes). Ce regroupement représente l'étape la plus délicate et la plus complexe de l'*analyse terminologique* puisqu'elle consiste à évaluer les informations renseignant sur les *traits sémantiques* du concept, à pondérer la correction des *termes* qui le désignent, à formuler éventuellement une définition, et à sélectionner les justifications les plus pertinentes pour consignation sur une fiche, pour présentation en comité d'uniformisation ou bien pour publication.

En *terminologie comparée*, le *dossier terminologique* comprend un volet pour chacune des langues en contact, et des renvois à la documentation consultée ou dépouillée pour chaque justification textuelle. Ce dossier peut être constitué sur support papier ou informatisé, tenir sur une seule fiche ou devenir une véritable collection de textes portant sur un thème donné. Il peut aussi servir à la production d'un dossier de synthèse unilingue qui condense les résultats d'une *analyse terminologique*, et que certaines banques terminologiques rendent accessible aux utilisateurs par une option du menu d'interrogation. En *TERMIUM Plus*[®], par exemple, il est appelé dossier complémentaire.

DOSSIER COMPLÉMENTAIRE : Fissible et fissile

Il y a contradiction entre les divers auteurs : selon le Grand dictionnaire encyclopédique Larousse, on « réserve souvent le qualificatif « fissile » au cas où la fission du noyau est produite par l'interaction de ce noyau avec un neutron de faible énergie, dit neutron lent ». Le Comité canadien de normalisation de la terminologie nucléaire est d'accord avec cette conception, et a uniformisé « fissile » dans le cas des fissions par interaction avec des neutrons lents. Lorsqu'il est question d'une fission qui s'accomplit par n'importe quel processus, le comité a adopté « fissionable ».

On ne retrouve ce dernier terme, cependant, ni dans le Grand dictionnaire encyclopédique Larousse ni dans le Grand Robert. Selon la Commission électrotechnique internationale (CEI), au contraire, « fissile » se dirait pour un nucléide susceptible de subir une fission par n'importe quel processus, et il faudrait utiliser « fissile par neutrons lents » si on voulait parler des nucléides susceptibles de subir une fission par interaction avec des neutrons lents.

L'International Standards Organization (ISO), quant à elle, propose « fissible » pour tous les cas (neutrons lents ou pas). Ce dernier cas nous semble être le reflet d'un usage vieilli. Pour terminer, le Grand Robert précise que l'Administration (c'est-à-dire le gouvernement français) recommande le terme « fissile » à la place de « fissible », sans préciser s'il s'agit de fission par interaction avec des neutrons lents ou non.

Nous concluons donc, à partir de ces renseignements, que « fissile » est un générique. Il se rapporte aux deux notions désignées par les termes anglais « fissile » ou « fissionable ». Il n'en demeure pas moins qu'on l'utilise surtout (ou la plupart du temps, ce cas étant sans doute le plus fréquent dans les faits) pour désigner la fission par interaction avec un neutron lent.

Mentionnons enfin une remarque très intéressante, tirée de l'Encyclopédie du bon français dans l'usage contemporain, de Dupré, et qui, hélas, ne semble pas avoir été observée dans l'usage : « les adjectifs en -ile évoquent l'idée d'une propriété inhérente à la nature du corps considéré. Exemples : ductile, volatile, fragile. [...] Quant aux adjectifs en -ible, ils qualifient la possibilité d'une transformation ou l'aptitude à subir une action sous l'influence d'une force extérieure. Par exemple : le charbon est combustible; le poulet est comestible. »

Par conséquent, dans le domaine nucléaire, « fissile » s'applique au noyau qui se désintègre, et « fissible » au noyau qui peut être désintégré. Exemple : les progrès de la physique nucléaire nous enseignent que tous les atomes sont fissiles, mais les piles atomiques actuellement en usage nécessitent l'intervention d'un métal fissible.

H. J. — 19960429

Fig. 24 Dossier complémentaire de la fiche « fissile » dans *TERMIUM*[®]

Consigner les termes des nomenclatures et les justifications afférentes sur fiches

La *fiche terminologique* est un outil de synthèse et de systématisation des données. Les principaux critères de la rédaction d'une fiche étant la validité, la concision, l'actualité et la complémentarité des données, le terminologue sélectionne à partir de son *dossier terminologique* la définition ou le contexte qui décrit le mieux le concept, et qui met le mieux en évidence le *crochet terminologique*. Il évite autant que possible les informations répétitives dans les justifications textuelles et vise à les rendre plutôt complémentaires, de manière à faciliter la construction d'une image du concept en son entier par l'utilisateur de la fiche. La consignation se fait en suivant les règles prescrites dans un guide de rédaction, valables pour l'ensemble de la base de données en question.

DOMAINES	
SCH	Physique atomique
EN	accelerator*f particle accelerator**f*UNIFORMISÉ atom smasher**f* VOIR FICHE
DEF*	A device for imparting kinetic energy to charged particles. In general, the energy added is greater than 0.1 MeV.*c
CONT*	... the high energies needed by charged particles to penetrate the nuclei of atoms are produced by machines popularly called atom smashers but more correctly particle accelerators.*f
OBS *	particle accelerator: term officially approved by the Canadian Committee for the Standardization of Nuclear Terminology.*g
FR	accélérateur*c,h*MASC accélérateur de particules *a,e,j* MASC, UNIFORMISÉ
DEF*	Machine permettant de communiquer de l'énergie à des ions ou à des particules élémentaires, généralement en vue d'explorer les structures de la matière.*h

Fig. 25a Fiche sans données répétitives, avec *justifications* complémentaires (début)

CONT* Seules les particules stables, possédant une charge électrique, peuvent être accélérées : ce sont l'électron et le positron, le proton et l'antiproton ainsi que les ions stables. [...] Les progrès de la physique ont entraîné la construction d'accélérateurs atteignant des énergies de plus en plus élevées. Ces énergies sont mesurées en électronvolts. [...] On peut distinguer trois grandes classes d'accélérateurs : les accélérateurs électrostatiques, linéaires et circulaires.*h

OBS* accélérateur de particules : terme uniformisé par le Comité canadien de normalisation de la terminologie nucléaire.*g

SOURCES CODÉES

a*CAN.GAZ.-II*1993*127*8*1636; c*ISO-921*1972***---;
 e*DOC-L-15*1980***19; f*BROCH*1962***545;
 g*7LCX*1980; h*LAROG*1982*1**49; j*CHENE*1961***70

Fig. 25b Fiche sans données répétitives, avec *justifications* complémentaires (fin)

Les principaux types de *justifications* textuelles sont les *définitions* (voir chapitre précédent), les *contextes*, les *observations*, et les phraséologismes

- Les contextes définitoires contiennent les traits essentiels du concept étudié, tandis que les *contextes* explicatifs renseignent sur certains de ces traits. Les *contextes associatifs* attestent l'emploi d'un terme dans le domaine étudié mais n'aident pas à illustrer le crochet terminologique par *traits sémantiques*.
- Quant aux observations, elles renseignent soit sur les particularités du concept soit sur l'emploi des termes qui le désignent.
- Si les justifications sont des citations, comme c'est toujours le cas des contextes, elles respectent les contraintes des droits d'auteur et renvoient au code de source approprié; s'il s'agit de *formulations* ad hoc, elles renvoient au code de rédacteur de la fiche.
- La *phraséologie* ou vocabulaire de soutien des termes désignant le concept défini sur une fiche peut être avantageusement regroupée par le rédacteur de la fiche, à la

suite des observations sur l'emploi ou le statut des termes, sous une forme qui reflète l'agencement des *cooccurrents*. Par exemple : *terme + verbe*, *verbe + terme*, *terme + adjectif*, *adjectif + terme*, *terme + substantif*, *substantif + terme*.

Les principaux types d'entrées apparaissant en *vedette* sur la fiche sont les termes privilégiés, leurs *synonymes* y compris leurs *abréviations*, leurs *variantes orthographiques* ou *syntactiques*; les *quasi-synonymes* et, lorsque nécessaire, les *pseudo-synonymes* ou termes à éviter.

- Les synonymes absolus sont parfaitement interchangeables dans tous les contextes pour désigner le concept à consigner.
- Les synonymes partiels ou quasi-synonymes désignent le même *concept* sans être interchangeables puisque différenciés selon la situation de communication. Ces différences sont signalées par les *marques d'usage* et les observations appropriées.

DOMAINES	
KEC	Codes (Logiciels)
KBI	Bureautique
EN	exclamation point*a* exclamation mark*a* EXCL*a* exclam*a*FAMILIER bang*a*NOM, JARGON shriek*a*NOM, JARGON wow*a*NOM, JARGON pling*a*NOM, JARGON factorial*a*NOM, JARGON smash*a*NOM, JARGON cuss*a*NOM, JARGON boing*a*NOM, JARGON hey*a*NOM, JARGON wham*a*NOM, JARGON eureka*a*NOM, JARGON soldier*a*NOM, JARGON
FR	point d'exclamation*b*MASC cri*b*MASC, JARGON
OBS*	Nom commun pour le signe « ! ».*b
SOURCES CODÉES	
a*RAYHA-E*1996***44; b*RAYHA-F*1997***18	

Fig. 26a *Synonymes absolus* (exclamation point, exclamation mark) et *quasi-synonymes*

- Les pseudo-synonymes, aussi appelés *faux synonymes*, désignent des concepts différents quoique parfois apparentés. Ils font l'objet d'une observation déconseillant l'emploi.

DOMAINE	
KBK	Sécurité informatique
EN	<p>year 2000 computer date problem*d year 2000 problem*c,g* Y2P*h* year 2000 bug*a Y2K problem*c Y2K bug*g millennium computer bug*b millennium bug*b,c,g millennium bomb*g millennium glitch*h Y2K glitch*h Year 2000 glitch*h millennium problem*h Y2K compliance*h*À ÉVITER Y2K issue*i*À ÉVITER Y2K*i*À ÉVITER Y2K virus*i*À ÉVITER</p>
DEF*	A potential problem for computer programs when the year 2000 is reached, in that a variety of logic checks within programs may suddenly fail if they rely on two-digit year indicators.*f
CONT*	The millennium bug is a global phenomenon experts estimate could cost hundreds of billions of dollars to repair worldwide. Unless corrected, computers unprepared for the calendar to roll from December 31, 1999 to January 1, 2000 will either crash or spew out possibly disastrous miscalculations.*a
OBS*	Y2K compliance, Y2K issue, Y2K and Y2K virus have specific meanings and should not be used as true synonyms of "millennium bug".*b
FR	<p>bogue de l'an 2000*b*MASC/FÉM problème de l'an 2000*d*MASC problème A2K*e*MASC</p>
DEF*	Remise à zéro problématique des ordinateurs en l'an 2000, en raison des deux derniers chiffres utilisés pour désigner l'année dans le siècle.*b
SOURCES	
a*CITIZ*1997**4-09-97*C5; b*3XEA*1997; c*CITIZ*1998**4-01-98*d3; d*4UOW*1996; g*BARDI*1998*10*2*130; h*1ZMA*1999;i*3SVP*1999	
SOURCES NON CODÉES	
e*Internet. [http://www.pvirgule.fr/clients/isadupont/unisys/fp2000.htm] f*Internet. [http://mspress.microsoft.com/mspress/products/1031/#B]	

Fig. 26b *Pseudo-synonymes déconseillés dans une observation*

Cet exercice de consignation résulte en autant de fiches qu'il y a de nœuds dans l'*arbre conceptuel*, sauf lorsque d'autres concepts propres sont repérés à l'étape de la constitution d'un dossier ou lorsque le terminologue trouve dans son dossier des renseignements justifiant la rédaction d'une fiche dans un autre domaine.

Une autre exception au principe d'une fiche par concept et d'un concept par fiche se présente en *terminologie comparée* lorsqu'on constate un décalage dans le découpage conceptuel d'une langue à l'autre. Par exemple, dans le domaine du bijuridisme canadien, certains concepts de la common law et du droit civil ne se recouvrent que partiellement. Dans ce cas, deux fiches en common law peuvent refléter un seul concept en droit civil ou vice-versa, ou certains concepts d'un système juridique peuvent être absents de l'autre.

Réviser les fiches pour en assurer la conformité aux règles de recherche, de rédaction, de citation et de diffusion en vigueur

Le terminologue autonome est son propre *réviseur*, mais le service linguistique d'une entreprise ou d'un ministère peut disposer de toute une équipe de terminologues qui gèrent une seule base de données. Il est avantageux, dans ces circonstances, de recourir aux compétences d'un terminologue-réviseur ou de se faire réviser par ses collègues.

La révision des fiches n'est pas une simple vérification de conformité, ni une correction d'épreuves. Elle consiste à revoir chaque fiche tant pour la forme que pour le contenu (justesse de l'équivalence, présence du crochet terminologique dans les justifications textuelles, précision des *marques d'usage*, des pondérations, des domaines et des sources).

Domaines : LFE Basket-ball

EN dribble*a* VERBE

Correction : On doit ajouter la marque grammaticale VERBE puisque « dribble » peut aussi être un NOM.

~~OBS*Technique / tactics *a~~

~~OBS*The ability to dribble is essential for all players. They must keep moving the ball along by controlling it with either hand while running, walking or standing.f~~

Correction : Le contenu des OBS nous permet de rédiger une définition qui remplacera avantageusement les deux OBS. Il faut donc supprimer les OBS qui deviennent superflues, supprimer la source f du bloc SOURCES CODÉES qui devient inutile et ajouter une lettre d'appel pour la source de la DEF (g).

DEF*To move a ball along continuously by bouncing it with one hand while running, walking or standing.*g

FR dribbler*a,b,d,c,e*

Correction : La règle est d'inscrire les sources autorisées qui fournissent la preuve la plus évidente de l'usage de la vedette dans le domaine. Les sources a et e sont de bonnes sources tandis que les sources b et d sont des sources traduites non nécessaires pour prouver l'équivalence.

~~OBS*Un joueur n'a pas le droit de marcher en portant le ballon. Il doit dribbler, c'est à dire faire rebondir le ballon au sol en marchant.*b~~

~~OBS*Les joueurs peuvent passer le ballon, le lancer, le frapper, le rouler ou le « dribbler»; ils n'ont cependant pas le droit de le botter ou de le porter.*d~~

Correction : Supprimer les deux OBS qui sont inutiles puisqu'elles n'ajoutent rien aux deux CONT qui suivent. Supprimer les lettres d'appel devenues inutiles, soit b et d, du bloc SOURCES CODÉES.

Fig. 27a Fiche révisée (début)

~~OBS~~ CONT*Pour amener le ballon à proximité du but, les joueurs peuvent soit le passer à l'un de leurs coéquipiers, soit avancer en dribblant. Le dribble est le fait, pour un joueur, d'avancer avec la balle en la faisant rebondir sur le sol, mais sans jamais porter le ballon.*e

Correction : L'indicatif de type de justification OBS est erroné. Il s'agit plutôt d'un contexte définitoire (CONT) puisque le nombre et la qualité des descripteurs qu'on y trouve permettent de dégager une image précise de la notion.

CONT*Les petits joueurs ont un avantage lorsqu'il est question de dribbler, c'est-à-dire de faire rebondir le ballon sur le plancher tout en courant et en s'esquivant. Plus votre main est près du sol, plus il est facile de dribbler.*c

SOURCES CODÉES

a*INSEP-1*1995***--

~~b*SPORT-F*1995***23~~

c*SPORT-F*1986**19

~~d*DIAGR-1F*1985***62~~

e*COSPQ*1970***84

~~f*3SVP*1998~~

g*3XXX*2000

auteur : 3XXX

date : 20001212

Fig. 27b Fiche révisée (fin)

Les observations du réviseur sont discutées avec l'auteur de la fiche qui la modifie en conséquence avant de l'envoyer à la saisie. Dans les équipes composées de terminologues expérimentés, la révision post-saisie augmente les gains de productivité, mais peut s'avérer risquée.

Certaines banques de données terminologiques réservent un *champ* de la fiche au code du réviseur pour certifier l'*assurance de la qualité* des fiches. Ce code ne doit figurer que sur les fiches effectivement révisées.

Saisir les fiches dans une base de données et en vérifier la conformité par une relecture post-saisie

Il existe plusieurs méthodes de saisie de fiches selon le degré d'informatisation de l'entreprise ou du ministère possédant un service de terminologie.

- La saisie des fiches comprend trois types de *transactions* : les *créations* ou fiches nouvelles (aspect principal de l'*alimentation*), les *modifications* de fond ou fiches améliorées, et les *annulations* ou fiches à supprimer de la base de données.
- Le terminologue peut envoyer ses fiches manuscrites ou dactylographiées à un centre de *saisie des données*, par lots numérotés et titrés. Les opérateurs inscrivent les lots au registre de transactions et saisissent manuellement les fiches avant de les valider informatiquement et d'en remettre les imprimés de saisie au rédacteur de ces fiches pour *relecture* post-saisie et *correction* ou modification de forme.
- Le terminologue peut rédiger ses fiches sur support informatique à l'aide d'un *logiciel* de consignation tel *LATTER*[®], envoyer la disquette contenant un lot de fiches numéroté au centre de saisie, où les opérateurs l'apprêtent pour conversion, saisie automatique et *validation* technique avant d'en remettre les imprimés de saisie à l'auteur des fiches pour relecture et correction post-saisie.
- S'il désire mettre en banque une liste de termes avec équivalent ou un ensemble terminologique cohérent tiré de ses dépouillements ou publications, le terminologue peut rédiger un *protocole de saisie* indiquant à l'opérateur les éléments communs des fiches à créer, et apprêter les entrées de la liste pour saisie manuelle en tant que fiches individuelles.
- Les *langagiers* qui gèrent une base de données telle *TERMICOM*[®] peuvent saisir directement leurs fiches dans la base, sans validation par un assureur de la qualité.

Gérer le contenu terminologique en fonction de l'évolution du savoir spécialisé, de l'usage linguistique et des besoins des utilisateurs

En tant que *fournisseur de contenu*, le terminologue responsable d'un domaine spécialisé est tenu de gérer son fichier en tenant compte :

- de l'état du fichier (diagnostic de ses forces et faiblesses) par rapport à d'autres fichiers semblables, à l'actualité du domaine et à l'évolution de la *langue spécialisée* en question
- des besoins prioritaires exprimés par ses *utilisateurs* (clients internes et publics-cibles à l'extérieur du ministère ou de l'entreprise)
- des ressources humaines et matérielles à sa disposition (employés, collaborateurs, documentation, outils, budget, etc.)
- des types d'intervention nécessaires à cette gestion et de leur ampleur
- des étapes à parcourir et du temps nécessaire à l'atteinte des buts visés.

L'analyse du contenu d'un fichier peut s'effectuer ponctuellement, par listes d'interrogation dressées à partir des demandes d'utilisateurs et d'une documentation récente (index, glossaires) ou bien thématiquement, à partir d'extraits de *fiches terminologiques* à vérifier quant à leur complétude et à leur qualité (exactitude des termes, présence de justifications, marquage des synonymes, des variantes et des abréviations). L'analyse peut signaler aussi les écarts rédactionnels de tels échantillons d'interrogation (fiches unilingues dans un fichier bilingue, absence de renvois aux sources, paramètres erronés, coquilles, oublis, etc.). Le diagnostic posé servira à déterminer la priorité, le volume et la complexité des interventions (création, regroupement et annulation) à planifier dans un cadre temporel déterminé.

Les besoins prioritaires des utilisateurs peuvent être connus au moyen de sondages périodiques et de rétroactions sollicitées systématiquement par lettre, courriel, téléphone, visite, etc.

Les ressources disponibles, les types d'intervention nécessaires, les étapes d'une bonne gestion et leur durée éventuelle, peuvent être identifiés, priorisés, agencés et gérés avantageusement en s'inspirant des méthodes de gestion de projet appliquées dans les phases d'identification, de planification, d'exécution et d'évaluation rétrospective à la fin d'un projet.

Extraire les données selon les types de produits demandés par les clients

Les demandes des utilisateurs d'un *fichier terminologique* peuvent prendre des formes très variées quant aux produits livrables : *interrogation* ponctuelle du fichier sollicitée et livrée par téléphone (*service SVP*), dépouillement menant à l'établissement d'un *lexique* bilingue, validation d'une liste de termes et de leurs équivalents, recherche thématique avec *création* de fiches et élaboration d'un vocabulaire trilingue, etc.

La façon la plus efficace de satisfaire à ces demandes est de s'assurer que la terminologie demandée se trouve dans sa base de données et qu'on peut l'extraire sans rien y ajouter. Si ce n'est pas le cas, le terminologue définira un projet de gestion de la demande qui comble les lacunes constatées et lui permet de livrer le produit désiré.

Le projet peut être inscrit et priorisé dans le carnet de commandes du terminologue ou du service terminologique, et intégré au plan de travail annuel. Quelques suggestions :

- s'entendre avec l'utilisateur sur ses attentes : le type de données terminologiques visées, le nombre d'entrées ou de fiches à produire, les dates de début et de fin des travaux, le délai de livraison, le support (en ligne, sur disquette, sur papier), le responsable à contacter de part et d'autre, la rétroaction ou les suivis à donner
- envoyer au client une version préliminaire du *produit terminologique* en question pour vérifier s'il y trouve satisfaction et tenir compte des commentaires reçus, avant de lui livrer la version finale

- archiver au moins la version électronique des produits livrés, et s'en servir pour satisfaire aux demandes ultérieures de produits semblables
- informer tous ses clients de la liste de produits disponibles dans ses archives et ce, à l'occasion des sondages sur les besoins et profils des utilisateurs. Ce dialogue de terminologie avec ses clients devrait être permanent.

ACTIVITÉS	PRODUITS LIVRABLES
Dépouillement de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>	Lexique électronique et emmagasinement du résultat du dépouillement en banque
Dépouillement de la norme ISO 9000 --- <i>Gestion de l'assurance de la qualité</i>	Emmagasinement d'environ 20 fiches dans <i>TERMIUM</i> ®
Recherche bibliographique en aquaculture	Bibliographie sur disquette
Participation à la révision de la classification nationale des professions	Mise en banque du lexique produit
Établissement d'un lexique ministériel sur le <i>Gouvernement en direct</i>	Lexique ministériel d'environ 3 000 entrées, formats papier et électronique
Participation au <i>Comité de terminologie sur la sécurité</i>	Enrichissement de <i>TERMIUM</i> ® et articles pour <i>L'Actualité terminologique</i>

Fig. 28 *Carnet de commandes : activités et produits livrables*

Chapitre III : OUTILS DE TRAVAIL EN TERMINOLOGIE

Informatisation des contenus spécialisés

Au cours des vingt dernières années, l'ordinateur est devenu le principal outil d'accès au savoir spécialisé et le moyen privilégié de transmission de l'information scientifique, technique, littéraire et artistique. Le processus a commencé par l'informatisation des catalogues des bibliothèques et des grandes maisons d'édition et par l'accès en ligne aux *bases de données* documentaires comme *PASCAL*.

Aux catalogues informatisés, se sont ajoutés les terminaux d'interrogation de CD-ROM et de *banques de données* bibliographiques comme *Electre*, et les collections électroniques de *corpus textuels* comme *Frantext*, la *banque de données* textuelles de l'Institut national de la langue française.

La bibliothèque informatisée a fait ensuite place à la *bibliothèque électronique* qui numérise son fonds et le rend disponible aux lecteurs à partir de postes de lecture assistée par ordinateur installés dans les salles de lecture, comme à la Bibliothèque nationale de France, à la Bibliothèque nationale du Canada, à la Library of Congress de Washington ou à la Bodleyan Library d'Oxford (Ferrand : 1996). La *numérisation* des fonds implique le transfert de textes, d'images, de sons et de films sur support électronique et leur *consultation* en réseau local à l'aide d'un ensemble d'outils d'interrogation, de sélection, d'annotation et de rédaction à l'écran.

Les *bibliothèques virtuelles* sont délocalisées et d'accès universel, sans adresse physique, mais construites sur des sites Internet et portant des noms évocateurs comme *Alexandrie*, *Bibliotheca Universalis* et *Gutenberg Project*. Le particulier peut y accéder à partir d'un ordinateur connecté à l'Internet, naviguer d'un site à l'autre, et participer aux *groupes de discussion*, aux colloques et

aux conférences organisés sur ces sites. Il peut aussi télécharger des documents dans son ordinateur pour *consultation* ultérieure.

Les éditeurs de revues spécialisées, la presse écrite, les associations professionnelles et les maisons d'édition rendent leurs publications disponibles en ligne par abonnement aux versions électroniques, numérisent leurs propres archives documentaires et en donnent accès aux centres de recherche et aux chercheurs, aux éditeurs et aux lecteurs intéressés.

Les universités, les instituts et les centres de recherche ont leurs sites Internet, tandis que les institutions gouvernementales lancent leurs propres initiatives, telles – au Canada – *Le Gouvernement en direct*, *Le français sur Internet* et *Digitization Task Force*. Les archives ministérielles du gouvernement canadien sont numérisées à un rythme accéléré, et peuvent être consultées en ligne tant par les employés fédéraux que par le public canadien.

Ces transformations technologiques ont des conséquences palpables pour tous les *travailleurs du savoir* dont la tâche principale est de véhiculer et de gérer des contenus spécialisés. En tant que *travailleurs du savoir*, les *professionnels du langage*, y compris les documentalistes, les terminologues, les rédacteurs, les traducteurs et autres *langagiers* sont confrontés à ces transformations dans leurs activités professionnelles qui se déroulent maintenant devant l'écran d'un ordinateur connecté à l'Internet. Dans ce qui suit, le lecteur trouvera – à titre d'exemple – une description sommaire de quelques *outils de travail* conçus, testés ou exploités au Bureau de la traduction, et qui peuvent aider le terminologue au cours de ses activités professionnelles.

Outils de recherche documentaire

Les outils traditionnels de *recherche documentaire* sont les catalogues des bibliothèques et des maisons d'édition, les répertoires de titres parus, comme *Books in Print*, la *consultation* de services documentaires par téléphone ou en personne, le prêt entre bibliothèques et les bibliographies publiées dans les ouvrages et périodiques spécialisés. À cette panoplie s'ajoutent divers outils informatisés tels :

- Les banques de données documentaires. Parmi ces banques, *DIALOG* est considérée être la plus grande au monde. Elle donne accès à plus de 500 bases de données traitant de domaines différents. On peut l'interroger en sélectionnant des options au menu pour obtenir des références exactes, des résumés, des descripteurs ou le texte complet d'un article de périodique ou de journal. Parmi les nombreuses bases de données disponibles via *DIALOG*, on compte *PASCAL* et *DELPHES*. Cette banque est accessible par modem Datapac ou sur Internet; l'accès se paie en dollars américains.

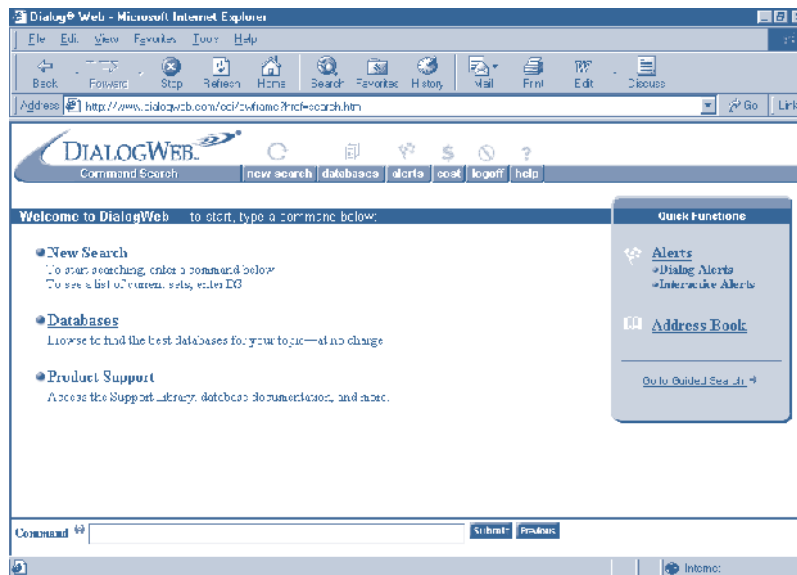


Fig. 29a *DIALOGWEB* (page-écran reproduite avec l'autorisation de Dialog Corporation)

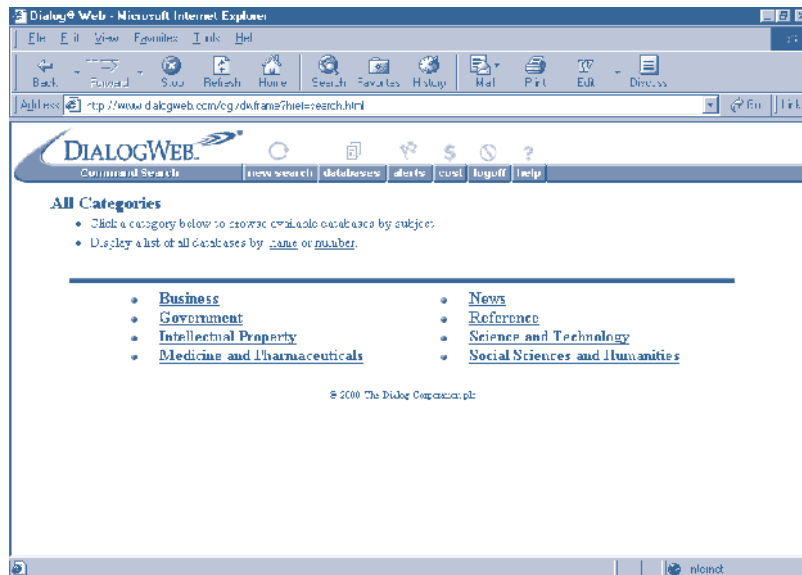


Fig. 29b DIALOGWEB (page-écran reproduite avec l'autorisation de Dialog Corporation)

- Les catalogues informatisés des grandes bibliothèques facilitent l'exécution de tâches telles la référence, la vérification de renseignements bibliographiques, le prêt entre bibliothèques, la localisation d'un livre ou d'un périodique. Par exemple, *AMICUS* – le système d'information de la Bibliothèque nationale du Canada – comporte plus de 40 index de recherche (nom d'auteur, programme, association, ministère, vedette-matière, titre, sujet, ISBN, ISSN, nom d'éditeur, collection, etc.). On y accède par Internet.

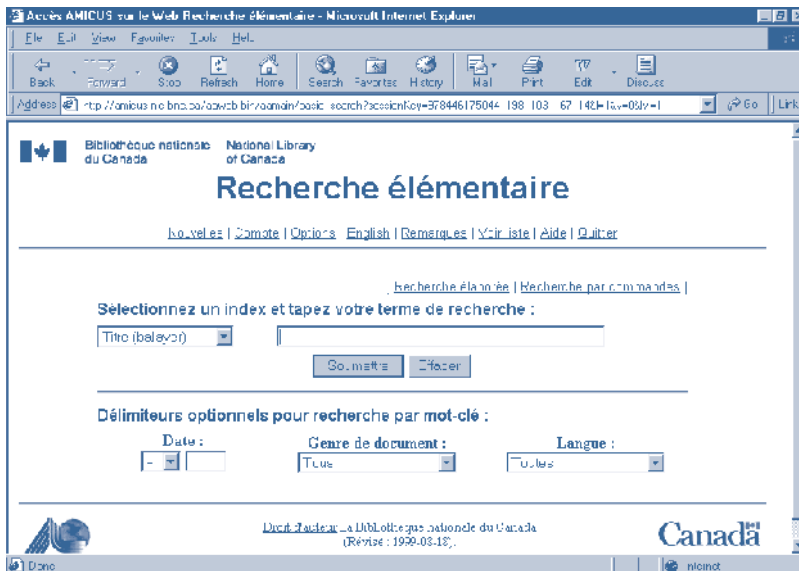


Fig. 30a Requête AMICUS (pages-écran reproduites avec l'autorisation de la Bibliothèque nationale du Canada — www.nlc-bnc.ca)

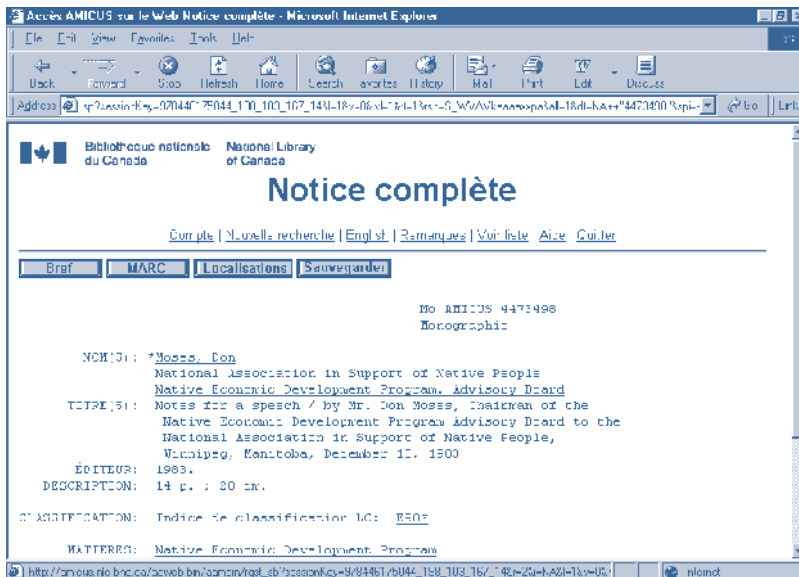


Fig. 30b Requête AMICUS (page-écran reproduite avec l'autorisation de la Bibliothèque nationale du Canada — www.nlc-bnc.ca)

La base de données *A-G Canada* est semblable à *AMICUS* quant aux types de *recherches documentaires* permis et à l'accès payant sur Internet. La plus grande base de données juridiques au Canada est *QUICKLAW*. Elle donne accès à plusieurs bases de données de jurisprudence, de décisions administratives issues d'organismes gouvernementaux, ainsi qu'à des bases de données législatives comprenant les lois et des règlements fédéraux et provinciaux.

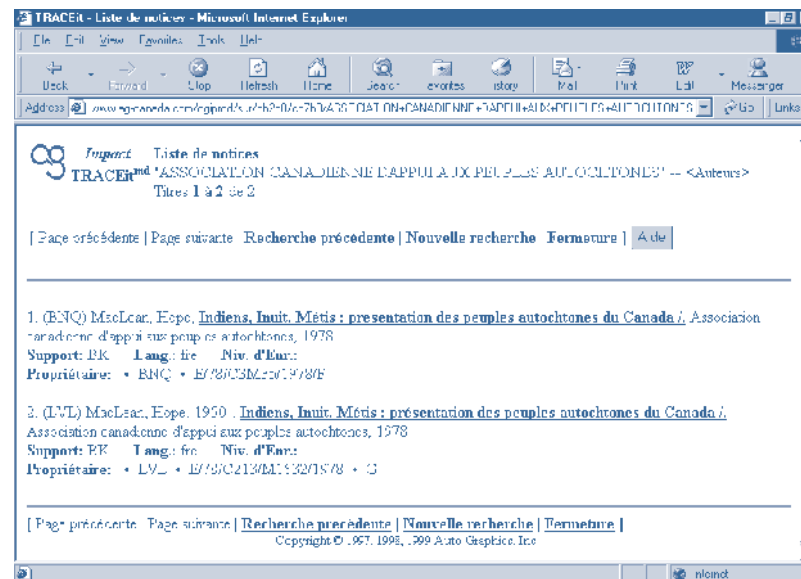
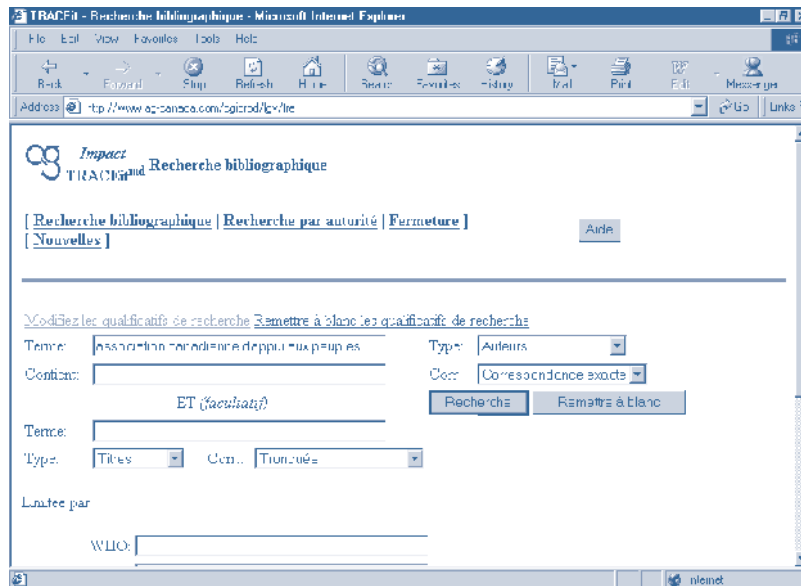


Fig. 31 Requête A-G Canada (pages-écran reproduites avec l'autorisation de A-G Canada Ltd.)

- La *télé référence* donne accès aux services de recherche automatisée dans les banques de données commerciales, dans les bases de données citées plus haut ou dans les catalogues de bibliothèques canadiennes inscrites au système *GEAC*, pour fournir des données bibliographiques à la demande des *terminologues* et d'autres utilisateurs.

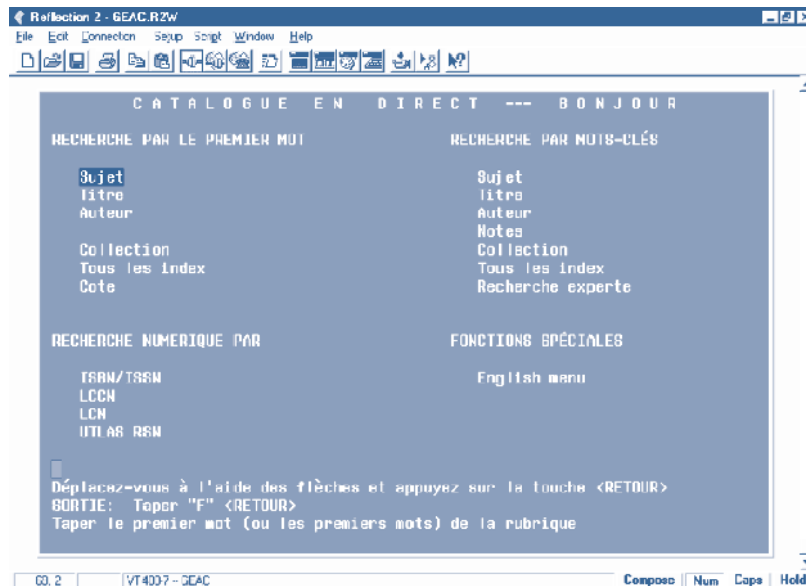


Fig. 32 Requête GEAC (page-écran reproduite avec l'autorisation de GEAC Computers, Ltd.)

- Le terminologue peut effectuer ses propres *recherches documentaires* sur Internet à l'aide de moteurs de recherche tels *Alta Vista* (www.av.com), *Raging Search* (www.raging.com) et *Copernic* (www.copernic.com) et télécharger les documents qui lui serviront de références bibliographiques. Par exemple, le moteur *FindSame* recherche les occurrences d'une phrase, d'un paragraphe ou d'un document entier en balayant 200 millions d'adresses

URL. Il aide à retrouver les sources traitant du même thème, les traductions d'un texte, la fréquence de certaines *définitions* dans un domaine donné, etc. Le moteur *Vivísimo* peut interroger par mots-clés à l'aide d'opérateurs tels + et -, pour sélectionner des documents et les classer automatiquement dans des dossiers par thèmes et sous-thèmes. Il peut aussi repérer des glossaires ou des vocabulaires spécialisés en demandant par exemple « glossaire + domaine » et représente une aide précieuse à la constitution du répertoire de sources à exploiter.

- Les portails de référence (voir sites linguistiques en annexe) donnent accès, entre autres rubriques, aux banques de terminologie multidomaines et multilingues disponibles sur Internet. Les banques y étant classées par ordre alphabétique, il suffit de faire son choix et de cliquer dessus pour que le menu d'*interrogation* de la banque choisie s'affiche à l'écran. On peut basculer d'une banque à une autre en demeurant dans le même écran afin de comparer les résultats obtenus, et recourir à la fonction copier-coller du traitement de texte pour conserver les éléments pertinents pour la *recherche terminologique*.

Outils de dépouillement

Le *dépouillement* manuel présuppose la lecture attentive et l'annotation d'une série de documents sélectionnés après *consultation* de documentalistes et de *spécialistes* d'un domaine, afin de servir à l'établissement d'un *arbre du domaine* et des *arbres conceptuels* produisant la *nomenclature* des *concepts* à définir. L'annotation consiste dans le découpage des *unités terminologiques* repérées à la lecture et le marquage de fragments de texte qui éclairent les concepts à définir.

Le dépouillement manuel consiste à transférer les termes et leurs contextes dans des *dossiers terminologiques* uninotionnels qui serviront à la sélection des renseignements assez pertinents pour être consignés sur *fiches terminologiques*. Lorsqu'il faut dépouiller un document très volumineux ou un très grand nombre de documents, le processus manuel devient vite fastidieux et très

coûteux en termes de temps et de ressources humaines. Les *dépouillements* massifs étant de plus en plus nécessaires à la constitution et à la tenue à jour des bases de données terminologiques au rythme accéléré de production de l'information, le recours aux outils informatisés devient incontournable. Parmi ces outils, on retient :

- Les *corpus textuels* électroniques et les lecteurs optiques. Les pages Web des organismes gouvernementaux, des instituts de recherche, des universités et du secteur privé diffusent un nombre croissant de documents électroniques et en autorisent le téléchargement. Les sites des associations professionnelles, de la presse et de la télévision mettent leur documentation à la disposition du public soit gratuitement soit contre paiement. Ces *sources* documentaires constituent couramment le bassin le mieux exploité en terminologie aux fins du dépouillement. Il s'agit simplement de les repérer à l'aide des guides de recherche et de navigation sur Internet (voir GUGLIELMINETTI et RENEHAN), de les indexer et de les récupérer à l'aide d'outils aussi performants que *Isys Desktop 5* ou *Alta Vista Discovery*.

Le Bureau de la traduction vient de créer un système d'archivage central qui réunit sur un seul serveur tous les textes bilingues sans cote de sécurité traduits au Bureau, et qu'on peut consulter à partir des postes de travail des employés. Il comprend les textes de départ et les textes d'arrivée, et permet d'y repérer des mots et d'aligner des paragraphes pour la recherche des équivalents en langue d'arrivée.

Pour ce qui est de la documentation disponible uniquement sur papier, le terminologue peut passer une sélection de ces textes au *lecteur optique* afin d'en obtenir la version électronique et l'apprêter pour le dépouillement informatisé. Cette option n'est toutefois pas recommandée dans le cas des documents très volumineux, vu les indices de performance des lecteurs actuels.

- Les *logiciels* d'aide au dépouillement. Lorsque le terminologue repère lui-même les *termes* à consigner, il peut se servir d'un programme tel *YVANHÔÉ*[®], conçu au Bureau de la traduction par un terminologue pour des terminologues qui gèrent une grande banque de données. Le programme, dont une version récente a été développée sous l'environnement *Windows*, extrait les termes marqués dans un document électronique et les transfère sur des fiches individuelles avec leur contexte et renvoi au titre et à la page du document dépouillé. Le fichier ainsi constitué est par la suite récupéré dans un logiciel de consignation (p. ex. *LATTER*[®] ou *TERMICOM*[®]), où les fiches sont complétées, regroupées et améliorées lors de recherches ultérieures. De là, les fiches sont transférées automatiquement vers la banque de données *TERMIUM*[®] ou vers un logiciel de *publication électronique*.

Document 1

Un << 1 accélérateur de particules >> est un appareil qui accélère un faisceau de << 2 particules subatomiques >> à l'aide de <<3 champs électriques >> et << 4 champs magnétiques >> pour créer des << 5 rayonnements ionisants >> utilisés en << 6 cancérothérapie >>, en recherche, dans les analyses ou dans la production d'isotopes () Comme ces appareils peuvent produire de l'<< 7 énergie nucléaire >> (c.-à-d. des << 8 matières radioactives >>), leur construction, leur << 9 mise en service >>, leur exploitation et leur << 10 déclasséement >> sont assujettis au régime de << 11 permis de la CCEA >>. Le 31 décembre 1998, on dénombrait 120 accélérateurs en construction, en exploitation ou en déclasséement. De ce nombre, 97 étaient regroupés sous 54 [[12 permis d'accélérateurs]] [[13 accélérateurs médicaux]] et de [[14 générateurs de neutrons]] utilisés pour la [[15 diaggraphie des puits]]. Les 23 autres appareils étaient regroupés sous 15 permis d'[[16 accélérateurs médicaux de recherche]].

Document 2

A << 1 particle accelerator >> is a machine that uses << 3 electric fields >> and << 4 magnetic fields >> to accelerate a beam of <<2 subatomic particles>> to generate << 5 ionizing radiation >> that in turn is used for << 6 cancer therapy >>, research, analysis or isotope production () Machines that are capable of producing << 7 atomic energy >> (i.e.<< 8 radioactive materials >>) require an << 11 AECB licence >> for their construction, << 9 commissioning >>, operating and << 10 decommissioning >>. As of December 31, 1998, there were a total of 120 accelerators under construction, in use or being decommissioned. Of these, 97 were covered by 54 [[12 licences for accelerators]] [[13 medical accelerators]] and [[15 well-logging]] [[14 neutron generators]]. The remaining 23 devices were included under 15 licences for [[16 medical research accelerators]].

Fig. 33a *Textes bilingues dépouillés avec le logiciel semi-automatisé YVANHOÉ©*

DOMAINE	
SCH	Physique atomique
EN	medical accelerator*a
EX*	As of December 31, 1998, there were a total of 120 accelerators under construction, in use or being decommissioned. Of these, 97 were covered by 54 licences for medical accelerators and 15 well-logging neutron generators.*a
FR	accélérateur médical*b*MASC
EX*	Le 31 décembre 1998, on dénombrait 120 accélérateurs en construction, en exploitation ou en déclassement. De ce nombre, 97 étaient regroupés sous 54 permis d'accélérateurs médicaux et de générateurs de neutrons utilisés pour la diagraphie des puits.*b
SOURCES CODÉES	
	a*CC-1771-1999F*1999***14
	b*CC-1771-1999E*1999***15

Fig. 33b Fiche produite avec le logiciel YVANHOÉ®

- Les dépouilleurs automatiques. Un des outils le mieux connu dans cette catégorie est le logiciel *Nomino* qui effectue un dépouillement-machine de textes unilingues anglais ou unilingues français (voir Fig. 23a). Le résultat doit être débarrassé des unités pseudo-terminologiques avant de passer au jumelage automatisé des demi-fiches à l'aide d'une fonction d'indexation. *MultiTrans* comprend lui aussi un dépouilleur de textes bilingues identiques, qui apparie automatiquement les *unités terminologiques*. Il comprend un *aligneur* de textes, un module de création de fiches, et une mémoire des textes traduits qui facilitent la gestion du fonds terminologique acquis. D'autres logiciels de fabrication canadienne, tels que *LogiTerm* et *EdiTerm* sont aussi largement utilisés.

- Les *concordanciers* phraséologiques. Ces logiciels, tel *WordCruncher*, sont largement utilisés dans l'analyse de textes littéraires pour repérer les particularités du vocabulaire d'un écrivain et les tournures de phrase privilégiées. Adopté en terminologie, il peut compter et lister les occurrences d'un *terme* demandé, en affichant les mots qui le précèdent et qui le suivent selon un seuil fixé par l'utilisateur (p. ex. cinq mots avant et cinq mots après le terme). C'est dans ces séries d'occurrences que le *terminologue* peut repérer les phraséologismes les plus fréquents ou les plus pertinents, avant de les structurer selon les critères de consignation régissant la rubrique *phraséologie* d'une fiche terminologique.

Outils de recherche terminologique

Une fois déterminée la nomenclature terminologique d'une recherche thématique, le terminologue repère, dans la documentation répertoriée, les renseignements éclairant les concepts à définir et l'emploi des termes qui les désignent. Le repérage permet par la suite de regrouper les termes et les justifications textuelles relatives à chacun de ces concepts. Tant le repérage que le regroupement se font manuellement ou à l'aide d'outils informatisés. Un moyen pratique est d'interroger des bases de données documentaires sur la présence des *termes* désignant un *concept* ou d'avoir accès aux *moteurs de recherche* sur Internet pour ce type d'attestation.

- Bases de données terminologiques. La *consultation* des bases de données terminologiques et des banques telles *TERMIUM*[®], *Grand dictionnaire terminologique*, *EuroDicAutom*, permet au terminologue de mieux comprendre les concepts à définir, d'évaluer la qualité et l'actualité des termes qui les désignent et, au besoin, de trouver des équivalents de ces termes dans des langues autres que celle de l'interrogation. L'accès à différentes versions de ces banques peut être donné sur Internet, par modem et, dans certains cas, sur CD-ROM.

- **Moteurs de recherche** terminologique. Tout en étant conscient des changements ultra-rapides entraînés par les nouvelles technologies, on estime utile d'en mentionner quelques-uns. Le moteur *Google* (www.google.com) en configuration Explorer sous *Windows*, repère les pages Web contenant un **terme** particulier, les ordonne par ordre d'importance, et surligne le terme de la requête dans chacune des pages retenues. Cela facilite le choix, par le terminologue, des renseignements les plus pertinents sur le concept et ses **désignations**. S'il trouve plusieurs résultats sur le même site, ce moteur présente les meilleurs en premier, et offre l'option de rechercher des sites contenant des résultats similaires. La fonction copier-coller permet de sélectionner les renseignements qui serviront à la rédaction ou à la **citation de justifications** textuelles. Les outils *Alta Vista*, *Vivísimo* et *Copernic* sont aussi utilisés dans la recherche d'attestations. Ainsi, la version commerciale de *Copernic 2000 Pro* permet d'explorer 55 domaines de recherche à l'aide de 600 moteurs et d'automatiser le téléchargement, la validation et la personnalisation des recherches. Elle offre un assistant à la création de recherches, un **correcteur orthographique**, crée des dossiers et des historiques de recherche, et permet leur mise à jour automatique à des intervalles réguliers.
- Réseau des internautes, **groupes de discussion**. L'échange de renseignements, d'expériences et d'opinions professionnelles étant une composante précieuse de la **recherche terminologique**, il est recommandé aux terminologues d'explorer les forums langagiers sur Internet dont on trouvera la liste en annexe, ou de créer des groupes de discussion à l'intérieur de leur propre entreprise ou ministère. Par exemple, le Bureau de la traduction rend disponibles à ses traducteurs, terminologues et interprètes les contributions de son propre Réseau des internautes.

Outils de consignation sur fiche

- Le *poste de travail* **LATTER**[®]. L'*ATelier* du *TERminologie* a été conçu au Bureau de la traduction par souci d'économie des ressources et d'optimisation du flux de travail visant la création de produits terminologiques. C'est un ensemble intégré de programmes permettant le rassemblement, le stockage, le partage, l'analyse et la synthèse des renseignements terminologiques en vue de simplifier et d'accélérer la saisie de fiches *TERMIUM*[®] et l'élaboration de *lexiques* et de vocabulaires. Sa base de données locale est dotée de fonctions de gestion et d'échange de données, et peut regrouper des fiches créées ou importées, à l'exclusion des fiches supprimées. Avec le programme de consignation **LATTER**[®], le terminologue peut :
 - consigner des fiches de dépouillement
 - rédiger des fiches-brouillon à parachever ultérieurement
 - préparer des fiches unilingues, bilingues ou multilingues
 - relier des fiches multilingues selon le crochet terminologique
 - créer des fiches complètes
 - copier des fiches intégralement ou en partie pour les modifier
 - établir des liens conceptuels entre divers groupes de fiches
 - rassembler et consigner les données phraséologiques
 - valider automatiquement les fiches avant l'exportation vers *TERMIUM*[®]
 - échanger des fiches entre divers *postes de travail*
 - exporter des ensembles de fiches vers un logiciel d'édition électronique
 - importer des fiches *TERMIUM*[®], *YVANHOÉ*[®] ou provenant de collaborateurs externes pour traitement et uniformisation
 - interroger automatiquement *TERMIUM*[®] pour dépister les *termes* absents, etc.

LATTER® 2.3d -- Édition de la fiche n° 1 -- 1/1

Fiche	Edition	Ensemble	Utilitaires	A propos...	Sortie
-------	---------	----------	-------------	-------------	--------

Projet L : CCSN-2000
 Domaine L :
 Domaine T : SHH • YAA
 Dom. sec. : FICHE PROTÉGÉE
 Fonds : TER
 Fichier : B

.....

Langue : EN
 Vedette : radiation protection
 Source : a
 Param. : COR • NORM
 Abrév. :
 Source :
 Param. :

.....

Synonyme : radiological protection
 Source : c
 Param. : COR
 Abrév. :
 Source :
 Param. :
 Type jus. : DEF
 Jus. : The science and practice of assessing radiation hazards and of developing, encouraging the use of, and using the instruments, protective clothing, guidelines and procedures required for keeping radiation doses within the dose limits and as low as reasonably achievable.
 Source : c
 Type jus. : OBS
 Jus. : radiation protection: term standardized by the Canadian Committee for the Standardization of Nuclear Terminology.
 Source : f
 Terme clé :

.....

Langue : FR
 Vedette : radioprotection
 Source : b • d • e
 Param. : COR • F • NORM
 Abrév. :
 Source :
 Param. :
 Synonyme : protection radiologique
 Abrév. :
 Source : d
 Paramètre : COR • F

Fig. 34a Fiche LATTE[®] complétée (début)

Type jus. : DEF
 Jus. : Science et pratique de l'évaluation des risques dus aux rayonnements, de même que l'élaboration, et la promotion de l'utilisation des instruments, des vêtements protecteurs, des directives et des procédures nécessaires pour maintenir les doses de rayonnement en deçà des limites de dose et à des niveaux aussi bas qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre.
 Source : d
 Type jus. : OBS
 Jus. : protection radiologique; radioprotection : termes normalisés par le Comité canadien de normalisation de la terminologie nucléaire.
 Source : f
 Terme clé :
 Clé regr. :
 Références :

.....

	Source	Ann1	Ann2	Volume	Numéro	Page
a	CC-172-5E		1989			iv
b	CC-172-5F		1989			iv
c	AECB-C-78		1983			A14-E
d	AECB-C-78		1983			A-18F
e	AECB-R-52-1		1991			1F
f	3TGR		1989			

.....

ID cr. L : 3 TGR
 Date cr. L : 94/08/24
 Date MAJ L : 00/12/18
 ID rév. L :
 Date soum. :
 Date revue :
 Date L à T :
 Synthèse :

.....

N° mati T : 1588216
 Date T à L : 00/06/28
 Nom cr. T :
 Date cr. T :
 Nom MAJ T :
 Date MAJ T : 00/12/18
 Nom rév. T :
 ID Rév. :
 Rév. MAJ :

Fig. 34b Fiche LATTER[®] complétée (fin)

- **TERMICOM®**. La première version de ce *logiciel* convivial fut conçue par un traducteur pour ses collègues du Bureau de la traduction. Sa version la plus récente permet de créer des fiches relativement simples, de les stocker et de les partager immédiatement en réseau avec un groupe d'utilisateurs autorisés, et de les gérer collectivement.

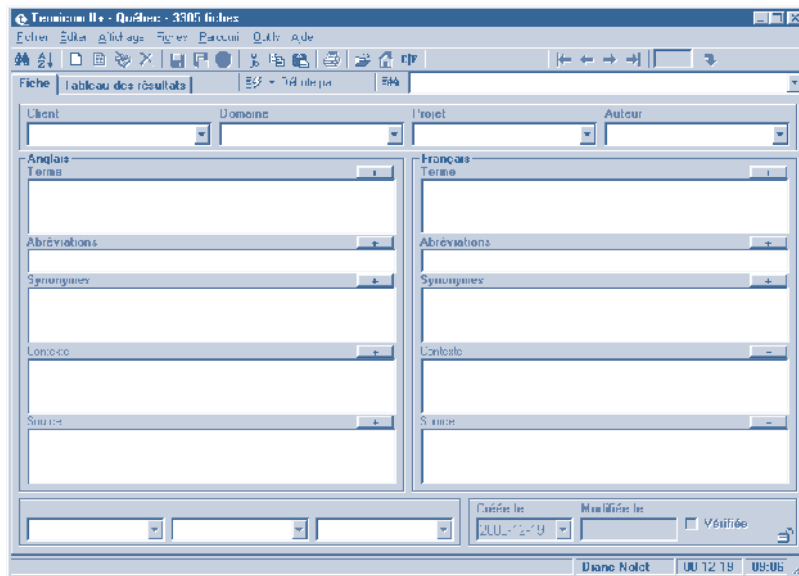


Fig. 35 Fiche **TERMICOM®**

- **Correcteurs orthographiques**. En principe, ces *logiciels* intégrés aux divers systèmes de traitement de texte permettent d'accélérer la phase de *relecture* des fiches en balayant les *termes* inscrits au *champ vedette* et au *champ justification* des fiches, pour repérer les fautes de frappe ou d'autres écarts au *contenu* du dictionnaire de référence en mémoire. En réalité, leur utilité est toutefois limitée en *terminologie*, où le *contenu* le plus actuel des *bases de données* terminologiques n'a jamais été inscrit auparavant dans un dictionnaire, et encore moins dans les dictionnaires réduits des correcteurs commercialisés. En effet, le taux de rejets reflète plus les limites du dictionnaire de référence, que les coquilles typographiques sur fiches.

Outils de publication électronique

- *PUBLICIEL*®. Cet outil de publication de *lexiques* et de vocabulaires électroniques, a été développé au Bureau de la traduction en 1990 sous l'environnement DOS. Il comporte une *base de données* et des programmes de formatage qui sont conformes aux directives du Guide des publications du Bureau. Certains terminologues ont une copie du *logiciel* sur leur *poste de travail*, et peuvent y importer des ensembles terminologiques extraits de *TERMIUM*® ou de *LATTER*®. Ces ensembles sont convertis en *PUBLICIEL*®, qui fait la mise en page dans les logiciels *WordPerfect* ou *Word*, avant que le manuscrit soit mis en format PDF ou en format de codage HTML et diffusé sur Internet avec un Protocole de transfert de fichiers (FTP).

Outils de gestion de bases de données

- *Logiciels* de stockage de données terminologiques. Les outils de stockage personnel comme *DicoMaker* sont en général d'utilisation facile pour ce qui est de la *création* et la *mise à jour* des fiches dans plusieurs langues, la *consultation* du fichier et l'impression sous format dictionnaire, mais leurs capacités de mémoire sont relativement limitées, tout comme les activités de gestion de données (rapports statistiques, historiques, inversion des langues de consultation).
- Systèmes de gestion d'une *base de données* multilingues. Le système *Termbase*, par exemple, gère les données terminologiques multilingues à l'usage des traducteurs. Il accepte des fiches en anglais, français, espagnol, allemand et italien, il permet l'extraction et l'échange des fiches, leur *mise à jour*, la gestion statistique du *contenu*, l'impression sous format RTF, et offre la possibilité de donner ou de restreindre l'accès à certaines parties du contenu de la base à certains *utilisateurs*.

- Systèmes de gestion multibases. Les outils comme *TermStar*, *MultiTerm* et *EdiBase* gèrent des **bases de données** configurables par l'**utilisateur**, définissent et regroupent de nombreuses bases de données aux fins de la **consultation**, acceptent un grand nombre d'entrées dans une grande variété de langues et sont intégrés avec des **logiciels** de traitement de texte tels *Word* et *WordPerfect*. Ils offrent la possibilité de définir et de sauvegarder des filtres de restriction de recherche. Ils servent aussi à protéger certaines parties du **contenu** des bases de données, à effectuer des changements globaux sur des ensembles de fiches et à adjoindre des images aux fiches.
- Gestionnaires de banques terminologiques
 - Système *TERMIUM*[®]. Cet immense système de gestion permet le stockage, la diffusion, la macro-gestion et la manipulation de données terminologiques et documentaires. Le même nom désigne aussi la **base de données** à l'intérieur du système qui comprend plus d'un million de fiches stockées pour fin de **consultation**, et les produits dérivés *TERMIUM*[®] sur CD-ROM et *TERMIUM Plus*[®] (sur Internet). Le système produit des rapports mensuels sur les types de **transactions** effectuées par auteur de transactions, par titre de projet, domaine, langue, fichier, et par autres clés d'accès. Il met à jour les profils d'**utilisateurs** et le **système de classement** des domaines, les privilèges de lecture et d'écriture, il préserve la sécurité des données, et fournit des renseignements sur le temps d'exploitation en ligne par utilisateur, le nombre d'interrogations et le taux de réponses en banque.
 - **Tiroirs virtuels** du *TERMIUM*[®]. Ce sont des subdivisions de système *TERMIUM*[®] qui contiennent les données gérées par des collaborateurs externes et qui assurent la protection, l'intégrité et la paternité de ces données dans les produits commercialisables de *TERMIUM*[®]. Ils permettent la **création** de fiches selon le format *LATTER*[®], leur amélioration par des changements globaux ou individuels et leur extraction pour la préparation de publications.

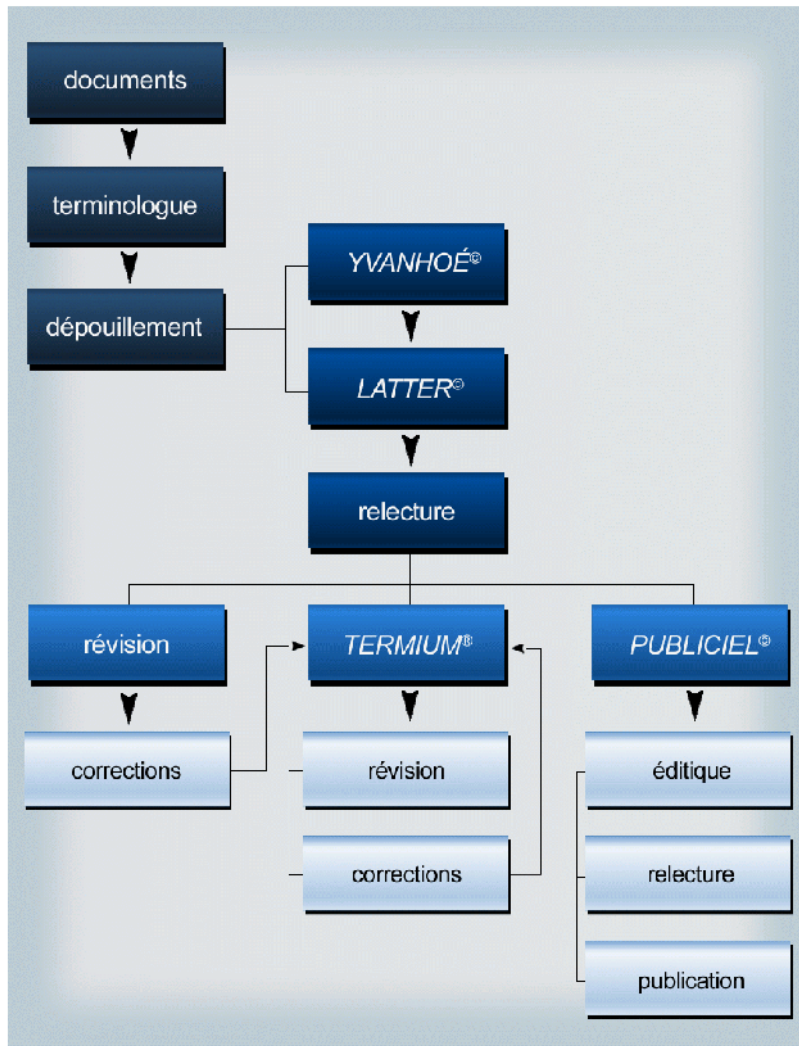


Fig. 36 Chaîne de travail du terminologie

À partir d'un thème de recherche, le *terminologie* peut se servir des outils décrits dans ce chapitre pour :

- effectuer des *recherches documentaires* et des lectures préliminaires
- se construire un *corpus textuel* initial en langue de départ et en langue d'arrivée
- délimiter le domaine de sa recherche
- établir l'arbre des *concepts* à étudier et la *nomenclature* afférente
- consulter des *bases de données* terminologiques
- effectuer des analyses sur les *termes* repérés en *contexte*
- regrouper des *synonymes*, des variantes et des *abréviations* sur des fiches univoques
- sélectionner les *justifications* textuelles nécessaires à la description des *concepts* et à l'attestation des *usages*
- rédiger des *définitions* et des *observations*
- illustrer la mise en discours spécialisé à l'aide de phraséologismes
- proposer des *néologismes* pour combler les lacunes de *désignation*
- renseigner l'utilisateur sur le *statut officiel* des *termes* relevés
- formater les divers types d'extraction nécessaires à la préparation de publications et d'autres *produits terminologiques* disponibles sur Internet

Terminologie et industrie de la langue

Au-delà d'une chaîne de travail quasi-automatisée, la profession se modernise par la mise en réseau de banques de terminologie, la création de sites d'échange d'informations et de *produits terminologiques*, l'accès aux répertoires de fournisseurs de services de terminologie et de traduction sur Internet, et la concertation avec les secteurs d'activités terminologiques dans les grands organismes internationaux et les organismes nationaux des pays membres.

Grâce à l'informatisation intégrée de ses outils et de ses produits,

l'activité terminologique est devenue une composante majeure de l'*industrie de la langue* et un intermédiaire essentiel dans l'atteinte des objectifs de mondialisation des produits et services dans la société moderne, et des efforts de localisation ou d'adaptation de ces produits et services aux particularités des marchés locaux.

En conclusion, la communication efficace présuppose l'échange d'informations à travers les frontières, les langues et les cultures. La traduction, la terminologie et l'interprétation jouent un rôle déterminant dans la gestion multilingue des savoirs, dans la réalisation de produits documentaires et langagiers facilitant l'échange d'informations, et dans l'intégration des ressources linguistiques au service de la société du savoir.

ANNEXES

I - Listes des principaux organismes de normalisation

1.1 Organismes nationaux canadiens de normalisation

Association canadienne du gaz (ACG) / Canadian Gas Association
<http://www.cga.ca/>

Bureau de normalisation du Québec (BNQ)
<http://www.criq.qc.ca/bnq>

CSA International / CSA International (CSA)
<http://www.csa-international.org>

Laboratoires des assureurs du Canada (ULC) / Underwriters'
Laboratories of Canada (ULC)
<http://www.ulc.ca>

Office des normes générales du Canada (ONGC) / Canadian
General Standards Board (CGSB)
<http://w3.pwgsc.gc.ca/cgsb>

1.2 Organismes nationaux étrangers de normalisation

Allemagne

Deutsches Institut für Normung (DIN)
<http://www.din.de/>

Australie

Standards Australia (SAA)
<http://www.standards.com.au/>

Belgique

Institut belge de normalisation (**IBN**)

<http://www.ibn.be/>

Espagne

Asociación Española de Normalización y Certificación (**AENOR**)

<http://www.aenor.es/>

États-Unis

American National Standards Institute (**ANSI**)

<http://www.ansi.org/>

American Petroleum Institute (**API**)

<http://www.api.org/tech/>

American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers (**ASHRAE**)

<http://www.ashrae.org/>

American Society for Testing and Materials (**ASTM**)

<http://www.astm.org/>

Book Industry Systems Advisory Committee (**BISAC**)

<http://www.bisg.org/>

Data Interchange Standards Association (**DISA**) — EDI Standards

<http://www.disa.org/>

Defense Standardization Program (**DSP**)

<http://www.dsp.dla.mil/>

Institute of Electrical and Electronics Engineers (**IEEE**)

<http://standards.ieee.org/catalog/olis/index.html>

Internet Engineering Task Force (**IETF**)

<http://www.imc.org/ietfwwg.html>

National Information Standards Organization (NISO)

<http://www.niso.org>

National Institute of Standards and Technology (NIST)

<http://www.nist.gov/welcome.html>

Radio Technical Commission for Aeronautics, Inc. (RTCA)

<http://www.rtca.org/>

Serials Industry Systems Advisory Committee (SISAC)

<http://www.bisg.org>

Society of Automotive Engineers (SAE)

<http://www.sae.org/technicalcommittees/index.htm>

Underwriters Laboratories Inc. (UL)

<http://www.ul.com/welcome.html>

Finlande

Finnish Standards Association (SFS)

<http://www.sfs.fi/esisa.html>

France

Association française de normalisation (AFNOR)

<http://www.afnor.fr/>

Irlande

National Standards Authority of Ireland (NSAI)

<http://www.nsai.ie/>

Italie

Ente Nazionale Italiano di Unificazione (UNI)

<http://www.unicei.it/>

Japon

Japanese Industrial Standards (JIS)

<http://www.jisc.org/ejis1.htm>

Malaisie

Standards and Industrial Research of Malaysia (SIRIM)

<http://www.sirim.my/>

Mexique

Dirección General de Normas

<http://www.secofi.gob.mx/normas/home.html>

Norvège

Norges Standardiseringsforbund (NSF)

<http://www.standard.no/>

Nouvelle-Zélande

Standards New Zealand

<http://www.standards.co.nz/>

Royaume-Uni

British Standards Institution (BSI)

<http://www.bsi-global.com>

Slovénie

Standards and Metrology Institute (SMIS)

<http://www.usm.mzt.si/>

Suisse

Association Suisse des Électriciens (ASE) / Schweizerischer Elektrotechnischer Verein (SEV)

<http://www.sev.ch/f>

1.3 Organismes internationaux de normalisation ou à activités normatives

Agence internationale de l'énergie atomique (**AIEA**) / International Atomic Energy Agency (**IAEA**)
<http://www.iaea.org/worldatom/>

Association de transport aérien internationale (**IATA**) / International Air Transport Association (**IATA**)
<http://www.iata.org/>

Association internationale des sciences et technologies céréalières / International Association for Cereal Science and Technology (**ICC**)
<http://www.icc.or.at/#tab>

Bureau international des poids et mesures (**BIPM**)
<http://www.bipm.fr/>

Bureau international pour la standardisation de la rayonne et des fibres synthétiques (**BISFA**) / International Bureau for the Standardization of Man-made Fibres (**BISFA**)
<http://www.bisfa.org/>

Codex Alimentarius Commission (**CAC**)
<http://www.fao.org/waicent/faoinfo/economic/esn/CODEX/>

Comité européen de normalisation (**CEN**) / European Committee for Standardization
<http://www.cenorm.be/>

Commission Électrotechnique Internationale (**CEI**) / International Electrotechnical Commission (**IEC**)
<http://www.iec.ch>

Commission Internationale de l'Éclairage (**CIE**) / International Commission on Illumination (**CIE**)
<http://www.cie.co.at/cie/>

Conseil international des machines à combustion (**CIMAC**) /
International Council on Combustion Engines (**CIMAC**)
http://www.cimac.com/wwwroot_netscape/index_NS.htm

Consultative Committee for Space Data Systems (**CCSDS**)
<http://www.ccsds.org/>

Council for Harmonization of Electrotechnical Standardization of
the Nations of the Americas (**CANENA**)
<http://www.canena.org/canena/standardization.html>

Fédération dentaire internationale (**FDI**) / World Dental Federation
<http://www.fdi.org.uk/about/index.htm>

Fédération internationale d'information et de documentation
(**FID**) / International Federation for Information and
Documentation (**FID**)
<http://www.fid.nl/>

Fédération internationale pour le traitement de l'information /
International Federation for Information Processing (**IFIP**)
<http://www.ifip.or.at/>

Comité international de normalisation de la comptabilité (**CINC**) /
International Accounting Standards Committee (**IASC**)
<http://www.icca.ca/>

International Council for Research and Innovation in Building and
Construction (**CIB**)
<http://www.cibworld.nl/>

Institut international du froid (**IIF**) / International Institute of
Refrigeration (**IIR**)
<http://www.iifir.org/>

Office international de la vigne et du vin (**OIV**) / International Vine
and Wine Office (**OIV**)
<http://www.oiv.org>

Organisation internationale de métrologie légale (**OIML**) /
International Organization of Legal Metrology (**IOLM**)
<http://www.oiml.org>

Organisation internationale de normalisation (**ISO**) / International
Organization for Standardization (**ISO**)
<http://www.iso.ch/>

Organisation internationale du Travail (**OIT**) / International Labour
Organization (**ILO**)
<http://www.ilo.org/public/french/index.htm>

Organisation météorologique mondiale (**OMM**) / World
Meteorological Organization (**WMO**)
<http://www.wmo.ch/index-fr.html>

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (**OMPI**) /
World Intellectual Property Organisation (**WIPO**)
<http://www.wipo.org/index.html.fr>

Organisation mondiale de la Santé (**OMS**) / World Health
Organisation (**WHO**)
<http://www.who.int/>

Réunion internationale des laboratoires d'essais et de recherches
sur les matériaux et les constructions (**RILEM**) / International
Union of Testing and Research Laboratories for Materials and
Structures (**RILEM**)
<http://www.rilem.org/profile.htm>

Secteur de la normalisation des télécommunications (**UIT-T**) /
ITU Telecommunication Standardization Sector (**ITU-T**)
<http://www.itu.int/ITU-T/index.html>

Union internationale de chimie pure et appliquée (**UICPA**) /
International Union of Pure and Applied Chemistry (**IUPAC**)
<http://www.iupac.org/>

Union internationale des chemins de fer (**UIC**) / International
Union of Railways (**UIC**)

<http://www.uic.asso.fr/fr/index.html>

Union internationale des télécommunications (**UIT**) / International
Telecommunication Union (**ITU**)

<http://www.itu.int/ITU-T/index.html>

United Nations Centre for Trade Facilitation and Electronic
Business (**UN/CEFACT**)

<http://www.unece.org/cefact/>

II - Petit répertoire de sites langagiers

1. Bases de données terminologiques

TERMIUM PLUS[®] (banque de terminologie du gouvernement du Canada). En anglais, français et espagnol, payant au grand public et gratuit à la fonction publique canadienne.

www.termium.gc.ca or www.termium.com

Grand dictionnaire terminologique (banque de terminologie du gouvernement du Québec). En français-anglais, gratuit.

www.granddictionnaire.com

EuroDicAutom (banque de terminologie de la Communauté européenne). Multilingue et gratuit.

<http://eurodic.ip.lu>

Termite (banque de terminologie de l'Union internationale des télécommunications). Multilingue et gratuit.

www.itu.int/search/wais/Termite/

Banque de terminologie *LOGOS*. Multilingue et gratuit.

www.logos.it

TERMDAT. Banque de terminologie du gouvernement suisse. Multilingue et gratuit.

www.admin.ch/ch/i/bk/termdat/index.htm

2. Vocabulaires, lexiques, dictionnaires et glossaires

Le Web des dictionnaires en ligne. En anglais et gratuit.

www.yourdictionary.com

Dictionnaire d'acronymes anglais. En anglais et gratuit.

www.acronymfinder.com

Portail de *Voilà*. En français et gratuit.

www.voila.fr/Chaine/Informatique_internet/Glossaires_lexiques

The Microsoft Glossaries. En anglais et gratuit.
<ftp://ftp.microsoft.com/developr/msdn/newup/glossary/>

Dictionnaires électroniques bilingues, classés par langue source. En français et gratuit.
www.admin.ch/ch/f/bk/sp/dicos/biling.html

Dictionnaire automatique multilingue Babylon. Multilingue et gratuit.
www.babylon.com

Oxford English Dictionary. En anglais et payant.
<http://dictionary.oed.com>

3. Encyclopédies

Encyclopédie Hachette. En français et gratuit.
www.encyclopedia-hachette.com

Encyclopaedia Britannica Online. En anglais et payant.
www.eb.com:180/

Webopedia : Online Computer Dictionary for Internet Terms. En anglais et gratuit.
www.webopedia.com

4. Références

Portail de références sur les technologies de l'information. En anglais et gratuit.
www.whatis.com

Principle of English Usage in the Digital Age. En anglais et gratuit.
<http://hotwired.lycos.com/hardwired/wiredstyle>

TransSearch. Bilingue et gratuit.
<http://132.204.26.67/TransSearch/TS-simple-ufr.cgi?>

III - L'infrastructure d'aménagement linguistique dans la fonction publique du Canada, 2000

LA SITUATION ACTUELLE

La volonté d'assurer l'efficacité des communications en français comme en anglais est au coeur des activités d'aménagement linguistique du Bureau de la traduction. Ayant reçu en 1974 le mandat de normaliser et de diffuser la terminologie dans la fonction publique fédérale, le Bureau s'est employé depuis à rehausser la qualité et la vitalité des langues officielles au Canada grâce à un fonds terminologique commun d'accès facile.

Organisme de service spécial de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada depuis 1995, le Bureau de la traduction a considérablement amélioré ses produits et services terminologiques afin de répondre aux besoins des fonctionnaires fédéraux et de ses autres clients. Ne perdant jamais de vue son mandat, il a été appelé à repenser son approche de la normalisation, compte tenu de la prolifération des bases de données terminologiques dans la fonction publique. Naguère seul pourvoyeur de services de traduction auprès du gouvernement canadien, le Bureau voit maintenant certains de ses clients traditionnels recourir à d'autres fournisseurs. Certains ont commencé à constituer leurs propres banques de données pour y emmagasiner la terminologie employée par leurs fournisseurs, tandis que d'autres ont entrepris de gérer leurs propres données terminologiques dans le but de répondre à des besoins tels que l'exploitation de moteurs de recherche pour faciliter l'accès à l'information, la traduction assistée par ordinateur ou la normalisation et la diffusion de la terminologie interne et des appellations officielles. La grande disponibilité de logiciels de gestion de données peu coûteux est à l'origine d'une tendance à la prolifération des banques ministérielles, tendance qui va en s'accroissant.

Ce nouveau phénomène de satellisation des banques de données terminologiques autonomes, dont beaucoup sont accessibles par Internet, complique au Bureau la tâche de diffuser et de normaliser la terminologie commune à l'ensemble de la fonction publique.

À terme, l'information risque de se retrouver dispersée dans une constellation de mini-banques dont l'autonomie semble, à première vue, interdire un accès commun à tous. De plus, ce phénomène s'observe même au Bureau de la traduction, où le contenu de la banque centrale, *TERMIUM*[®], est enrichi par les banques dans lesquelles les services de traduction emmagasinent la terminologie propre à leurs clients. Il va sans dire que le Bureau s'est hâté de tourner la situation à son avantage en mettant en place des mécanismes de transfert du contenu de ces banques vers la banque centrale.

STRATÉGIE

Produits et services favorisant la normalisation et la diffusion de la terminologie

Dans le cadre de sa stratégie d'aménagement linguistique, le Bureau s'est doté de produits et de services qui l'aident à atteindre ses objectifs en matière de normalisation et de diffusion et, partant, à s'acquitter de son mandat. Ainsi, il alimente et met à jour *TERMIUM*[®], sa banque de données linguistiques, qui renferme maintenant quelque trois millions de termes et appellations officielles dans une multitude de domaines de pointe. Le Bureau a d'abord offert *TERMIUM*[®] sur CD-ROM à l'administration fédérale en 1996. Peu de temps après, il inaugurerait la version Extranet de *TERMIUM Plus*[®], une mise à niveau de la banque renouvelée à hauteur de 40 % et incorporant trois guides de rédaction et de révision. Tous les fonctionnaires fédéraux peuvent consulter cette banque facilement et gratuitement. De plus, le grand public peut s'abonner à la version internet de *TERMIUM Plus*[®].

Au nombre des activités du Bureau figurent aussi la production de glossaires et de vocabulaires (plus de cent titres à ce jour) et la publication de *L'Actualité terminologique*, un périodique trimestriel destiné surtout aux langagiers. Conscient de la nécessité de prendre le virage informatique pour rejoindre une plus vaste clientèle, le Bureau opte de plus en plus pour le format

électronique, ce qui lui permet d'offrir ses publications sur Extranet et Internet. De plus, il a aussi repensé la formule de *L'Actualité terminologique*, pour en accroître le lectorat et en faire une meilleure vitrine pour ses produits et services.

Le concept traditionnel de la terminologie ayant évolué, il ne suffit plus de fournir aux usagers l'équivalent d'un terme dans une langue donnée et les justifications en motivant le choix. Les clients s'attendent maintenant à ce qu'on leur explique comment utiliser les termes et les équivalents proposés en contexte. C'est pourquoi viennent progressivement se greffer à *TERMIUM*[®] des outils tels que des répertoires de difficultés de grammaire, de syntaxe, d'usage et de typographie, ainsi que des guides de rédaction et de révision propres à favoriser l'efficacité des communications. Il s'agit là d'autant de ressources en aménagement linguistique qui sont mises à la disposition de nos clients.

Le Bureau a également élaboré *Querium*, un module d'interrogation bilingue pour sites Web. Combiné au moteur de recherche d'un client, cet outil technolinguistique permet aux navigateurs du Web de trouver facilement des documents à l'aide de mots-clés en français ou en anglais. Querium fournit une liste de synonymes pour les termes interrogés, d'où la possibilité de raffiner la recherche en ligne : l'utilisateur peut en effet, en une seule opération, chercher des documents à l'aide de plusieurs termes connexes. Le module est hébergé sur le site Strategis d'Industrie Canada. Enfin, un service d'information linguistique connu sous le nom de SVP permet aux clients du Bureau de faire appel à des terminologies chevronnées pour obtenir réponse à des questions d'ordre terminologique dans divers domaines.

Grâce à l'implantation grandissante des produits et services du Bureau dans la fonction publique, les fonctionnaires fédéraux ont désormais facilement accès à des outils fiables proposant une terminologie commune, ce qui, en retour, favorise un haut degré de normalisation et assure l'efficacité des communications dans les deux langues officielles.

Édification d'une infrastructure d'aménagement linguistique

Le Bureau de la traduction a choisi de forger des partenariats avec les principaux intervenants du domaine des langues officielles afin de se doter d'une infrastructure viable pour promouvoir la normalisation à l'échelle gouvernementale. L'expérience acquise dans des comités de normalisation ici comme à l'étranger a montré qu'il est souvent inutile d'édicter des normes unilatéralement si c'est pour les voir rejeter par les destinataires visés. La participation active des représentants des clientèles cibles s'impose, aucun consensus en matière de décision terminologique ne pouvant être obtenu sans discussions et échanges de vues préalables. Il en va de même de toute action en aménagement linguistique susceptible d'avoir des répercussions appréciables sur l'ensemble de la fonction publique.

Aussi le Bureau tire-t-il parti du Comité consultatif des ministères sur les langues officielles (CCMLO), lequel sert de tribune de consultation et de communication au sujet des langues officielles et s'occupe des questions relatives à l'application et aux objectifs de la *Loi sur les langues officielles*. C'est le CCMLO qui le premier a validé l'approche adoptée en 1996 par le Bureau pour implanter *TERMIUM*[®] sur CD-ROM à la grandeur de la fonction publique fédérale. Plus récemment, en 1998, le Bureau a de nouveau sollicité l'avis et les recommandations du Comité avant de procéder à l'installation de *TERMIUM Plus*[®] sur Extranet.

En 1997, le Bureau a fait équipe avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Commissariat aux langues officielles afin de pouvoir profiter de leurs conseils et de leurs points de vue bien particuliers sur la réalisation de son mandat terminologique. C'est ainsi qu'est né le Groupe-conseil interministériel du Programme de terminologie et de normalisation, première étape vers la mise en place d'une infrastructure de concertation en gestion linguistique dans la fonction publique fédérale.

L'année suivante, afin de favoriser encore la normalisation, le Bureau constituait le Réseau des gestionnaires d'ensembles terminologiques, maintenant appelé Conseil fédéral de terminologie. Devant le phénomène grandissant de la ramification des banques en réseaux toujours plus complexes, le Bureau a en

effet jugé bon de centraliser les efforts des gestionnaires qui s'intéressent de près à la terminologie. Le Conseil assure la gestion intégrée et cohérente des ensembles terminologiques et permet la création de mécanismes d'échange de données. Comme il possède une vue d'ensemble des activités terminologiques de la fonction publique, il joue un rôle essentiel dans la récupération de terminologies qui autrement seraient perdues pour le Bureau comme pour d'autres. De plus, il met son savoir-faire au service des ministères et des organismes qui gèrent eux-mêmes leurs bases de données.

Également mis sur pied par le Bureau, le Groupe-conseil du Site canadien de l'aménagement linguistique a pour mandat de concevoir, d'aménager et de maintenir le site en question, dont l'objectif est de présenter une vision consolidée et intégrée de la politique linguistique du Canada, ainsi que les divers projets, produits et services sur lesquels s'appuie cette politique. Il fait aussi la promotion de l'expertise du gouvernement du Canada et des autres intervenants du pays, en plus de mettre en commun les réalisations de divers ordres de gouvernement et d'autres partenaires de l'industrie de la langue. Entre autres responsabilités liées au Groupe-conseil, le Bureau s'est vu confier le rôle de correspondant canadien en aménagement linguistique auprès de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.

Comités de normalisation

Le Bureau de la traduction demeure à l'avant-garde des activités de normalisation et participe activement aux travaux des comités suivants :

- le Comité technique 37 (Terminologie – Principes et coordination) de l'Organisation internationale de normalisation (ISO);
- le Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO);
- le Comité de terminologie de l'OTAN;
- le Comité de toponymie et de terminologie de Parcs Canada;

- le Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG);
- Entraide Traduction Santé (ETS);
- le Comité de terminologie de l'Ordre des comptables agréés du Québec;
- le Comité de terminologie des finances publiques;
- le Conseil de terminologie de l'Armée de terre;
- Words First – ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Mise en commun des ressources

La satellisation des ensembles terminologiques a suscité un haut degré de spécialisation des domaines, voire, dans certains cas, la fragmentation et la multiplication des points de stockage. Il s'agit là d'une dynamique complexe à laquelle le Bureau de la traduction a décidé de réagir en catalysant la discussion et la consultation parmi les utilisateurs d'ensembles terminologiques. Dans ce nouvel environnement, il compte devenir un centre névralgique pour la mise en commun de l'information et mettre ainsi à la disposition de ses partenaires des terminologies qui risqueraient autrement de se retrouver dispersées.

En fait, le Bureau s'efforce de demeurer au carrefour des activités terminologiques à la plus grande échelle possible, de manière à pouvoir apporter une aide valable aux grands acteurs de l'aménagement linguistique et optimiser l'alimentation de *TERMIUM*[®] en données normalisées. C'est pourquoi il est actif au sein d'organisations dont les travaux lui profitent directement ou indirectement et enrichissent *TERMIUM*[®], à savoir :

- l'Organisation internationale de normalisation (ISO);
- l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN);
- le Réseau panlatin de terminologie (Realiter);
- le Réseau international francophone d'aménagement linguistique (Rifal).

Par ailleurs, le Bureau entretient des liens étroits avec les organismes suivants :

- la Délégation générale à la langue française (France);
- l'Office de la langue française (Québec).

Enfin, grâce à des ententes de coopération avec des universités et des organismes étrangers, le Bureau reçoit régulièrement de nouveaux fonds terminologiques qui s'inscrivent dans ses priorités générales en matière d'aménagement linguistique. Il bénéficie de la sorte du savoir-faire de ses collaborateurs, savoir-faire dont il fait ensuite profiter ses clients.

Du fait de son positionnement au carrefour des activités linguistiques, le Bureau est en mesure de partager l'expertise qu'il a acquise dans le domaine de la gestion uniforme des banques terminologiques et de peaufiner son approche intégrée de la gestion linguistique.

Experts-conseils en aménagement linguistique

Depuis peu, le Bureau met directement à la disposition de clients tels que le ministère de la Justice, Revenu Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada le savoir-faire de ses terminologues en saisie et gestion de données. En plus d'évaluer les besoins terminologiques, ces experts-conseils en aménagement linguistique fournissent des conseils éclairés sur le choix et l'exploitation des logiciels disponibles sur le marché. Ce nouveau rôle de conseiller en matière terminologique a pour le Bureau des retombées appréciables, comme la création de partenariats enrichissants, l'acquisition de nouvelles terminologies et une vision d'ensemble du rôle changeant de la terminologie dans la fonction publique fédérale.

L'AVENIR

On peut d'ores et déjà entrevoir ce que sera l'infrastructure des années 2000 : un réseau satellisé de banques ultra-personnalisées et ultra-spécialisées gravitant autour d'une méga-banque comme *TERMIUM*[®]. Cette dernière servira de point d'ancrage et permettra d'accéder à une base terminologique commune, d'où des possibilités encore accrues de normalisation.

Face à l'évolution constante de l'environnement, le Bureau fera fond sur ses atouts tout en s'adaptant et en innovant avec la collaboration renouvelée de son réseau de partenaires de la fonction publique et de ses collaborateurs externes. Fournisseur réputé de produits et services terminologiques de qualité et autorité reconnue dans le domaine de la normalisation, le Bureau de la traduction jouera le rôle qui lui revient dans le grand domaine de l'aménagement linguistique au Canada comme sur la scène internationale.

Direction de la terminologie et de la normalisation
Bureau de la traduction

GLOSSAIRE

A

abréviation : Réduction des éléments composant un mot ou une phrase par troncation, siglaison ou télescopage. Exemples : *laboratoire = labo; stagnation + inflation = stagflation; world wide web = web, WWW.*

acronyme : Sigle prononcé comme un mot. Exemple : *L'ATelier du TERminologue = LATTER[©].*

aligneur : Logiciel qui met en parallèle des textes traduits afin d'en faciliter la comparaison paragraphe par paragraphe.

alimentation : Ajout de données nouvelles à une base de données terminologiques soit par modification des fiches existantes soit par création de fiches nouvelles.

aménagement linguistique : Intervention officielle visant la modernisation d'une langue.

analyse terminologique : Analyse de textes spécialisés visant à cerner les concepts véhiculés et les termes qui les désignent.

annulation : Transaction terminologique consistant à supprimer une fiche en mémoire.

appellation officielle : Désignation officielle d'un organisme, d'un programme, d'une entité administrative ou autre, souvent accompagnée d'un sigle ou d'un acronyme.

arbre conceptuel : Représentation sous forme arborescente des relations entre les concepts appartenant à un domaine d'activité.

arbre de domaine : Représentation sous forme arborescente des parties composant un domaine d'activité.

assurance de la qualité : Ensemble des actions préétablies et systématiques nécessaires pour garantir qu'un produit ou un service répond aux exigences de qualité définies de façon à maintenir la confiance de l'utilisateur.

attestation d'usage : Citation d'un contexte prouvant l'usage d'un terme dans une source.

avis linguistique : Décision émise par une personne autorisée ou un organisme reconnu quant à l'usage recommandé ou déconseillé d'un terme.

B

banque de données : Ensemble de bases de données logiquement reliées et mises à la disposition des usagers.

base de données : Ensemble de données logiquement reliées et accessibles par logiciel.

bibliothèque électronique : Bibliothèque dont le fonds est numérisé et mis à la disposition des usagers à partir d'ordinateurs installés sur les lieux.

bibliothèque virtuelle : Site Internet donnant accès à diverses collections numérisées.

C

champ : Espace réservé à la consignation d'un type de données sur une fiche. Exemples : *champ définition*, *champ source*, *champ domaine*.

citation : Extrait d'un texte qu'on rapporte sans l'assumer, en donnant la référence.

classement des domaines : Arrangement systématique des divisions et subdivisions des domaines traités dans un fichier, une base de données ou une banque de terminologie.

codes d'une fiche : Abréviations alphabétiques ou numériques utilisées comme valeurs dans certains champs d'une fiche. Exemples : *code de rédacteur, code de réviseur, code de source, code de domaine*.

composition : Création d'un mot par juxtaposition de deux ou plusieurs autres mots. Exemples : *lave + vitre = lave-vitre; montre + bracelet = montre-bracelet; haut + bois = hautbois*.

concept : Unité de connaissance constituée par abstraction à partir de traits ou propriétés communs à une classe d'objets, de relations ou d'entités. Aussi appelé **notion**.

concordancier : Logiciel qui repère les cooccurrents typiques des termes dans les textes dépouillés lors d'une recherche thématique.

consignation des données : Enregistrement sous forme de fiche univocative des renseignements recueillis lors de l'analyse terminologique.

consultation : Examen des renseignements contenus dans un fichier ou fournis par un spécialiste. Exemples : *consultation de TERMIUM[®], d'une source ou d'un spécialiste*.

contenu : Substance des informations stockées dans une base de données pour consultation par les usagers.

contexte : Dans un énoncé, environnement linguistique d'une unité lexicale, qui contribue à en dégager le sens. Sur une fiche terminologique, justification textuelle qui renseigne sur les traits sémantiques d'un concept ou sur l'usage d'un terme. Exemples : *contexte définitoire, contexte explicatif, contexte associatif*.

contexte associatif — voir **exemple d'emploi**

cooccurrent : Élément du discours qui apparaît souvent dans le même énoncé qu'un terme donné.

corpus textuel : Ensemble limité de textes servant de base à une analyse terminologique.

correcteur orthographique : Logiciel intégré à un système de traitement de texte pour repérer et corriger les fautes orthographiques.

correction : Transaction terminologique qui, à la différence de la modification, touche seulement à la forme d'une fiche.
Exemple : *coquille*.

création : Transaction terminologique qui consiste à rédiger une fiche pour un concept absent d'un fichier ou d'une base de données terminologiques.

crochet terminologique : Identité des traits sémantiques trouvés dans plusieurs contextes ou définitions et prouvant l'univocité des données consignées sur une fiche.

D

définition : Formule lexicographique qui énonce les traits sémantiques distinctifs d'un concept. Exemple : *définition terminologique*. Sur la fiche terminologique, justification textuelle permettant d'établir le crochet terminologique.

dépouillement : Lecture annotée d'un corpus textuel en soulignant les termes repérés et en marquant leur contexte en vue de la consignation sur fiches.

dérivation : Création de mots par préfixation ou suffixation.
Exemples : *numérique* — *numériser*.

désignation : Représentation conventionnelle d'un concept, tel un terme, une phrase ou abréviation, une formule ou un symbole.
Exemple : *eau* = H_2O .

dictionnaire de langue : Répertoire alphabétique des unités lexicales d'une langue qui décrit leur emploi ou comprend d'autres informations d'ordre linguistique. Comparer *lexique*, *vocabulaire terminologique*.

différence spécifique : Propriété ou trait sémantique qui distingue un concept spécifique des autres concepts du même genre.

domaine d'emploi : Sphère de l'activité humaine fortement délimitée thématiquement.

dossier terminologique : Collection de textes, d'avis de spécialistes et d'observations personnelles relatives à un concept et servant aux fins de l'analyse terminologique.

E

emprunt : Adoption, dans l'usage d'une langue spécialisée, d'une unité terminologique appartenant à une langue étrangère ou à un autre domaine spécialisé. Exemple : Les termes français d'origine anglaise *laser*, *maser*, *sonar*.

entrée des données : Saisie électronique des renseignements consignés sur fiches aux fins du stockage en mémoire d'ordinateur.

entrée de vocabulaire : Tête de rubrique lexicographique contenant les termes qui désignent le concept défini et donnant accès aux données de la rubrique.

exemple d'emploi : Sur une fiche terminologique, brève citation illustrant l'emploi d'un terme dans un domaine particulier sans référence aux traits sémantiques du concept désigné. Aussi appelé *contexte associatif*.

F

faux synonyme : voir *pseudo-synonyme*

fiche terminologique : Modèle de présentation des données qui regroupe en divers champs tous les renseignements disponibles relatifs à un concept spécialisé (termes et marques d'usage, justifications textuelles, domaines, langues, etc.).

fichier terminologique : Ensemble de fiches reliées logiquement dans une base de données par un seul modèle de présentation, par l'application des mêmes règles de consignation et la consultation au moyen d'un seul module d'interrogation.

formation lexicale : Création d'unités terminologiques dans une langue spécialisée.

formulation : Rédaction d'une définition conformément aux principes de la démarche terminologique.

fournisseur de contenu : Personne ou entreprise spécialisée dans la création, la structuration et la livraison de produits informationnels.

G

générique : Concept dont les traits sémantiques sont hiérarchiquement transmis aux concepts qui lui sont subordonnés. Aussi appelé ***incluant***. Comparer ***hyperonyme***.

genre prochain : Concept dont les traits sémantiques sont partagés par les concepts qui lui sont immédiatement subordonnés.

gestion de contenu : Ensemble des opérations (analyse, évaluation et diagnostic de l'acquis, planification et exécution des interventions terminologiques) visant la création, le développement et la tenue à jour du contenu d'un fichier, d'une base de données ou d'une banque de terminologie dans un ou plusieurs domaines spécialisés.

gestionnaire de bases de données : Composante d'un système informatique qui coordonne l'organisation, le stockage et l'extraction des données et qui interprète les requêtes adressées à la base de données.

gestionnaire de contenu : Personne ou équipe qui gère le contenu informationnel d'un fichier, d'une base de données ou d'une banque de terminologie.

groupe de discussion : Forme de participation simultanée de plusieurs personnes à un dialogue thématique se déroulant sur un site Internet.

guide de rédaction : Ouvrage qui présente sous une forme systématique les règles à suivre lors de la consignation des données terminologiques sur fiches. Exemple : *guide de rédaction TERMIUM*[®].

H

homonyme : Mot ou terme ayant la même forme qu'un autre mais un sens différent. Exemples : *terminologie* (ensemble de mots techniques) et *terminologie* (discipline linguistique).

hyperlien : Lien établi entre plusieurs unités d'information hypertexte, qui donne accès à un document en cliquant sur un mot mis en évidence dans un texte affiché à l'écran.

hyperonyme : Désignation d'un concept superordonné.

hypertexte : Présentation de documents à l'écran, qui imite la structuration associative des idées, par opposition à la structuration linéaire de la parole, de l'écrit ou des images.

hyponyme : Désignation d'un concept subordonné.

I

incluant : voir *générique*

indexeur : Programme qui repère des mots pleins ou porteurs de sens dans un texte et les compile en un index alphabétique.

industrie de la langue : Ensemble des activités de conception, de production et de commercialisation d'outils, de produits et de services relatifs au traitement informatisé des langues.

interrogation : Demande d'accès au contenu d'une base de données, définie par des conditions particulières.
Exemples : *interrogation par terme, interrogation par domaine*.

J

justification : Information textuelle, graphique ou multimédia qui renseigne l'utilisateur d'une base de données sur un concept spécialisé ou sur l'usage de ses désignations.

L

langagier : Personne qui exerce un métier dans le domaine des langues, notamment en linguistique théorique, appliquée ou computationnelle, comme l'enseignement des langues, la lexicographie, la terminologie, la traduction ou l'interprétation. Aussi appelé *professionnel du langage*.

langue commune : Système de communication verbale et écrite observé à travers l'usage quotidien ou général qu'en fait une communauté linguistique. Aussi appelée *langue courante* ou *langue générale*.

langue spécialisée : Système de communication verbale et écrite observé à travers l'usage particulier qu'en fait une communauté de spécialistes dans un domaine de connaissances déterminé. Aussi appelée *langue de spécialité*.

lecteur optique : Équipement informatique qui emploie un procédé optique pour examiner et reconnaître des caractères ou des images afin de les numériser.

lexicalisation : Le fait, pour un groupe de mots, de fonctionner comme un seul mot. Exemples : *pomme de terre, autoroute de l'information*.

lexicographie : Recensement et étude des mots pris dans leur forme et leur signification visant l'élaboration de dictionnaires de langue.

lexicographie spécialisée : Recensement et étude du vocabulaire d'une langue spécialisée.

lexique : Répertoire bilingue ou multilingue de termes appartenant à un domaine de connaissances, et ne comportant pas de définitions. Comparer ***vocabulaire terminologique***.

linguistique appliquée : Ensemble des études et des pratiques professionnelles axées sur la fonction de communication des langues : lexicographie ou terminologie, traduction générale ou technique, enseignement des langues (communes ou spécialisées, maternelles ou secondes), rédaction, interprétation, traitement informatique des langues.

logiciel : Ensemble des programmes, procédures, règles et textes associés servant à la mise en œuvre d'un système de traitement de l'information.

M

marque d'usage : Marque sur une fiche terminologique qui signale les particularités d'emploi d'un terme.

méthodologie de recherche : Ensemble des techniques, méthodes et procédures adoptées en terminologie pour arriver au but d'une recherche.

mise à jour : Ensemble des opérations effectuées dans une base de données terminologiques visant l'assurance de la qualité et l'actualité de son contenu, tels la suppression des fiches en double, erronées ou désuètes, la modification des données existantes et l'ajout de données nouvelles pour combler les lacunes constatées.

modification : Type de transaction visant l'amélioration du contenu ou de la forme d'une fiche.

monosémie : Relation univoque entre un concept spécialisé et les termes qui le désignent, dans laquelle chacune des désignations ne représente que le concept en question.

mot d'ancrage : Terme placé au début d'une définition terminologique, qui désigne le concept général le plus proche du concept à l'étude, et qui indique la place de ce dernier dans un arbre conceptuel. Comparer à *générique* et à *spécifique*.

moteur de recherche : Logiciel permettant à l'utilisateur de repérer l'information recherchée dans une base de données ou sur Internet.

N

néologisme : Terme nouveau ou terme employé dans un sens nouveau.

niveau de langue : Mode d'expression choisi en fonction de la situation de communication (argotique, familier, neutre, populaire, savant, technique, etc.).

nœud d'arbre : Dans une représentation graphique sous forme arborescente, extrémité d'un arc ou point d'intersection de plusieurs arcs. Exemples : *nœud générique*, *nœud racine*, *nœud spécifique*, *nœud terminal (ou feuille)*, *nœud ancêtre*, *nœud fils*.

nomenclature : Liste de termes, symboles et formules désignant les nœuds d'un arbre conceptuel, dressée lors d'une recherche thématique.

normalisation : Intervention linguistique d'un organisme autorisé visant à fixer l'usage d'un terme ou d'un ensemble de termes en privilégiant ou en déconseillant l'emploi par une communauté ciblée.

norme terminologique : Résultat d'une intervention normalisatrice visant un terme ou un vocabulaire spécialisé et diffusé sous forme d'avis de normalisation.

notion : voir *concept*

numérisation : Conversion des sons, des caractères ou des images en code numérique pour traitement informatique.

O

observation : Dans une fiche terminologique, type de justification textuelle qui renseigne sur les particularités d'un concept sans le définir ou sur l'emploi d'un terme sans nécessairement l'attester.

outil de travail : Objet manié par un professionnel dans l'exercice de ses fonctions.

P

paramètre : Donnée précisant la nature, l'usage, la provenance ou la portée d'un terme en vedette sur une fiche (catégorie grammaticale, marque d'usage, statut normalisé, etc.).

phraséologie : Vocabulaire de soutien assurant la mise en discours des unités terminologiques, constitué de combinaisons préférentielles de ces unités avec des substantifs, des adjectifs ou des verbes.

polysémie : Relation regroupant des sens différents sous une seule désignation.

poste de travail : Ensemble intégré d'outils informatiques conçus pour les activités professionnelles.

précis : Ouvrage qui expose brièvement les éléments essentiels d'une discipline.

produit terminologique : Résultat d'une activité terminologique telle une fiche, un fichier, une base de données, un lexique, un vocabulaire, une norme, un avis officiel, etc.

professionnel du langage : voir *langagier*

protocole de saisie : Recueil de règles de consignation sur fiches informant un service de saisie des données des procédures à suivre lors du traitement d'un ensemble terminologique.

pseudo-synonyme : Désignation attribuée de manière fautive à un concept par confusion entre un générique et un spécifique, par méconnaissance de l'usage propre, etc. Aussi appelé ***faux synonyme***. Exemple : *virus de l'an 2000* au lieu de *bogue de l'an 2000*.

publication électronique : Production, édition et diffusion de documents par ordinateur, à l'aide de logiciels de traitement de texte, édition informatique et hypertexte.

Q

quasi-synonyme : Un terme qui n'est pas interchangeable avec un autre dans tous les contextes d'une langue quoique désignant le même concept, et dont l'emploi est limité à certaines situations de communication. Aussi appelé ***synonyme partiel***.

R

recherche documentaire : Ensemble des opérations, méthodes et procédures permettant l'obtention d'informations sur des documents.

recherche terminologique : Ensemble des activités comportant la collecte, l'analyse, la synthèse, la consignation et le traitement des données relatives aux concepts spécialisés et à leurs désignations.

relation associative : Relation non hiérarchique établie entre certains concepts en raison de leur proximité spatiale ou temporelle, comme la relation entre un contenant et son contenu, entre une activité et l'outil qui sert à l'accomplir, entre une cause et son effet, entre un producteur et son produit, un organisme et le bâtiment où il siège, etc.

relation générique : Relation hiérarchique établie entre un concept général et une série de concepts au niveau d'abstraction inférieur qui en héritent les propriétés tout en se distinguant entre eux par des propriétés spécifiques.

relation partitive : Relation hiérarchique établie entre un concept superordonné qui représente un tout, et des concepts subordonnés qui représentent ses parties.

relecture : Opération effectuée par le terminologue après la saisie d'une fiche, qui consiste à vérifier la conformité des données saisies aux règles de consignation et aux principes de la recherche terminologique.

réviseur : Assureur de la qualité qui revoit une fiche terminologique quant à la justesse du contenu et de la forme, et qui transmet ses observations au rédacteur responsable des améliorations à apporter.

S

saisie des données : Enregistrement de données dans un fichier électronique, généralement effectué à partir d'un clavier d'ordinateur.

service SVP : Service linguistique qui répond aux demandes de renseignements de ses utilisateurs.

siglaison : Abréviation d'une désignation complexe aux initiales de ses composants.

sigle : Résultat de la siglaison qui, à la différence de l'acronyme, ne se prononce pas comme un seul mot. Exemple : *Travaux publics et Services gouvernementaux Canada = TPSGC*.

source : Personne qui fournit des renseignements ou document qui sert à attester l'usage d'un terme, à formuler une définition, à citer un contexte, etc.

spécialiste : Personne qui possède des connaissances approfondies dans un domaine.

spécifique : Concept dont les traits sémantiques sont hiérarchiquement hérités d'un concept générique. Comparer *hyponyme*.

statut officiel : Situation d'un terme ayant fait l'objet d'une intervention officielle.

support d'information : Matériel qui sert à recevoir, conserver ou diffuser l'information.

synonyme : Un des termes qui désignent le même concept et qui sont interchangeables dans tous les contextes. Aussi appelé *synonyme absolu*.

synonyme partiel — voir *quasi-synonyme*

syntagme : Groupe de mots formant une unité de sens dans la structure de la phrase.

système de classement : Distribution d'un ensemble de connaissances, d'entités ou d'objets en vue d'en faciliter l'accès ou l'étude et ce, au moyen de critères alphabétiques, associatifs, hiérarchiques, numériques, idéologiques, spatiaux, chronologiques, etc.

T

tautologie : Vice de formulation consistant à répéter dans une définition l'information déjà fournie par le terme désignant le concept à définir.

télé référence : Service de recherche documentaire automatisée qui donne accès à des collections informatisées à partir de terminaux d'interrogation.

téléscopage : Abréviation d'une désignation complexe à une suite de parties de ses composants, appelée mot-centaure, mot-valise ou mot porte-manteau. Exemples : *abri d'autobus = abribus*; *marchand dans le cyberspace = cybermarchand*.

terme : Mot, syntagme, symbole ou formule désignant un concept propre à un domaine d'emploi. Aussi appelé **unité terminologique**.

terminal d'interrogation : Ordinateur connecté à un réseau de télécommunications, à partir duquel l'utilisateur peut adresser une requête d'information à une base de données.

terminologie : Ensemble de mots techniques appartenant à une science, une activité professionnelle, ou un groupe social. En tant qu'activité professionnelle, étude scientifique des concepts et des termes en usage dans les langues spécialisées.

terminologie comparée : Étude comparative des termes désignant un concept spécialisé dans deux ou plusieurs langues.

terminologue : Professionnel de la terminologie.

tiroir virtuel : Subdivision d'une base de données dont le contenu appartient à un utilisateur autre que le propriétaire ou le gestionnaire des autres parties de la base.

trait sémantique : Unité de sens ou propriété minimale qui sert à la représentation d'un concept. Exemples : *trait sémantique accessoire, essentiel, distinctif, intrinsèque, extrinsèque*.

transaction : Opération électronique qui change le contenu d'une base de données en ajoutant, en modifiant, en transférant ou en supprimant des éléments.

travailleur du savoir : Personne qui applique ses facultés intellectuelles au traitement, à la gestion, à la recherche et à la communication des savoirs.

U

uniformisation terminologique : Processus lancé dans une entreprise, un ministère ou autre entité administrative en vue de consacrer certains usages terminologiques.

uninotionnalité : Principe de la recherche terminologique exigeant que toutes les données regroupées sur une fiche terminologique portent sur le même concept.

unité terminologique : voir *terme*

usage : Emploi effectif ou fonctionnement réel d'un terme dans une communauté de spécialistes.

utilisateur : Personne qui se sert régulièrement d'un outil informatique.

V

validation : Confirmation par un examen que les exigences particulières d'un objectif prévu par une transaction électronique sont satisfaites.

variante orthographique : Graphie alternative d'un terme donné.

variante syntaxique : Terme dont la construction grammaticale diffère légèrement de celle d'un synonyme. Exemples : *équipement de monteur, équipement pour monteur*.

vedette : Terme consigné sur une fiche en tant que désignation du concept étudié.

vocabulaire terminologique : Répertoire unilingue, bilingue ou multilingue de termes propres à un domaine spécialisé, qui comprend des définitions ou autres types de justifications textuelles des concepts concernés. Comparer *lexique, dictionnaire de langue*.

BIBLIOGRAPHIE

Antia, Bassej Edem. — Terminology and Language Planning: An Alternative Framework of Practice and Discourse. — Amsterdam: J. Benjamins, 2000. — xi, 264 p. — (Terminology and Lexicography Research and Practice; v. 2). — ISBN 1-5561-9771-3

Bejoint, H.— « La définition en terminographie ». — Aspects du vocabulaire. — Sous la direction de Pierre J. L. Arnaud et Philippe Thoiron. — Lyon (France) : Presses universitaires de Lyon, ©1993.— (Travaux du C.R.T.T.). — ISBN 2-7297-0465-5. — pp. 19-25

Bergenholtz, Henning; Tarp, Sven, eds. — Manual of Specialised Lexicography: The Preparation of Specialised Dictionaries. — With contributions by Grete Duva, et al. — Amsterdam: J. Benjamins, 1995. — 254 p. — (Benjamins Translation Library; v. 12). — ISBN 1-5561-9693-8

Bottin Internet des sites en français 2001. — Nouvelle édition 2001. — Montréal : Le guide Internet, 2001. — 274 p. — ISSN 1490-9464

Conseil canadien des normes. — Stratégie canadienne de normalisation et propositions de mise en oeuvre. — Ottawa : CCN, 2000. — 36 p.

Delisle, Jean ; Lee, Jahnke, H. ; Cormier, M. dir. — Terminologie de la traduction / Translation Terminology / Terminología de la Traducción / Terminologie der Übersetzung — Amsterdam, John Benjamins, coll. FIT Monograph / Collection FIT, n° 1, 1999. 461 p. — ISBN 1-55619-2126

Dubuc, Robert. — Manuel pratique de terminologie. — 3^e éd. ent. rev. et mise à jour. — Montréal : Linguatex, 1992. — xiii, 144 p. — ISBN 2-9203-4222-3

Dubuc, Robert. — Terminology: A Practical Approach. — Adapted by Elaine Kennedy, with contributions by Catherine A. Bowman, Andy Lauriston, Shirley Ledrew. — Brossard (Quebec): Linguatex, ©1997. — xiv, 196 p. — ISBN 2-9203-4230-4

Ferrand, N. — « Les bibliothèques virtuelles ». — Magazine littéraire. — N° 349 (1996). — ISSN 0024-9807. — pp. 38-39

Gouadec, Daniel. — Terminologie et phraséologie pour traduire : le concordancier du traducteur. — Paris : La Maison du dictionnaire, 1997. — 102 p. — (Terminoguide; n° 3) (Traduguide; n° 3)

Guide *TERMIUM*®. — Mise à jour par le Comité de méthodologie de la Direction de la terminologie et de la normalisation sous la direction de Diane Nolet. — Ottawa : Bureau de la traduction, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2000. — 550 p. — Document interne

Guglielminetti, Bruno. — Les 1000 meilleurs sites en français de la planète. — 7^e éd. — Montréal : Éditions Logiques, ©1999. — 245 p. — (Collection Internet). — ISBN 2-8938-1641-X

Guilbert, Louis. — La créativité lexicale. — Paris : Larousse, ©1975. — 285 p. — (Langue et langage). — ISBN 2-0307-0340-0

Hofmann, Cornelia; Mehnert, Thorsten. — "Putting it Together". — Language International. — Vol. 10.6 (1998). — ISSN 0923-182X. — pp. 18-21

Hutcheson, Helen. — "Practical Considerations for a Term Bank: Termium". — Handbook of Terminology Management. — Compiled by S.E. Wright and G. Budin. — John Benjamins Publishing Company. — Amsterdam, Philadelphia, ©2001. — vol 2, 920 p. — ISBN 90 272 2155 3 (Eur.) / 1 55619 509 5 (US) — pp. 666-676

ISO/DIS 15188. — Organisation internationale de normalisation. — Guide pour la gestion de projets de normalisation terminologique. — Genève : ISO, 1999. — 16 p.

ISO/FDIS 704. — International Organization for Standardization. — Terminology Work: Principles and Methods. — Geneva: ISO, 2000. — 38 p.

ISO/FDIS 704. — Organisation internationale de normalisation. — Travail terminologique : principes et méthodes. — Genève : ISO, 2000. — 41 p. — N° de réf., ISO 704 : 2000

Kocourek, Rostislav. — La langue française de la technique et de la science : vers une linguistique de la langue savante. — Présentation de Alain Rey. — 2^e éd., augm., ref. et mise à jour. — Wiesbaden : O. Brandstetter Verlag, 1991, ©1982. — xviii, 327 p. — ISBN 3-8709-7152-5

Lainé, Claude; Pavel, Silvia; Boileau, Monique. — « La phraséologie : nouvelle dimension de la recherche terminologique ». — L'Actualité terminologique. — Vol. 25, n° 3 (1992). — ISSN 0001-7779. — pp. 5-9

Lerat, Pierre. — Les langues spécialisées. — 1^{re} éd. — Paris : Presses universitaires de France, ©1995. — 201 p. — (Linguistique nouvelle). — ISBN 2-1304-6602-8

Mercier, Louis; Verreault, Claude. — Les marques lexicographiques en contexte québécois : actes de la Table ronde tenue à Montréal les 3 et 4 novembre 1994. — Avec la collaboration de Hélène Cajolet-Laganière et Geneviève Prévost. — Québec : Office de la langue française, ©1998. — 298 p. — (Études, recherches et documentation). — ISBN 2-5503-2932-5

Paiement, Marc-André. — Le furet : carnet d'adresses Internet. — 3^e éd. — Outremont (Québec) : Trécarré, ©2000.) 280 p. — ISBN 2-8924-9860-0

Pavel, Silvia. — « La phraséologie en langue de spécialité : méthodologie de consignation dans les vocabulaires terminologiques ». — Terminologies nouvelles. — N° 10 (déc. 1993). — ISSN 1015-5716

Picht, Heribert; Draskau, J. — Terminology : An Introduction — Guilford, Surrey, England, ©1985. — 265p. — ISBN 0-9510943-19

Pruvost, Jean. — Dictionnaires et nouvelles technologies. — 1^{re} éd. — Paris : Presses universitaires de France, 2000. — viii, 177 p. — (Écritures électroniques). — ISBN 2-1305-0622-4

Renehan, Edward J. — Science on the Web: A Connoisseur's Guide to Over 500 of the Best, Most Useful, and Most Fun Science Websites. — New York: Springer, ©1996. — viii, 382 p. — ISBN 0-3879-4795-7

Rey, Alain. — La terminologie : noms et notions. — 2^e éd. corr. — Paris : Presses universitaires de France, 1992, ©1979. — 127 p. — (Que sais-je?; 1780). — ISBN 2-1304-4528-4

Rey, Alain. — "Terminology between the Experience of Reality and the Command of Signs" — Terminology: International Journal of Theoretical and Applied Issues in Specialized Communication. — Vol. 5, no. 1, (1998/1999) — ISSN 0929-9971 — pp. 121-134

Rojatti, R.; Jones, B. — "Translation Gets Wired". — Language International. — Vol. 12.5 (2000). — ISSN 0923-182X. — pp. 16-17

Sager, Juan C. — Essays on Definition. V Amsterdam: J. Benjamins, ©2000. — viii, 256 p. — (Terminology and Lexicography Research and Practice; v. 4). — ISBN 1-5561-9773-X

Sager, Juan C. — A Practical Course in Terminology Processing. — Amsterdam: J. Benjamins, 1990. — xi, 254 p. — ISBN 1-5561-9113-8

Somers, Harold, ed. — Terminology, LSP and Translation: Studies in Language Engineering in Honour of Juan C. Sager. — Amsterdam: J. Benjamins, ©1996. — xi, 249 p. — (Benjamins Translation Library; v. 18). — ISBN 1-5561-9700-4

Sonneveld, Helmi B.; Loening, Kurt L. eds. — Terminology: Applications in Interdisciplinary Communication. — Amsterdam: J. Benjamins, 1993. — viii, 244 p. — ISBN 9-0272-2131-6

Sprung, Robert C., ed. — *Translating Into Success: Cutting-Edge Strategies for Going Multilingual in a Global Age*. — Simone Jaroniec, co-editor. — Amsterdam: J. Benjamins, ©2000. — xxii, 239 p. — (American Translators Association Scholarly Monograph Series; v. 11). — ISBN 9-0272-3187-7

Terminologie et linguistique de spécialité : études de vocabulaires et textes spécialisés = Terminology and LSP Linguistics: Studies in Specialized Vocabularies and Texts. — Corédacteurs, H. Peter Edwards, Lise Lapierre. — Halifax: Universitas Dalhousiana, 1994. — 516 p. — (ALFA; v. 7/8), (Halifax : Université Dalhousie)

Thoiron, Philippe, et al. — « Notion d'archi-concept et dénomination ». — *Meta.*) Vol. 41, n° 4 (déc. 1996). — ISSN 0026-0452. — pp. 512-522

Wright, Sue Ellen; Budin, Gerhard, comps. — *Handbook of Terminology Management*. — Amsterdam: J. Benjamins, ©1997. — Vol. 1. — ISBN 1-5561-9508-7

INDEX

abréviation	xix, 50
acronymie	19
action-résultat	15
activité terminologique	xviii, xx
activité-outil	15
actualité	48
<i>A-G Canada</i>	66, 67
agent référent	23
ajout	xix
<i>Alexandrie</i>	61
aligneur de textes	xx, 73
alimentation	56
<i>Alta Vista</i>	68, 70, 75
aménagement linguistique	27
<i>AMICUS</i>	64-66
analogie	19
analyse du contenu	57
analyse terminologique	15, 45, 46
anglais de la BBC	28
annulations	xix, 56
appariement de nomenclatures	43
appellation officielle	17, 103
appellation propre	26
apprêter les entrées	56
arbre conceptuel	24, 32, 43, 53, 69
arbre de domaine	1, 69
arbre notionnel	15
archiver	59
associations nationales de normalisation	28
assurance de la qualité	14, 55
assureur de la qualité	56
attestation	40
attester des citations	33
auteur de fiche	15, 55, 56
avis de spécialistes	45
avis linguistique officiel	xviii, 28
banque de données bibliographiques	61

banque de données documentaires	63
banque de données terminologiques	55
banque de données textuelles	61
banque de terminologie	22, 32, 46, 69
base de données	31, 33, 35, 53, 56, 81
base de données documentaires	32, 61
base de données terminologiques	1, 25, 31, 70, 93, 106, 111
bibliographie informatisée	32
<i>Bibliotheca Universalis</i>	61
bibliothèque électronique	61
bibliothèque informatisée	61
bibliothèque virtuelle	61, 120
bijuridisme canadien	53
brièveté	19
cadre méthodologique	31
carnet de commandes	58
catalogue informatisé	61, 64
catégorie de concepts	26
cause-effet	15
<i>CD-ROM</i>	xx, 19, 34, 74, 81, 96, 98
centre de saisie	56
champ de la fiche	55
champ phraséologique	43
champ source	33
changement de catégorie grammaticale	19
chinois simplifié	28
citation	22, 33, 49
code de rédacteur	49
code de réviseur	55
code de source	49
collection	32, 61
comité d'uniformisation	28, 45
comité d'usagers	28
commission de normalisation	xviii
common law	53
complémentarité	48
complétude	57
composants	24
composition	19
concept	v, xv, xvii-xix, 3, 14

concept adjectival	26
concept d'action	26
concept d'état	26
concept générique	15
concept incluant	23
concept propre	xviii, 53
concept spécifique	107
concision	48
concordancier phraséologique	xx, 74
consignation sur fiche	xx
consultation	xix, 32, 33
contenant-contenu	15
contexte	xix, 39, 43, 45, 48, 49
contexte associatif	49
contexte définitoire	49
contexte explicatif	49
conversion	56
cooccurrent	18, 43, 50, 105
<i>Copernic</i>	68, 75
copier-coller	69, 75
corpus textuel	39, 70
correcteur orthographique	79
correction	56
correction des termes	45
correction d'épreuves	53
correction post-saisie	56
création de fiches	31, 56, 58
crochet terminologique	17, 22, 48, 49, 53
décision d'uniformisation	28
découpages pseudo-terminologiques	43
définition	xix, 9, 45, 48, 49
définition analytique	25
définition descriptive	25
définition par énumération	25
définition par paraphrase	25
définition terminologique	22
délai de livraison	58
<i>DELPHES</i>	63
dépouillement	39, 56, 58
dépouillement automatique	43

dépouillement bilingue	39
dépouillement informatisé	71
dépouiller manuellement	39
dépouilleur automatique	73
dérivation	19
désignation	xviii, 3, 5, 37, 75
désignation savante	26
désuet	26
diagnostic	43
<i>DIALOG</i>	63
<i>DicoMaker</i>	80
dictionnaire phraséologique	xix
différence spécifique	23, 25
disquette	56
documentaliste	8, 31, 32
documentation	57
documentation bilingue	39
documentation imprimée	xx
documentation numérisée	xx
documentation répertoriée	32, 74
documentation spécialisée	35
domaine	1, 3, 32, 37, 53, 57
domaine d'application	5
domaine d'emploi	xix
domaine propre	5
domaines socio-économiques et juridiques	22
domaines techniques et scientifiques	22
données	xix, xx, 1, 8, 14, 32, 43, 76, 80
données uninotionnelles	45
dossier complémentaire	46
dossier de synthèse	46
dossier terminologique	xviii, 45, 46, 48
droit civil	53
droits d'auteur	22, 33, 49
<i>EdiBase</i>	81
<i>EdiTerm</i>	73
éditeur	32
efficacité de la communication	28
<i>Electre</i>	61
élément définitoire	32

éléments d'une fiche	14, 56
emprunt	19
en différé	xix
en ligne	xix
énoncé	24
ensemble terminologique	1, 28, 56
entité	20
entrée de vocabulaire	20, 50
entrée lexicale	20
énumération	24
équipe de terminologues	53
équivalence	53
équivalent en langue d'arrivée	39, 40, 70
<i>EuroDicAutom</i>	74
évaluation par les pairs	32
évaluation rétrospective	58
exécution	58
exemple d'emploi	xix, 26, 45
exemples d'utilisation	45
exigence de concision	22
extension du sens	19
extraction	80, 81, 83, 108
faux synonyme	51
fiche terminologique	xix, 9, 20, 33, 46, 48, 74
fiches à produire	58
fiches en double	28
fichier électronique	xix
fichier terminologique	xx, 14, 58
<i>FindSame</i>	32, 68
fonction	20, 23
fonction cognitive	27
fonction poétique	27
fonction référentielle	27
fonctionnel	20
forme	23
forum langagier	75
fournisseur de contenu	8, 57
français conventionnel	28
<i>Frantext</i>	61
gain de productivité	xx, 55

<i>GEAC</i>	68
genre prochain	23, 25
gestion de contenu	xix, 14, 108
gestion de données	80, 95, 101
gestion de grands ensembles terminologiques	xx
gestion de la demande	58
gestion de projet	58
gestion des données terminologiques	33
gestion d'un fichier	14
gestionnaire de contenu	57
gestionnaire de banque terminologique	81
glossaire	iii, vii, xv, 8, 31, 32, 57, 69, 96
<i>Google</i>	75
<i>Grand dictionnaire terminologique</i>	74, 93
grand domaine	1
groupe cible	35
groupe de discussion	8, 61, 75
groupe de travail	28
guide de publication	80
guide de rédaction	14, 48
guide <i>TERMIUM</i> [®]	14
<i>Gutenberg Project</i>	61
identification des besoins	58
imprimé de saisie	56
index des concepts	32
indicateur typographique	18
indication de domaine	3
industrie de la langue	84
information répétitive	48
informatisation	vi, xx, 56, 61, 83
International Organization for Standardization (ISO)	28
internaute	75
Internet	32, 61, 62, 68
interrogation d'une banque	57, 69
interrogation ponctuelle	58
intervention	58
inventeur	23
<i>Isys Desktop 5</i>	70
jargon technique	26
justification textuelle	xix, 9, 32, 39, 40, 43, 45, 46, 48, 53, 79

langagier	56, 62, 75, 84, 93, 96
langue commune	xvii
langue courante	20, 28
langue d'arrivée	39, 40, 70, 83
langue de départ	39
langue de spécialité	20, 26, 27, 28, 43
langue spécialisée	xvii, 8, 57
langues en contact	43, 46
<i>LATTER</i> ®	56, 71, 76, 80, 81
lecteur optique	xx, 39
lexicalisation	18
lexicographe	xvii
lexicographie	xvii
lexicographie spécialisée	xvii
lexique bilingue	xix, 58
linguistique appliquée	xvii
liste de termes	39, 43, 56
livraison d'un produit	xx
localisation	84
logiciel de consignation	56
logiciel de dépouillement	xx, 39, 44
logiciel de dépouillement automatique	39
logiciel de dépouillement semi-automatique	39
logiciel de stockage de données terminologiques	80
logiciel de traitement de texte	14, 81, 114
logiciel d'aide au dépouillement	71
logiciel d'édition	xx
<i>LogiTerm</i>	73
<i>LOGOS</i>	93
loi de la propriété intellectuelle	22
lot de fiches	56
marque de fréquence	26
marque d'usage	xix, 26, 50, 53, 108
marque géographique	26, 27
marque professionnelle	26
marque sociolinguistique	26
marque temporelle	26
mémoire des textes traduits	73
menu d'interrogation	46, 69
méthode de consignation	14

méthodologie	32
mise en discours	43
mise en forme des données terminologiques	9
modalités d'un concept	23
modification de fiches	xix, 56
module de création de fiches	73
mondialisation	84
monosémie	17, 20, 26
mot	17
mot d'ancrage	23, 25
moteur de recherche	32, 68, 74, 75, 95
motivation	20
<i>MultiTerm</i>	81
<i>MultiTrans</i>	73
nature d'un concept	23
néologisme	19, 26
néologismes de forme	19
néologismes de sens	19
niveau de langue	14, 28
nomenclature	37, 43, 69, 74
<i>Nomino</i>	39, 44, 73
non-circularité d'une définition	24
normalisation	vii, xviii, xx, 28, 29, 87, 89, 95, 96, 99, 112
norme terminologique	xix
nœuds d'arbre	43, 53, 112
numérisation des données	61
observation terminologique	xix, 22, 26, 45, 49-51, 55
occurrences d'un terme	74
opérateur de saisie	56
outil d'analyse	45
outil de travail	v, vi, xx, 61, 62
paraphrase synonymique	24
particularité stylistique	14
<i>PASCAL</i>	61, 63
personnes-ressources	31
pertinence terminologique	32
phraséologie	45, 49, 74
phraséologisme	xix, 18, 43, 49, 74, 83
plan de travail annuel	58
planification	58

polysémie	20
pondération	53
portail	69
poste de lecture assistée par ordinateur	61
poste de travail <i>LATTER</i> ®	76
pratique terminologique	xvii
prévisibilité d'un concept	24
producteur-produit	15
productivité du travail terminologique	20
produit terminologique	xix, 22, 58, 59, 76, 81
professionnel du langage	1, 62
programme de formatage	80
propriété (concept)	20
protocole de saisie	56
pseudo-synonyme	28, 50, 51
publication	xx, 45, 56
<i>PUBLICIEL</i> ®	80
qualité linguistique	14, 33
qualité terminologique	57
quasi-synonyme	50
<i>QUICKLAW</i>	66
<i>Raging Search</i>	68
recherche ponctuelle	28, 35
recherche terminologique	1, 8, 75
recherche thématique	28, 35, 58, 74
rédacteur	31, 49, 56
rédaction technique	xvii
références	xix, 22, 26, 68
reformulation	22
registre de transactions	56
règles de formation lexicale	14
règles de rédaction	25, 33
règles grammaticales	14
regroupement uninotionnel	43
relation associative	15, 20
relation hiérarchique	15
relation partitive	15
relecture	56
repérage de termes	xx
répertoire de documents	31

répertoire de sources	31, 69
réseau des internautes	75
responsable d'un domaine	8, 57
ressources humaines et matérielles	57
rétroaction du client	57, 58
réviseur	8, 55
révision des fiches	53, 55
russe standard	28
saisie automatique	56
saisie de données	1, 31, 55, 56, 115
saisie de fiches	56, 76
savoir spécialisé	1, 27, 32, 61
service de renseignements SVP	58, 115
service de terminologie	39, 56, 58
service linguistique	53, 115
services de traduction	39
société du savoir	84
sondages périodiques	57
sources	9, 32, 33, 39, 53
sous-domaines	1, 3
spécialiste du domaine	xix, 28, 31, 32, 35
statut d'un terme	28
structure morphologique	18
support d'information	xx, 39, 46, 56, 58, 61
synonyme	xviii, xix, 26, 50, 83
synonyme absolu	50, 51
synonyme partiel	50, 114, 116
systématisation du savoir	32
système conceptuel	15
système de classement	1, 32, 35
système de codage	33
systèmes de gestion d'une base de données	80, 81
tautologie	24
télé référence	68
téléscopage	19
<i>Termbase</i>	80
<i>TERMDAT</i>	93
terme	xvii-xx, 1, 3, 8, 9, 14, 17, 28, 40, 45, 49, 50, 74
<i>TERMICOM</i> [®]	79
terminal d'interrogation	61

terminologie	xvii
terminologie comparée	xvii, xviii, 43, 46
terminologie fondamentale	6, 22
terminologie unilingue	xviii
terminologie	xvii, 8, 56, 58, 68
terminologie autonome	53
terminologie responsable d'un domaine	57
terminologie-réviseur	53
<i>TERMIUM</i> [®]	74
<i>Termite</i>	93
<i>TermStar</i>	81
textes originaux	39
textes traduits	39
thème	46
tiroirs virtuels du <i>TERMIUM</i> [®]	81
traduction spécialisée	xvii
trait sémantique	17, 45, 49, 107, 117
traitement de texte	69
traitement électronique	33
traits accessoires ou secondaires	23
traits essentiels ou distinctifs	23, 25, 49
traits extrinsèques	23, 25
traits intrinsèques	23, 25
transaction	35, 56, 81
transmission des savoirs	1, 8
travailleur du savoir	62
uniformisation terminologique	xviii, 28
uniformité rédactionnelle	22, 27
uninotionnalité	20, 22
unité terminologique	15, 17, 19, 37, 39, 43, 69, 73
usage attesté	15
usage contradictoire	28
usage présent	xviii, xix, 8, 39
utilisateur	8, 31, 32, 46, 48, 57, 58, 81
validation d'une liste de termes	58
validation technique	56
validité	48
variante	xix, 14, 28
variante orthographique	xix, 50
variante syntaxique	xix, 50

vedette	50, 79
vérification de conformité	53
vérification de l'authenticité	39
version électronique	39, 59
version finale	58
version préliminaire	58
<i>Vivísimo</i>	32, 69, 75
vocabulaire	xix
vocabulaire de soutien	43, 49
vocabulaire trilingue	58
<i>Voilà</i>	93
<i>Windows</i>	71, 75
<i>Word</i>	14, 80, 81
<i>WordCruncher</i>	74
<i>WordPerfect</i>	14, 80, 81
<i>YVANHÔÉ</i> ®	39, 71-73, 76

Autres publications du Bureau de la traduction

Le Bureau de la traduction a un mandat bien spécial, soit celui d'uniformiser la terminologie utilisée au gouvernement du Canada. Nous publions plus de 100 vocabulaires et lexiques dans une grande diversité de domaines. Nos outils terminologiques réduiront votre temps de recherche, ce qui vous permettra d'accroître votre productivité.

Bulletins de terminologie

- Administration correctionnelle
- Administration publique et gestion
- Céramiques techniques
- CFAO mécanique
- Constitutionnel (Lexique)
- Couche d'ozone
- Électronique et télécommunications
- Emballage
- Enseignement assisté par ordinateur
- Financement et assurance à l'exportation (Financiamiento y Seguro a la Exportación)
- Génie enzymatique
- Génie génétique
- Géologie : gîtologie) métallogénie
- Gestion des déchets nucléaires (Gestión de desechos nucleares)
- Gestion des finances publiques
- Guerre spatiale
- Industries graphiques
- Intelligence artificielle
- Langage Ada
- Lexique de la ZLEA) Zone de libre-échange des Amériques
(Glosario del Alca - Área de Libre Comercio de las Américas)
- Lexique de l'emploi
- Lutte intégrée
- Matières dangereuses utilisées au travail
- Micrographie
- RADARSAT et télédétection hyperfréquence
- Sécurité et virus informatiques
- Sémiologie de l'appareil locomoteur (signes cliniques)
- Sémiologie de l'appareil locomoteur (signes d'imagerie médicale)
- Sémiologie médicale
- Terminologie en usage à Parcs Canada
- Titres de lois fédérales
- Transport des marchandises dangereuses
- Vérification publique
- Violence familiale

Autres publications du Bureau de la traduction

Collection Lexique

- Aménagement du terrain
- Caméscope
- Diplomatie
- Emballage
- Géotextiles
- Matériel de sécurité
- Mécanique des sols et fondations
- Pluies acides

Collection Lexiques ministériels

- Assurance-chômage

Langue et traduction

- Le guide du rédacteur
- Lexique analogique
- The Canadian Style: A Guide to Writing and Editing

Autres publications

- Compendium de terminologie chimique (version française du *Compendium of Chemical Terminology*)
- Lexique des Prêts aux étudiants
- Lexique sur les Systèmes administratifs d'entreprises (CAS)
- Liste des noms de pays, de capitales et d'habitants
- Vocabulaire trilingue des véhicules de transport routier
- Lexique du Gouvernement en direct (GED)

L'Actualité terminologique

- Bulletin d'information portant sur la recherche terminologique et la linguistique en général. (Abonnement annuel, 4 numéros)
- Index cumulatif (1967-1992)

Autres publications du Bureau de la traduction

QUATRE MOYENS FACILES DE COMMANDER!

Par la poste :

Les Éditions du gouvernement du Canada) TPSGC
Ottawa (Ontario) K1A 0S9
CANADA

Par téléphone : (819) 956-4800

Par télécopieur : (819) 994-1498
1-800-565-7757 pour les commandes par
Visa ou MasterCard

Par Internet : <http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/publishing/forms/order-f.html>

Aussi disponible dans les librairies ou chez votre libraire.

Bureau de la
traduction



Translation
Bureau

www.termium.com



TERMIUM®

LA BASE DE DONNÉES
TERMINOLOGIQUES ET LINGUISTIQUES
DU GOUVERNEMENT DU CANADA

**Plus de 3 500 000 termes
au bout des doigts!**

Une terminologie actuelle,
rigoureuse et spécialisée

Des outils d'aide à la rédaction
conviviaux et diversifiés

français - anglais - espagnol

THE GOVERNMENT OF
CANADA'S TERMINOLOGY
AND LINGUISTIC DATABASE

**More than 3 500 000 terms
at your fingertips!**

Accurate, specialized and
up-to-date terminology

Diverse and user-friendly
writing tools

English-French-Spanish



Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Public Works and
Government Services
Canada

Canada